

Chère utilisatrice, Cher utilisateur,

Le manuel dont vous prenez lecture, vous présente l'ensemble des programmes et fonctionnalités de l'application de **Syndic LOG'IN**.

Ce manuel intègre toutes les fonctionnalités de bases de l'application.
Dan chaque module en appuyant sur ? vous avez accès à la documentation correspondante.

Lors des mises à jour, une **documentation additive** vous est systématiquement remise.

Nous ne saurons que vous **recommander de lui attacher toute votre attention afin d'éviter toute perte de temps**.

Nous vous souhaitons une agréable lecture ainsi que de bonnes perspectives au sein de notre application.

■ **[Retour sommaire](#)**

Généralités sur l'utilisation du logiciel « Syndic Windows »

Démarrer et quitter le logiciel

Démarrer : A partir du menu Démarrer, cliquez sur SYNDIC WINDOWS

Quitter : A partir du menu Fichiers, cliquez sur quitter ou à partir du clavier, choisir F4

Les éléments du logiciels :

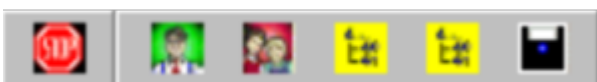
L'écran principal



La barre de titre : elle affiche le nom du logiciel ; elle possède une icône pour réduire la fenêtre.

La barre de menu : Les commandes de Syndic Windows sont regroupées par thème dans les menus (Fichiers ; Saisie comptable ; Interrogation ; etc. ..). un clic sur un nom de menu ouvre le menu déroulant qui s'y rapporte.

La barre d'outils : la barre d'outils du menu général présente des icônes de raccourci qui vous permettent d'accomplir les tâches quotidiennes de votre activité; cliquez sur une icône pour exécuter le programme auquel elle se rapporte. En passant sur un icône, une info bulle vous indique sa fonction.



Exemple :(de gauche à droite) :

- 1) Quitter le syndic
- 2) Mise à jour copropriétaire
- 3) Mise à jour fournisseur
- 4) Interrogation historique copropriétaire
- 5) Interrogation du compte du fournisseur etc. ...

Se déplacer en Syndic

Avec la souris :

Cliquez sur une commande pour exécuter son ouverture.

Avec le clavier :

Depuis le menu d'accueil :

La touche **Alt** vous permet d'accéder au menu Fichiers ; la touche de direction Droite vous permet d'accéder aux menus suivants ; la touche Bas vous permet d'ouvrir le menu déroulant et de vous positionner sur la commande de votre choix.

La touche **Alt** suivi de la lettre du menu soulignée permet d'atteindre directement un menu (ex : Alt + C vous positionne sur le menu Comptabilité).

La touche **Entrée** vous permet d'ouvrir le menu de votre choix .

Depuis les programmes de la syndic (exemple Mise à jour Fichiers / propriétaires) :

Utilisez **TAB** pour vous déplacer d'une option à l'autre ou la combinaison de touches Maj+TAB pour opérer en sens inverse.

Les programmes du Syndic : Généralités.

The screenshot shows a web application window titled "Syndic LOGIN SPACES". The main content area is titled "MISE A JOUR COPROPRIETAIRE". It contains several form fields and sections:

- Top section:** "N° immeuble" (dropdown), "Nom immeuble" (text field), "Copropriétaire" (dropdown), "N° compte" (dropdown), and "Qualité" (dropdown).
- Address section:** "Adresse" (text area), "Cp" (text field), "Ville" (text field), "Pays" (text field), "Mandat" (table with 3 rows and 2 columns), and "@ email" (text field).
- Criteria section:** "Critères" (4 dropdowns), "Mandataire du copropriétaire" (dropdown), and "Membre du conseil syndical" (checkbox, "Type" dropdown, "Qualité" dropdown).
- Divers section:** "Assujetti T.V.A." (checkbox), "Mt. récupérable sur répartition" (checkbox), "Extrait de compte détaillé (Adj)" (checkbox), "Saut de page par lot principal:" (checkboxes for "Sur appels de fonds" and "Sur répartitions de charges"), "Occupe le lot n°" (text field), and "Syndicat de copropriété" (checkbox).
- Bottom section:** "Correspondance" (text field), "Affiché en consultation" (text field), "Commentaires" (text area), "Sélection" (button), "Quitter" (button), and a red text box: "<TAB> = Nom de l'immeuble".

Exemple donné : à partir du menu **Fichiers**, cliquez sur la commande **Propriétaires**

Utilisation des zones de liste :

Pour afficher la liste : Cliquez sur la flèche associée à la zone ou appuyez sur **F8**.

Pour se déplacer dans la liste : cliquez sur la barre de défilement (déplacement par ligne ou par page) ou bien utilisez les touches directionnelles Bas et Haut du clavier.

Cliquez sur Valider ou bien appuyez sur **F1**.

Nom copropriétaire	Qualité	N° compte
DAGUZAN Eric	Mme ou M.	45004001
FABREGAL Jean-Marc	Mme ou M.	45006001
GIVON Pascal	Mme ou M.	45007001
PAPIN Dominique	Madame	45016001

← Zone de liste **Nom**

Sélection de la fiche : Cliquez sur **Sélection** ou appuyez sur **F1**

Remarque : la sélection active les boutons de commande (au bas de l'écran)

N° immeuble: 2
 Nom immeuble: LOGIN SPACE
 Copropriétaire: DAGUZAN Eric
 N° compte: 45004001
 Qualité: Mme ou M.
 Adresse: 27 rue Pauls Westphal
 Cp: 31200
 Ville: TOULOUSE
 Pays:
 Critères: Critère 1, Critère 2, Critère 3, Critère 4
 Mandataire du copropriétaire: Non
 Divers: Assujetti T.V.A., Mt. récupérable sur répartition, Extrait de compte détaillé (Ad)
 Saut de page par lot principal: Sur appels de fonds, Sur répartitions de charges
 Membre du conseil syndical:
 Elu à l'assemblée générale du pour une durée de années
 Correspondance:
 Affiché en consultation:
 Financier, Immeuble, Lot, Attribution lot, Compta, Courrier, Page Compl., Fiche coprop., Valider, Quitter

Les boutons de commande

Au bas de l'écran, sont affichées toutes les commandes possibles à partir du programme sur lequel vous travaillez (dans l'exemple ci-dessus commandes Financier ; Immeuble ; lot ; etc..)

Remarque : à chaque icône est associée une info-bulle la nommant et indiquant la touche de fonction de raccourci (ex : positionnez vous sur la commande Financier l'info bulle vous indique « Financier F2 »).

La présente Aide vous indique toujours la touche de fonction à utiliser

Ex: pour indiquer que l'utilisateur doit activer la fiche financière du propriétaire : financier (F2)

La barre d'outils :

Tous les programmes du syndic comporte une barre d'outils ; un simple clic sur l'icône exécute l'ouverture du programme auquel elle se rapporte

Exemple : depuis le programme Mise à jour propriétaire



Descriptif (de gauche à droite)

- 1) Quitter
- 2) Calculatrice
- 3) Bloc note
- 4) envoi d'un courrier
- 5) évènements
- 6) Aide

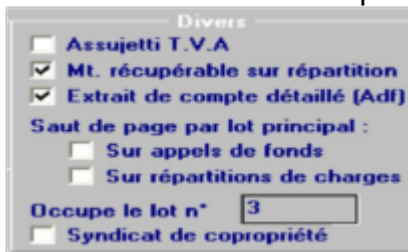
Les boutons d'option

Vous faite un choix entre différentes options (1 seul choix possible)



Les cases à cocher

Active ou désactive une option ; vous pouvez cocher plusieurs options



Enregistrer les modifications

Cliquez sur la commande Valider ou appuyer sur F1

Quitter un programme

Cliquez sur la commande Quitter ou appuyez sur Echap pour fermer le programme en cours sans rien y modifier.



[Retour sommaire](#)

Généralités sur l'utilisation du logiciel « Syndic Windows »

Démarrer et quitter le logiciel

Démarrer : A partir du menu Démarrer, cliquez sur SYNDIC WINDOWS

Quitter : A partir du menu Fichiers, cliquez sur quitter ou à partir du clavier, choisir F4

Les éléments du logiciels :

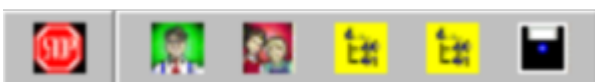
L'écran principal



La barre de titre : elle affiche le nom du logiciel ; elle possède une icône pour réduire la fenêtre.

La barre de menu : Les commandes de Syndic Windows sont regroupées par thème dans les menus (Fichiers ; Saisie comptable ; Interrogation ; etc. ..). un clic sur un nom de menu ouvre le menu déroulant qui s'y rapporte.

La barre d'outils : la barre d'outils du menu général présente des icônes de raccourci qui vous permettent d'accomplir les tâches quotidiennes de votre activité; cliquez sur une icône pour exécuter le programme auquel elle se rapporte. En passant sur un icône, une info bulle vous indique sa fonction.



Exemple :(de gauche à droite) :

- 1) Quitter le syndic
- 2) Mise à jour copropriétaire
- 3) Mise à jour fournisseur
- 4) Interrogation historique copropriétaire
- 5) Interrogation du compte du fournisseur etc. ...

Se déplacer en Syndic

Avec la souris :

Cliquez sur une commande pour exécuter son ouverture.

Avec le clavier :

Depuis le menu d'accueil :

La touche **Alt** vous permet d'accéder au menu Fichiers ; la touche de direction Droite vous permet d'accéder aux menus suivants ; la touche Bas vous permet d'ouvrir le menu déroulant et de vous positionner sur la commande de votre choix.

La touche **Alt** suivi de la lettre du menu soulignée permet d'atteindre directement un menu (ex : Alt + C vous positionne sur le menu Comptabilité).

La touche **Entrée** vous permet d'ouvrir le menu de votre choix .

Depuis les programmes de la syndic (exemple Mise à jour Fichiers / propriétaires) :

Utilisez **TAB** pour vous déplacer d'une option à l'autre ou la combinaison de touches Maj+TAB pour opérer en sens inverse.

Les programmes du Syndic : Généralités.

The screenshot shows a web application window titled 'Syndic LOGIN SPACES'. The main content area is titled 'MISE A JOUR COPROPRIETAIRE'. It contains several input fields and sections:

- Top section:** 'N° immeuble' (dropdown), 'Nom immeuble' (text), 'Copropriétaire' (dropdown), 'N° compte' (dropdown), and 'Qualité' (dropdown).
- Address section:** 'Adresse' (text), 'Cp' (text), 'Ville' (text), 'Pays' (text), and 'email' (text).
- Mandatary section:** 'Mandatary du copropriétaire' (dropdown), 'Nom' (text), and 'Envoyé des courriers' (checkbox).
- Criteria section:** 'Critères' (dropdowns for Critère 1, 2, 3, 4).
- Member of the board section:** 'Membre du conseil syndical' (checkbox), 'Type' (dropdown), and 'Qualité' (dropdown).
- Other section:** 'Divers' (checkboxes for 'Assujetti T.V.A.', 'Mt. récupérable sur répartition', 'Extrait de compte détaillé (Adj)'), 'Saut de page par lot principal' (checkboxes for 'Sur appels de fonds', 'Sur répartitions de charges'), 'Occupe le lot n°' (text), and 'Syndicat de copropriété' (checkbox).
- Buttons:** 'Sélection' (with a mouse cursor icon) and 'Quitter' (with a red stop sign icon).
- Footer:** A red text box indicating '<TAB> = Nom de l'immeuble'.

Exemple donné : à partir du menu **Fichiers**, cliquez sur la commande **Propriétaires**

Utilisation des zones de liste :

Pour afficher la liste : Cliquez sur la flèche associée à la zone ou appuyez sur **F8**.

Pour se déplacer dans la liste : cliquez sur la barre de défilement (déplacement par ligne ou par page) ou bien utilisez les touches directionnelles Bas et Haut du clavier.

Cliquez sur Valider ou bien appuyez sur **F1**.

Nom copropriétaire	Qualité	N° compte
DAGUZAN Eric	Mme ou M.	45004001
FABREGAL Jean-Marc	Mme ou M.	45006001
GIVON Pascal	Mme ou M.	45007001
PAPIN Dominique	Madame	45016001

← Zone de liste **Nom**

Sélection de la fiche : Cliquez sur **Sélection** ou appuyez sur **F1**

Remarque : la sélection active les boutons de commande (au bas de l'écran)

N° immeuble: 2 Nom immeuble: LOGIN SPACE
 Copropriétaire: DAGUZAN Eric N° compte: 45004001 Qualité: Mme ou M.
 Adresse: 27 rue Pauls Westphal
 Cp: 31200 Ville: TOULOUSE
 Critères: Critère 1, 2, 3, 4
 Mandataire du copropriétaire: Non
 Divers: Assujetti T.V.A., Mt. récupérable sur répartition, Extrait de compte détaillé (Ad)
 Saut de page par lot principal: Sur appels de fonds, Sur répartitions de charges
 Membre du conseil syndical: Type, Qualité
 Elu à l'assemblée générale du [] pour une durée de [] années
 Commentaires: []
 Correspondance: []
 Affiché en consultation: []
 Financier, Immeuble, Lot, Attribution lot, Compta, Courrier, Page Compl., Fiche coprop., Valider, Quitter

Les boutons de commande

Au bas de l'écran, sont affichées toutes les commandes possibles à partir du programme sur lequel vous travaillez (dans l'exemple ci-dessus commandes Financier ; Immeuble ; lot ; etc..)

Remarque : à chaque icône est associée une info-bulle la nommant et indiquant la touche de fonction de raccourci (ex : positionnez vous sur la commande Financier l'info bulle vous indique « Financier F2 »).

La présente Aide vous indique toujours la touche de fonction à utiliser

Ex: pour indiquer que l'utilisateur doit activer la fiche financière du propriétaire : financier (F2)

La barre d'outils :

Tous les programmes du syndic comporte une barre d'outils ; un simple clic sur l'icône exécute l'ouverture du programme auquel elle se rapporte

Exemple : depuis le programme Mise à jour propriétaire



Descriptif (de gauche à droite)

- 1) Quitter
- 2) Calculatrice
- 3) Bloc note
- 4) envoi d'un courrier
- 5) évènements
- 6) Aide

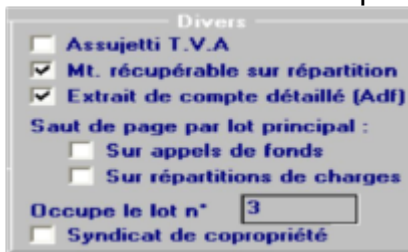
Les boutons d'option

Vous faite un choix entre différentes options (1 seul choix possible)



Les cases à cocher

Active ou désactive une option ; vous pouvez cocher plusieurs options



Enregistrer les modifications

Cliquez sur la commande Valider ou appuyer sur F1

Quitter un programme

Cliquez sur la commande Quitter ou appuyez sur Echap pour fermer le programme en cours sans rien y modifier.



[Retour sommaire](#)

Modèles de résolution

Vous pourrez créer, modifier ou annuler un modèle.

Le fichier comprendra :

- un numéro de modèle
- un titre de la résolution (300 caractères)
- un texte de la résolution pour la convocation (**F6**)
- un texte de la résolution pour le procès verbal (**F7**)
- une clé de répartition non obligatoire (pas de contrôle d'existence)
- un code article de loi
- un code édition du libellé de la majorité requise :

7 possibilités : pas d'édition, édition sur convocation, édition sur procès verbal, édition sur convocation et procès verbal, édition abrégé dans titre convocation et procès verbal, édition abrégé dans titre procès verbal, édition abrégé dans titre convocation

- un code édition de la résolution si pas de vote : **Cette option n'est utilisable que dans le cas de sous résolutions.**

un code édition de la résolution si pas de vote :

Si l'option est à non :

- Ne sera pas édité dans les convocations
- Sera édité dans le procès verbal si au moins un vote a été enregistré

Le programme renumérote automatiquement les sous résolutions dans le procès verbal.

- Un code élection :

- Pas d'élection (cas général)
- Election président du bureau
- Election assesseurs (ou scrutateurs)
- Election secrétaire
- Election du conseil syndical

Syndic LOGIN

MISE A JOUR DES MODELES DE RESOLUTIONS

N°	Résolution
001	Election du bureau de la présente assemblée
002	Nomination du syndic
003	Renouvellement du mandat de Syndic
004	Modalités de contrôles des comptes
005	Décision de ne pas ouvrir de compte séparé
006	Consultation du conseil syndical
007	Montant des marchés et des contrats à partir duquel une
008	Assurances multirisques
009	Souscription ou Renouvellement assurance "multi-plus FT
010	Achat d'un droit immobilier pour le compte de la copropri
011	Achat d'un droit immobilier pour le compte de la copropri
012	Avance permanente prévue au règlement de copropriété
013	Avance permanente non prévue au règlement de copropri
014	Travaux - Majorité art. 24
015	Travaux - Majorité art. 25
016	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration
017	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration e
018	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration e
019	Crédit copropriété
020	Autorisation de travaux affectant les parties communes c
021	Désignation du conseil syndical
022	Révocation du conseil syndical

Résolution N° 016
Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration

Code article
Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi, soit un nombre

Clé de répartition
1 Milliemmes Generaux

Édition de la majorité requise

non édité abrégée dans CV et PV

sur convocation seulement abrégée dans PV

sur procès verbal seulement abrégée dans CV

sur procès verbal et convocation

Éditer si pas de vote ? oui non

Elections

pas d'élection

Bureau AG président Scrutateurs Secrétaire

Conseil Syndical

Création Suppression Modification Texte Convocation Texte Procès-verbal

Quitter

Vous accédez au textes des résolutions par les touches **F6** et **F7**.
La longueur maximale de chaque texte est de 150 lignes de 75 caractères.

TEXTE POUR LA CONVOCAION DE LA RESOLUTION N° 016

Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats présentés,
- * décidera d'effectuer les travaux suivants :
aux dates suivantes :
retiendra la proposition présentée par l'entreprise 'Fournisseur' s'élevant à 99999,99 euros T.T.C.,

Démarrage des travaux prévu à la date du JJ/MM/AAAA,

- les honoraires de maîtrise d'oeuvre assurée par M.DUPONT pour un montant de 99999,99 euros T.T.C.
- les honoraires de contrôle technique assuré par M.DUPONT pour un montant de 99999,99 euros T.T.C.
- les honoraires de coordonnateur S.P.S. assuré par M.DUPONT
- dont l'intervention peut être rendue obligatoire en vertu de la loi du 31/12/1993 et du décret du 26/12/1994 pour un montant de 99999,99 euros T.T.C.
- * donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 99999,99 euros T.T.C. et autorise le Syndic à passer commande en conséquence
- * prend acte du montant de la police d'assurance dommages-ouvrage rendue obligatoire en vertu de la loi du 4 janvier 1978 pour 99999,99 euros T.T.C.
- * décide de souscrire une extension de la police d'assurance dommages-ouvrage aux existants
- * précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis :
- selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense
- à l'unité par lots
- * prend acte que les honoraires du Syndic s'élèvent à 99999,99 euros T.T.C. conformément au contrat de syndic
- * autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies..... de

Sauvegarder Texte CV->PV Valider Quitter

Si vous voulez sauvegarder sans sortir de la saisie, appuyez sur le bouton 'Sauvegarder' ou la touche F2

Si vous faites **F3** ou « **Texte CV → PV** » vous dupliquerez le texte de la convocation dans le texte du procès verbal.

 [Retour sommaire](#)

Table des portables

Vous avez la possibilité de définir jusqu'à **20** portables.

Les importations de fichiers se feront à partir de ces portables en réseau.

Cette table permet de définir l'implantation des fichiers qui seront utilisés lors de l'assemblée générale.

N°	Portable
1	Philippe GIRAUD
2	Gilles BILLET
3	Alain PICODOT
4	Emmanuel MICHAUD
5	Laurent LOUET
6	Nicolas CLEMENT
7	Portable 7
8	Portable 8
9	Portable 9

Désignation **Identification du poste gestionnaire des courriers**

Philippe GIRAUD 888

Implantation des fichiers sur le portable

\\Noyez\microlog\copdemogt\'

Identification du poste du gestionnaire des courriers(3 car.):voir menu principal du poste

Dans ce cas :

- le nom de poste du responsable des courriers est **888** correspondant au 3 caractères suivant « Poste : » de l'écran général du Syndic. Cette information n'est accessible que sur le paramétrage du premier portable.

Cas particulier :

Il peut arriver parfois que vous souhaitez transférer seulement la convocation et le procès verbal sur un autre poste dans le réseau.

C'est le cas, par exemple, lorsque l'AG se tient dans le cabinet sur un poste en réseau.

Vous devrez alors définir ce poste comme étant un portable en remplaçant , dans l'implantation des fichiers, le répertoire des fichiers par
 cword :

[\\mcn\microlog\copdemogt\'](#) devient \\mcn\microlog\cword\

Ce paramétrage sera utilisé dans le sens SERVEUR vers PORTABLE, et inversement.

■ [Retour sommaire](#)

Table MAJORITE

Définition de libellés automatiques qui s'éditeront sur la convocation et le procès verbal en fonction du code article loi de chaque résolution.

ATTENTION : Vous pouvez modifier les libellés, mais vous devez garder à l'esprit que les codes sont utilisés dans les programmes pour calculer les majorités.

Le code 1 fait toujours référence à l'article 24, le 2 à l'article 25, le 3 à l'article 26, etc....

Codes	Libellés
1	Majorité nécessaire : majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
2	Majorité nécessaire : majorité absolue de l'article 25 de la loi, soit à la majorité des voix de tous les copropriétaires (la majorité + une voix).
3	Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi, soit un nombre de voix égal aux deux tiers des voix de tous les copropriétaires.
4	Majorité nécessaire : à l'unanimité des voix de tous les copropriétaires.
5	Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi modifiée le 21 juillet 1994, soit un nombre de voix égal aux deux tiers des voix des copropriétaires présents ou représentés (2ème vote).

La longueur maximale du libellé long est de 488 caractères. Celle du libellé abrégé est de 10 caractères.

ATTENTION :

Conformément à la loi SRU, la majorité requise pour les votes régis par l'article 24 est calculé de la façon suivante : $((\text{nb tantièmes présents ou représentés} - \text{nb tantièmes abstention} - \text{nb de tantièmes nuls}) / 2) + 1$.

MISE A JOUR DES LIBELLES DES MAJORITES

N°	Libellé
1	Majorité nécessaire : majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.
2	Majorité nécessaire : majorité absolue de l'article 25 de la loi, soit à la majorité des voix de tous les copropriétaires (la majorité des voix + une voix).
3	Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi, soit un nombre de voix égal aux deux tiers des voix de tous les copropriétaires.
4	Majorité nécessaire : à l'unanimité des voix de tous les copropriétaires.
5	Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi modifiée le 21 juillet 1994, soit un nombre de voix égal aux deux tiers des voix des copropriétaires présents ou représentés (2ème vote).

Libellé long

Majorité nécessaire : double majorité de l'article 26 de la loi, soit un nombre de voix égal aux deux tiers des voix de tous les copropriétaires.

Libellé abrégé

art26

Valider

Quitter

Le libellé est associé à un code interne définissant le type de calcul à effectuer

[Retour sommaire](#)

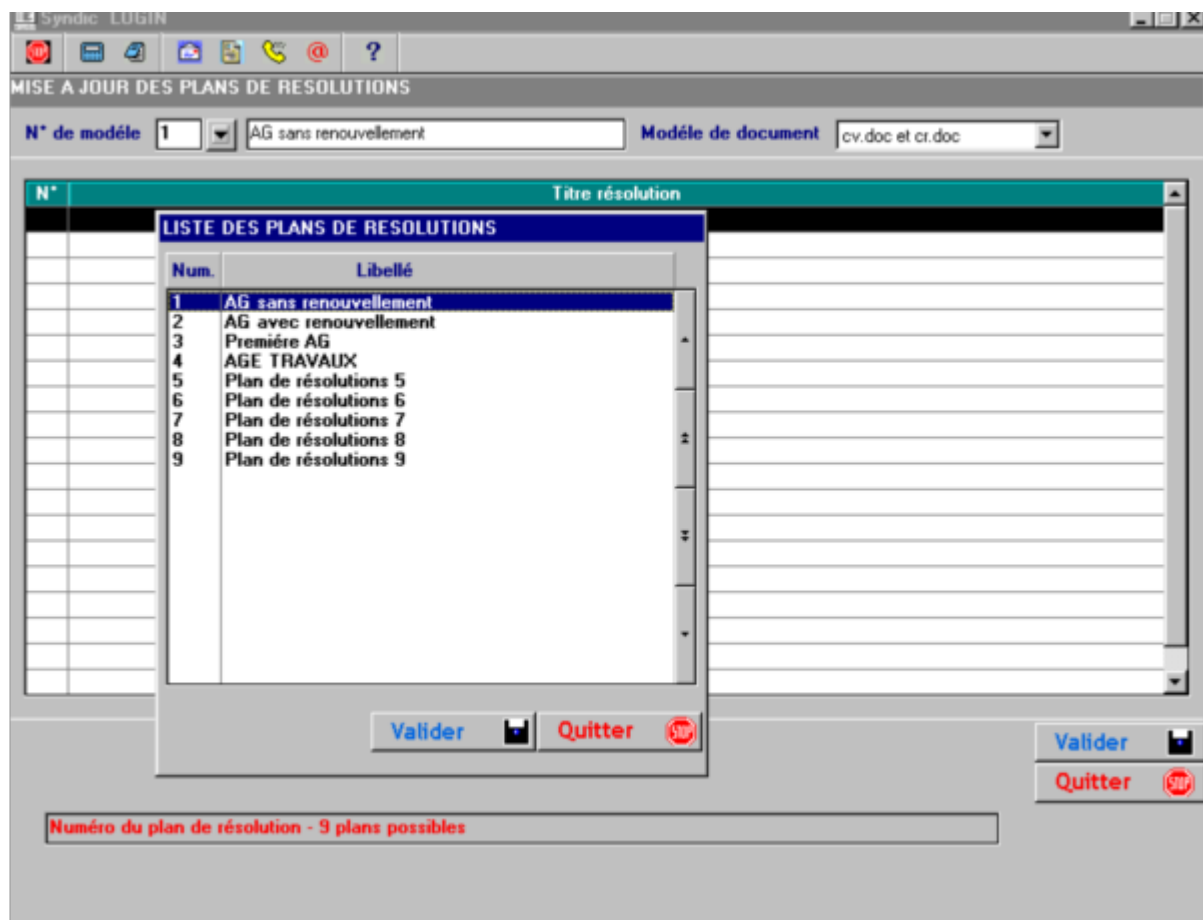
Table des plans de résolutions

Ces plans seront utilisés lors de la création des l' A.G. : les résolutions seront générées automatiquement. Vous pouvez ouvrir jusqu'à 9 plans.

Chaque plan peut-être associé à un modèle de convocation et de procès verbal :

- si le document est 0 on fera appel aux modèles cv.doc et cr.doc
- si le document est 1 on fera appel aux modèles cv1.doc et cr1.doc
- si le document est 2 on fera appel aux modèles cv2.doc et cr2.doc
- et ainsi de suite jusqu'au n° 9 avec cv9.doc et cr9.doc

Vous pourrez intervenir, si nécessaire, sur les numéros de courriers à utiliser dans la mise à jour de l'A.G.



Syndic LOGIN

MISE A JOUR DES PLANS DE RESOLUTIONS

N° de modèle: 2 AG avec renouvellement Modèles de document: cv.doc cr.doc

N°	S/R	Titre résolution
045		Election du Président de la présente Assemblée
001		Election d'un ou plusieurs scrutateurs s'il y a lieu.
047		Election du secrétaire de la présente Assemblée
023		Approbation des comptes de l'exercice clos le IMMEXFIN.
024		Quitus au syndic
025		Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice
003		Désignation du syndic et approbation du mandat de Syndic
006		Consultation du conseil syndical
021		Désignation du conseil syndical
056		Délégation de pouvoir au conseil syndical
004		Modalités de contrôles des comptes
007		Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.
016		Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration
049	oui	Devis 1
069	oui	Devis 2
070	oui	Devis 3
999		Questions diverses

Rajout Résolution Suppression Sous Résolution Résolution

Valider Quitter

Désignation du plan de résolution à votre disposition

La touche « Rajout Résolution » permet de rajouter une résolution à partir des modèles.

Celle-ci est incluse derrière la résolution sélectionnée.

ATTENTION : on ne peut pas ajouter une résolution devant la première, il faut alors la mettre en deuxième position, puis supprimer la première et la rajouter ensuite.

018	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration entraînant modification
019	Crédit copropriété
020	Autorisation de travaux affectant les parties communes ou l'aspect extérieur d
021	Désignation du conseil syndical
022	Révocation du conseil syndical
023	Approbation des comptes de l'exercice clos le JJ/MM/AAAA
024	Quitus au syndic

La touche « Sous Résolution » permet de signifier au système que cette résolution doit être générée en tant que sous résolution.

La touche « Résolution » apparaît seulement si vous êtes positionné sur une sous résolution : elle permet de repasser en mode résolution.

■ [Retour sommaire](#)

Table Résultat

Définition de libellés automatiques qui s'éditeront sur le procès verbal en fonction des votes de chaque résolution.

ATTENTION : Les codes sont utilisés dans les programmes, vous pouvez modifier les libellés en gardant à l'esprit que vous devez respecter la nature du résultat.

Codes	Libellés
1	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées
2	Mise aux voix, cette résolution est refusée à l'unanimité des voix exprimées
3	Cette résolution mise aux voix et l'unanimité des présents et représentés s'abstiens
4	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées
5	Mise aux voix, cette résolution est refusée à la majorité des voix exprimées
6	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées
7	Mise aux voix, cette résolution est refusée à l'unanimité des voix présentes et représentées
8	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue
9	Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité absolue
A	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second vote intervient à la majorité simple de l'article 24
B	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité de l'article 26
C	Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité de l'article 26 n'est pas adoptée
D	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité des 2/3 des voix du Syndicat. Toutefois, comme elle recueille la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées, elle pourra être adoptée à une prochaine Assemblée, à la même majorité
Q	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second vote a été fait à la majorité simple de l'article 24 : la résolution est adoptée.
R	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second vote a été fait à la majorité simple de l'article 24 : la résolution est rejetée.
S	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas l'unanimité des tantièmes de la copropriété : la résolution est rejetée.
T	Mise aux voix, cette résolution recueille la totalité des tantièmes de la copropriété : la résolution est adoptée.

Les autres codes concernent les résolutions d'élections

Codes	Libellés
E	Elu président de séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées..
F	Elu président de séance l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.
G	Candidat non élu.
H	Elu assesseur de la séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.
I	Elu assesseur de la séance de l'assemblée à l'unanimité des

	voix exprimées.
J	Elu secrétaire de séance de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.
K	Elu secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.
L	Elu membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.
M	Elu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.
N	Elu membre du conseil syndical à la majorité absolue.
O	Ce candidat ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorables, un second vote intervient à la majorité simple de l'article 24.

La longueur maximale du libellé est de 498 caractères.

The screenshot shows a web application window titled 'Syndic LOGIN'. The main content area is titled 'MISE A JOUR DES LIBELLES RESULTATS DE VOTES'. It contains a table with columns 'N°' and 'Libellé'. The table lists various voting scenarios and their corresponding codes. Below the table is a form with a 'Libellé' label and a text input field containing the text 'Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.'. At the bottom right, there are buttons for 'Valider' and 'Quitter'. A red text box at the bottom left displays 'Adoption à l'unanimité Article 24'.

N°	Libellé
1	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.
2	Mise aux voix, cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix exprimées.
3	Cette résolution mise aux voix et l'unanimité des présents ou représentés s'abstient.
4	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.
5	Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.
6	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.
7	Mise aux voix, cette résolution est rejetée à l'unanimité des présents et représentés.
8	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.
9	Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité absolue.
A	Mise aux voix, cette résolution ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second vote intervient à la majorité simple de l'article 24.
B	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité de l'article 26.
C	Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité de l'article 26, n'est pas adoptée.
D	Cette résolution n'ayant pas la majorité des 2/3 des voix du Syndicat, mais recueillant au moins les 2/3 des voix présentes et représentées, un second vote intervient à la majorité simple de l'article 24.

Ce tableau croisé indique le code « Résultat » utilisé en fonction du type d'article et la nature du vote.

	<u>Article 24</u>	<u>Article 25</u>	<u>Article 26</u>	<u>Unanimité 26 bis</u>
	- <u>4</u>	- <u>8</u>	- <u>B</u>	- <u>S</u>

Adoption à la majorité		Si 1/3 des voix <u>pour</u> <u>Q</u> sans gestion de vote supplémentaire -		
Adoption à l'unanimité	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>T</u>
- Rejet à la majorité -	- <u>5</u> -	<u>9</u> Si 1/3 des voix <u>pour</u> et si vote supplémentaire <u>A</u> (ou <u>R</u> sans gestion de vote supplémentaire)	<u>C</u> Si 2/3 des voix exprimées sont <u>pour</u> <u>D</u>	- <u>S</u>
Rejet à l'unanimité	- <u>2</u>	- <u>7</u>	- <u>7</u>	- <u>S</u>
Abstention à l'unanimité	- <u>3</u>	- <u>3</u>	- <u>3</u>	- <u>S</u>

■ [Retour sommaire](#)

Mise à jour des Modèles de variables

ATTENTION : ces variables ne sont utilisables que dans les titres ou les textes de résolutions.

MODELES DE VARIABLES

Mnémonique	Libellé
ASSCIE	Compagnie d'assurances multirisques
ASSDEB	Date de début de contrat assurances multirisques
ASSFIN	Date de fin de contrat assurances multirisques
ASSMT	Montant de la prime d'assurances multirisques
ASSREP	Nom de représentant la Cie d'assurances
CNTDTDEB	Date de début du contrat de Syndic
CNTDTFIN	Date de fin de contrat Syndic
CNTDUR	Durée du contrat de Syndic
DELGMTDEP	Montant maximum des dépenses avec délégation y
GARDNOM	Nom du gardien ou concierge
GARDEL	N° de téléphone du gardien ou concierge
IMMBUDP	Montant du budget prévisionnel exercice prochain
IMMDEP	Montant des dépenses de l'exercice écoulé
IMMEXDEB	Date de début de l'exercice écoulé
IMMEXDEBS	Date de début de l'exercice prochain
IMMEXFIN	Date de fin de l'exercice écoulé
IMMEXFINS	Date de fin de l'exercice prochain
IMMRESPONSA	Nom du responsable de la copropriété

Mnémonique: ASSCIE

Libellé: Compagnie d'assurances multirisques

Vous pouvez paramétrer des mots clés à utiliser dans les titres et les textes des résolutions. Le code mnémonique se compose de 12 caractères maximum en lettres majuscules. Ces codes seront remplacés par leurs valeurs dans les courriers ou ils sont utilisés.

Création Supprimer Modification Valider Quitter

Vo

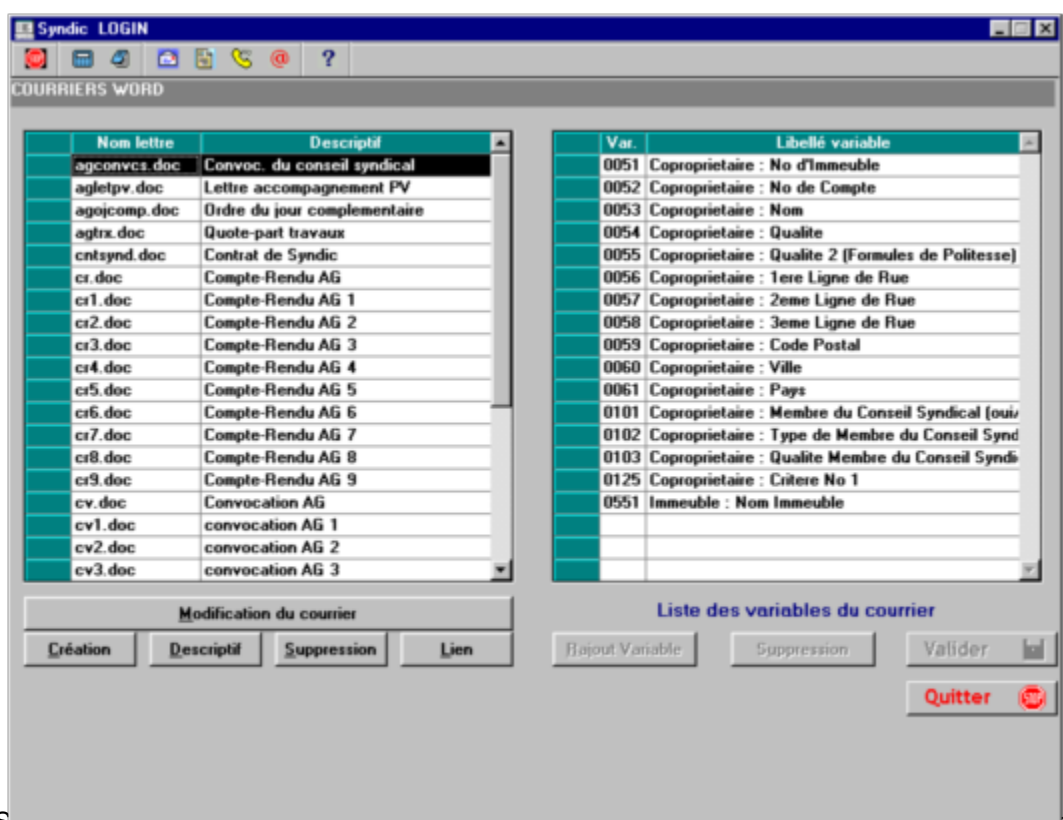
- Créer de nouveaux modèles
- Modifier les libellés des modèles existants
- Supprimer des modèles

2 cas peuvent se produire :

- Le modèle est déjà utilisé dans une assemblée
Il est désactivé, mais conservé au niveau de l'AG
- Il n'est pas utilisé
Il est supprimé

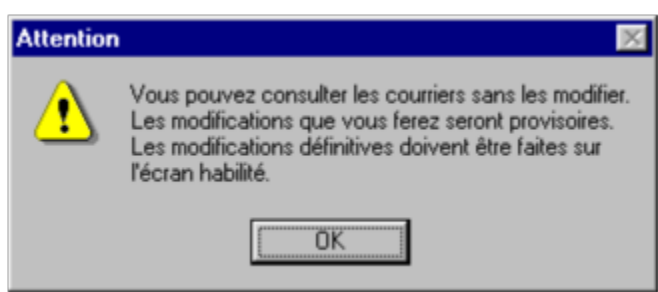
Retour sommaire

Mise à jour des documents Word



Nom lettre	Descriptif	Var.	Libellé variable
agconves.doc	Convoc. du conseil syndical	0051	Coproprietaire : No d'Immeuble
agletpv.doc	Lettre accompagnement PV	0052	Coproprietaire : No de Compte
agojcomp.doc	Ordre du jour complementaire	0053	Coproprietaire : Nom
agtrx.doc	Quote-part travaux	0054	Coproprietaire : Qualite
cntsynd.doc	Contrat de Syndic	0055	Coproprietaire : Qualite 2 (Formules de Politesse)
cr.doc	Compte-Rendu AG	0056	Coproprietaire : 1ere Ligne de Rue
cr1.doc	Compte-Rendu AG 1	0057	Coproprietaire : 2eme Ligne de Rue
cr2.doc	Compte-Rendu AG 2	0058	Coproprietaire : 3eme Ligne de Rue
cr3.doc	Compte-Rendu AG 3	0059	Coproprietaire : Code Postal
cr4.doc	Compte-Rendu AG 4	0060	Coproprietaire : Ville
cr5.doc	Compte-Rendu AG 5	0061	Coproprietaire : Pays
cr6.doc	Compte-Rendu AG 6	0101	Coproprietaire : Membre du Conseil Syndical (oui/
cr7.doc	Compte-Rendu AG 7	0102	Coproprietaire : Type de Membre du Conseil Synd
cr8.doc	Compte-Rendu AG 8	0103	Coproprietaire : Qualite Membre du Conseil Synd
cr9.doc	Compte-Rendu AG 9	0125	Coproprietaire : Critere No 1
cv.doc	Convocation AG	0551	Immeuble : Nom Immeuble
cv1.doc	convocation AG 1		
cv2.doc	convocation AG 2		
cv3.doc	convocation AG 3		

Si vous accédez à la mise à jour des courriers Word et que vous n'êtes pas habilité à modifier les courriers, le message ci-dessous apparaîtra.



Attention

Vous pouvez consulter les courriers sans les modifier.
 Les modifications que vous ferez seront provisoires.
 Les modifications définitives doivent être faites sur l'écran habilité.

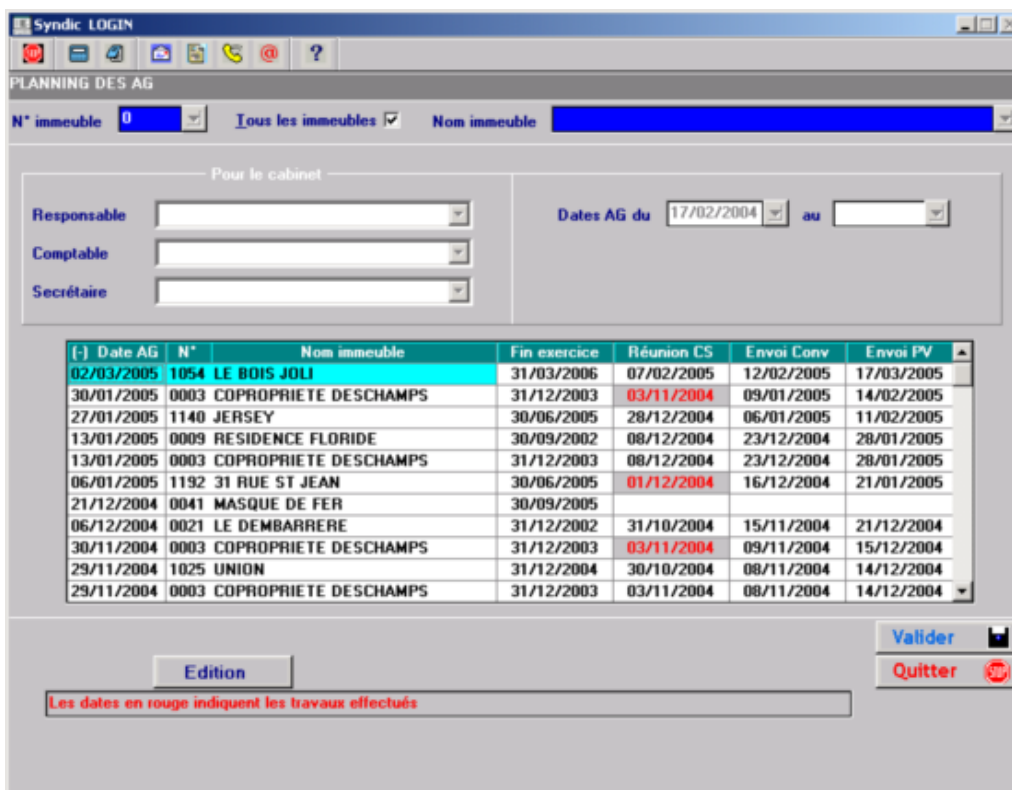
OK

[Retour sommaire](#)

Planning des assemblées

Vous pouvez avoir une vue d'ensemble de toutes les AG en préparation :

- Entre deux dates
 - Par défaut : à partir de la date du jour
- Pour un responsable donné
- Pour un comptable donné
- Pour un secrétaire donné



Les dates :

- De fin de l'exercice en cours
- De réunion du Conseil Syndical validant les comptes
- D'envoi des convocations
- De diffusion du procès verbal aux copropriétaires

Les dates de couleur **rouge** indiquent les taches effectuées.

La touche F10 permet l'édition du planning.

LOGIN

Page 1

Planning des Assemblées Générales éditée le jeudi 17 février 2005

Date AG	N° Cop	Copropriété	Responsable	Comptable	Secrétaire	Fin exercice	Réunion CS	Envoi convoc	Envoi PV	Président CS
04/03/04	0003	COPROPRIETE	LEBON Alain	Comptable	Secrétaire	31/12/03				BARBIER Nicole BARBIER Nicole
18/03/04	0003	DESCHAMPS	LEBON Alain	Demo	Demo	31/12/03				
18/03/04	0021	COPROPRIETE		Comptable	Secrétaire	31/12/02				
19/03/04	0021	DESCHAMPS		Demo	Demo	31/12/02				

25/03/04	0003	LE DEMBARRERE	LEBON Alain			31/12/03					BARBIER Nicole
25/03/04	0021	LE DEMBARRERE				31/12/02					
27/03/04	0003	COPROPRIETE	LEBON Alain	Comptable	Secrétaire	31/12/03					BARBIER Nicole
03/05/04	0003	DESCHAMPS	LEBON Alain	Demo	Demo	31/12/03					BARBIER Nicole
28/06/04	0003	LE DEMBARRERE	LEBON Alain			31/12/03	03/11/04				BARBIER Nicole
16/11/04	0019	COPROPRIETE		Comptable	Secrétaire	31/12/02	11/10/04	26/10/04	01/12/04		
22/11/04	0030	DESCHAMPS		Demo	Demo	31/12/02	17/10/04	01/11/04	07/12/04		
29/11/04	1025	COPROPRIETE	LEBON Alain	Comptable	Secrétaire	31/12/04	30/10/04	08/11/04	14/12/04		
30/11/04	0003	DESCHAMPS	LEBON Alain	Demo	Demo	31/12/03	03/11/04*	09/11/04	15/12/04		BARBIER Nicole
06/12/04	0021	COPROPRIETE		Comptable	Secrétaire	31/12/02	31/10/04	15/11/04	21/12/04		
21/12/04	0041	DESCHAMPS		Demo	Demo	30/09/05					MARTINEZ - PEGEOT
13/01/05	0003	RES. SERRES	LEBON Alain			31/12/03	08/12/04	23/12/04	28/01/05		BARBIER Nicole
13/01/05	0009	8 RUE ABBE TORNE	Respons.			30/09/02	08/12/04	23/12/04	28/01/05		
27/01/05	1140	UNION	Demo	Comptable	Secrétaire	30/06/05	28/12/04	06/01/05	11/02/05		LETONDEUR
02/03/05	1054	COPROPRIETE	LEBON Alain	Demo	Demo	31/03/06	07/02/05	12/02/05	17/03/05		Catherine
		DESCHAMPS		Comptable	Secrétaire						AUDRAN Eric
		LE DEMBARRERE		Demo	Demo						
		MASQUE DE FER		Comptable							
		COPROPRIETE		Demo							
		DESCHAMPS		Comptable	Secrétaire						
		RESIDENCE FLORIDE		Demo	Demo						
		JERSEY		Comptable	LEBON						
		LE BOIS JOLI		Demo	Secrétaire						
				Comptable	Demo						
				Demo							

L'astérisque derrière une date indique que la tâche a été faite.

 [Retour sommaire](#)

Mise à jour assemblée

Vous pouvez saisir tous les renseignements utiles aux éditions :

- Date et heure de l'assemblée
- Lieu de convocation
 - Vous pouvez paramétrer les salles de réunion : on récupère alors l'adresse en automatique
- Affichage des gestionnaires de la copropriété, de la date de fin de contrat syndic et de l'année de renouvellement du conseil syndical
- Possibilité de choisir l'ordre du vote : par copropriétaire ou par votant
- Option d'édition de liste des votants « POUR » ou liste des votants si vote à l'unanimité sur le procès verbal

- Jamais
- Toujours (par défaut)
- Si la clé de répartition n'est pas celle de la première résolution

Dans le cas où l'ensemble des copropriétaires convoqués ne participe pas au vote d'une résolution, il peut être judicieux de connaître la liste des votants

- Option d'édition dans le PV

Il arrive parfois, malgré l'attention requise lors de la présentation des mandats, que le nom du représentant vous est inconnu : dans ce cas vous pouvez cependant éditer la liste des copropriétaires représentés sans les mandataires.

- Paramétrage des modèles de convocation et procès verbal
- AG d'un Syndicat secondaire ou A.F.U.L. (Association Foncière Urbaine Libre) :
 - Dans ce cas le contrôle sur les 5% + les 3 pouvoirs n'est pas fait
- Sélection copropriétaires présents à la date d'AG :
 - Si la case est cochée, les copropriétaires présents à la date d'AG sont traités
 - Dans le cas contraire on prend les derniers copropriétaires des lots

Création

Les dates :

- De réunion du Conseil Syndical validant les comptes
- D'envoi des convocations
- De diffusion du procès verbal aux copropriétaires
- Fin de contestation de l'AG

Sont calculées en enlevant ou en ajoutant à la date d'AG le nombre de jours paramétré dans les options **CABINET** (Touche **Administratif**).

Ces sont des dates butées : elles seront mise à jour par vos soins en fonction de l'exécution des différents stades.

Un bouton relatif à chaque date vous permet d'indiquer si la tache a été accomplie.



The screenshot shows a software window titled 'Syndic LOGIN' with a menu bar containing icons for home, help, and other functions. The main content area is titled 'MISE A JOUR 'ADMINISTRATIF'' and is divided into several sections:

- Carte professionnelle:**
 - Titulaire: Monsieur Alain LEBON
 - N° de la carte: 123
 - délivrée par la préfecture: de la Haute Garonne
 - Caisse de garantie: F.N.A.I.M.
- Paramétrage des dates:**
 - CS de contrôle comptes prévu: 36 jours avant l'AG
 - Envoi des convocations prévu: 21 jours avant l'AG
 - Envoi des procès verbaux prévu: 15 jours après l'AG
 - Fin contestation possible: 60 jours après envoi PV
- Adresse de convocation par défaut:**
 - AD1: [empty]
 - AD2: [empty]
 - 31400 TOULOUSE

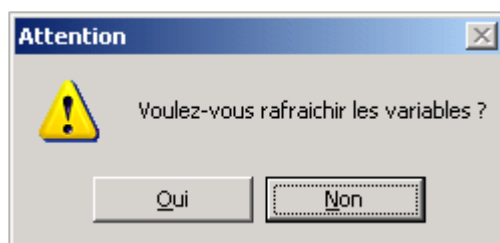
At the bottom right, there are two buttons: 'Valider' (blue) and 'Quitter' (red with a stop sign icon). At the bottom left, there is a red text label 'Titulaire de la carte professionnelle' above an empty input field.

Le programme alimente automatiquement les variables comme indiqué ci-dessous :

GARU TEL	N° de telephone du gardien ou concierge	05.62.94.35.23
IMMBUDP	Montant du budget prévisionnel exercice prochain	8388,64
IMMDEP	Montant des dépenses de l'exercice écoulé	1423,81
IMMEXDEB	Date de début de l'exercice écoulé	01/01/2002
IMMEXDEBS	Date de début de l'exercice prochain	01/01/2003
IMMEXFIN	Date de fin de l'exercice écoulé	31/12/2002
IMMEXFINS	Date de fin de l'exercice prochain	31/12/2003
IMMRESPONSA	Nom du responsable de la copropriété	Alain LEBON

Création Modification Valider  Quitter 

En modification la fenêtre ci-après s'ouvre :



Ceci permet de réinitialiser les variables à partir des fichiers, en particulier si vous avez saisie par exemple le budget après la création de l'AG.

Vous pouvez :

- Modifier les valeurs
- Créer de nouvelles variables

Utilisez des mots clés qui ne soit pas des mots courants.

ATTENTION : ces variables ne sont utilisables que dans les titres ou les textes de résolutions.

Modification

Sélection copropriétaires présents à la date d'AG

Création Suppression Modification Report Variables

Quitter

Choisir la date AG

Report d'A G. :

En cas de modification de la date d'AG, vous pourrez récupérer les résolutions déjà préparées. Cette procédure vous permettra aussi de récupérer les résolutions de la dernière assemblée. Elle peut aussi vous permettre de préparer l'AG longtemps en avance (courriers provisoires compris) en affectant une date fictive.

Syndic LOGIN

REPORT ASSEMBLEE GENERALE

N° immeuble 310 Nom immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

Nouvelle date

Horaire et adresse de convocation

17 Heures 0 Minutes

1ère PARTIE 2ème PARTIE 3ème PARTIE

Ordre de vote

copropriétaire

votant

dataires dans liste des représentés

Oui

Non

Convocation cv.doc Convocation AG

Procès verbal cv.doc Compte-Rendu AG

Valider

Quitter

Choisir la date AG

Saisie de la date

Juillet 2002

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Valider

Quitter

[Retour sommaire](#)

Mise à jour des variables au niveau AG

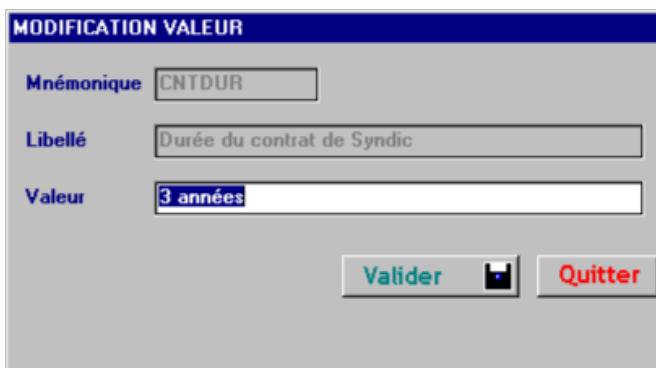
ATTENTION : ces variables ne sont utilisables que dans les titres ou les textes de résolutions.

Lors de la création de l'AG, les modèles de variables actifs permettent de créer les variables au niveau de l'AG.

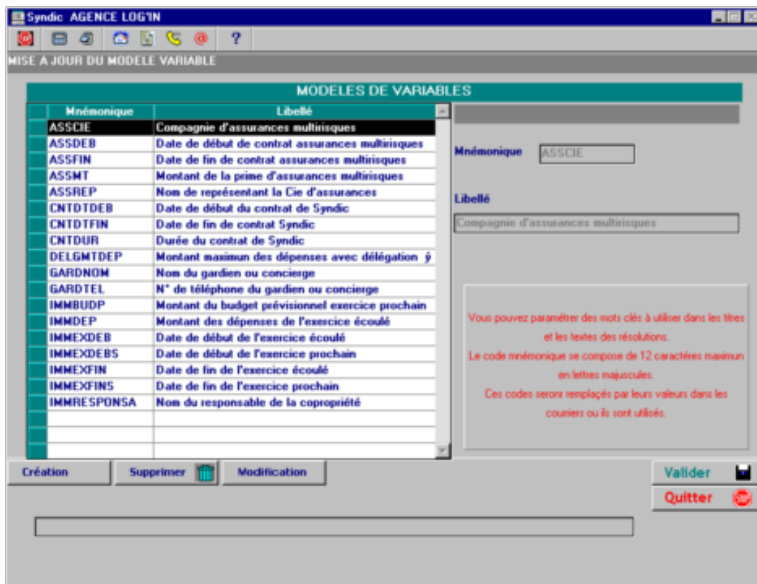


Vous pouvez :

- modifier la valeur d'une variable :



- Créer un nouveau modèle de variable :



Vous pouvez :

- Créer de nouveaux modèles

Ceux-ci sera immédiatement utilisable dans les variables de l'AG.

- Modifier les libellés des modèles existants

 - Supprimer des modèles
- 2 cas peuvent se produire :
- Le modèle est déjà utilisé dans une assemblée
Il est désactivé, mais conservé au niveau de l'AG

 - Il n'est pas utilisé
Il est supprimé

ATTENTION : Le libellé de la variable étant limité à 50 caractères, la liste des membres du conseil syndical CSANC est régénéré à chaque lancement de la convocation ou du procès verbal.

TEXTE POUR LA CONVOCATION DE LA RESOLUTION N° 11 Renouvellement du conseil syndical.

AGFINCNT Date de l'AG fin de contrat Syndic 29/03/2006

Le conseil syndical est actuellement composé de CSANCIEN

Si vous voulez sauvegarder sans sortir de la saisie, appuyez sur le bouton 'Sauvegarder' ou la touche F2

Après traduction :

TEXTE POUR LA CONVOCATION DE LA RESOLUTION N° 11 Renouvellement du conseil syndical.

AGFINCNT Date de l'AG fin de contrat Syndic 29/03/2006

Le conseil syndical est actuellement composé de Monsieur AMBROGIO - Monsieur CHERVET J.Philippe(Suppléant) - GRENIER - MACARIO Philippe(Président) - MARCHETTO/PERONO - ROCCA (Liste des mandats à renouveler : Monsieur AMBROGIO - M CHERVET J.Philippe - MACARIO Philippe(aucun lot))

Sauvegarder Texte CV->PV Traduction

La traduction vous permet de vérifier la pertinence des variables 'mots clés' que vous avez utilisés. Ne touchez pas au texte car les modifications ne sont pas enregistrées.

Valider

Quitter

Pour retourner au texte non traduit faire QUITTER

Si le copropriétaire ayant un mandat de CS n'a plus de lot à la date de l'AG, le programme le signale par (aucun lot). La fin de mandat normale ne peut être détectée que si la date d'AG d'élection au CS et la durée du mandat sont renseignés dans la fiche copropriétaire. Ceci est fait automatiquement lors du traitement de fin d'AG.

Vous avez la possibilité de réactualiser les différentes variables :

Syndic LOGIN

[-] [] [X]

N° immeuble **200**
Nom immeuble **LES ANGES**
Date AG **01/02/2006**

Réactualisation des variables

Toutes	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune	<input type="checkbox"/>
Budget N	<input type="checkbox"/>	Gardien	<input type="checkbox"/>
Budget N+1	<input type="checkbox"/>	Assurance	<input type="checkbox"/>
Budget N+2	<input type="checkbox"/>	Seuil CS	<input type="checkbox"/>
Dépenses	<input type="checkbox"/>	Seuil concurrence	<input type="checkbox"/>
Honoraires	<input type="checkbox"/>	Date réunion CS	<input type="checkbox"/>
Conseil syndical	<input type="checkbox"/>		

Création
Suppression
Modification

Création S/Résolution
Variables

[Retour sommaire](#)

Mise à jour des résolutions de l'AG

The screenshot shows a software interface for managing resolutions. At the top, it displays 'Syndic AGENCE LOG'IN' and 'MISE A JOUR DES RESOLUTIONS'. Below this, there are fields for 'N° immeuble' (79), 'Nom immeuble' (MURANO), and 'Date AG' (04/09/2003). A list of resolutions is shown on the left, with resolution N° 12 highlighted. The right pane shows the details for resolution N° 12, including its text, code article, and various options for editing and voting.

Ces résolutions seront définies pour :

- une copropriété
- une date d'assemblée

Les numéros de vote seront générés dans l'ordre de la saisie, cependant il vous sera toujours possible :

- de supprimer une résolution (touche **F3**)
- d'insérer une résolution (touche **F2**) : la résolution nouvelle sera générée après la résolution affichée.
- de créer une sous-résolution (touche **F9**)
- d'accéder aux variables des résolutions (touche **F10**) pour en créer de nouvelles ou modifier les valeurs de celles qui existent

Vous pouvez faire appel aux modèles.

Vous pouvez saisir jusqu'à **50** résolutions (sous-résolutions comprises).

Une résolution comprend :

a) *Clé de répartition* :

Si la clé n'est pas renseignée, on considère qu'il n'y aura pas de vote sur cette résolution et elle ne sera pas éditée sur la liste des résolutions.

b) *Code article de loi régissant le vote* :

codes sont définis dans la table MAJORITE :

- 1 ⇒ Article 24
- 2 ⇒ Article 25
- 3 ⇒ Article 26
- 4 ⇒ Article 26 Bis (unanimité)

5 ⇒ Article 26 Modifiée 21 juillet 1994

c) *Titre de la résolution* :

100 caractères : obligatoire à éditer sur les convocations et le procès verbal.

d) *Texte de la résolution* :

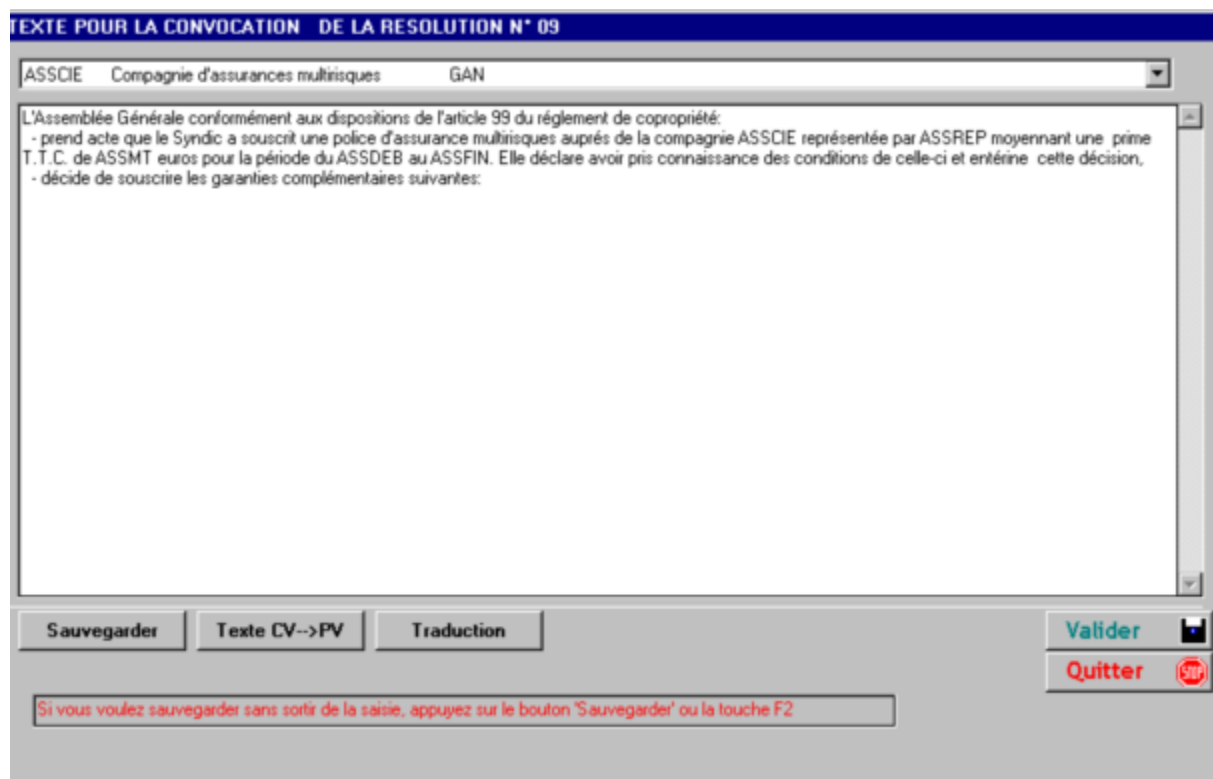
Vous pouvez préparer les textes des résolutions qui seront édités sur les convocations et les procès verbaux soit :

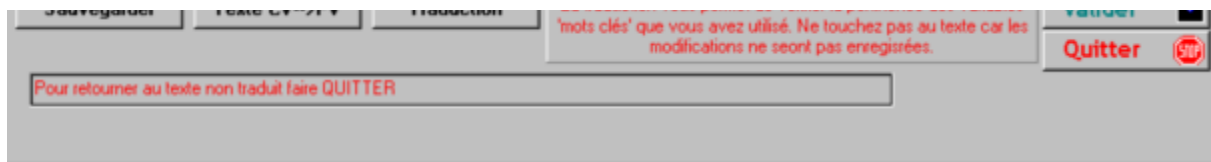
- En modifiant les textes générés à partir des modèles de résolution
- En créant de toute pièce le texte que vous désirez.

La taille de chaque texte est de 150 lignes de 75 caractères.

Ces textes sont accessibles dans les modèles de résolutions et dans les résolutions de l'AG.

On accède à ces libellés par la touche de fonction **F6** (convocation) et **F7** (procès verbal).





ATTENTION : Ne modifiez jamais le texte de la résolution traduite car elles ne seront pas enregistrées.

Ces libellés seront édités dans les variables **AGEXPnn** dans les convocations et les procès verbaux.

e) Code édition du libellé de la majorité requise :

5 possibilités :

- Pas d'édition
- Edition sur la convocation seulement
- Edition sur le procès verbal seulement
- Edition sur la convocation et le procès verbal
- Edition abrégé dans le titre convocation et procès verbal
- Edition abrégé dans le titre procès verbal
- Edition abrégé dans le titre convocation

f) Code édition de la résolution si pas de vote (**pour les sous résolutions**) :

Si l'option est à non :

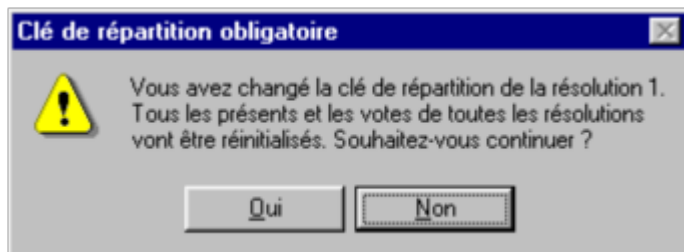
- Ne sera pas édité dans les convocations
- Sera édité dans le procès verbal si au moins un vote a été enregistré

IMPORTANT :

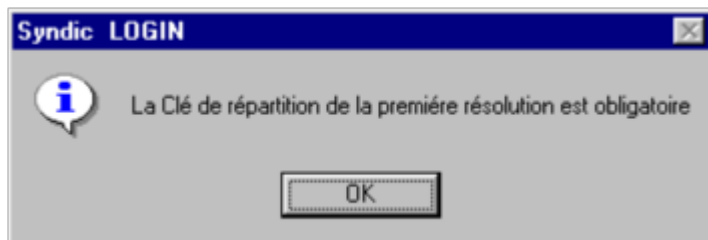
Il est possible en cours d'assemblée de modifier la clé de répartition d'une résolution.

> Résolution 1 :

tous les votes sont réinitialisés ainsi que le fichier des présents.



La clé de répartition est obligatoire



> Pour les autres résolutions , seul les votes de celles-ci sont réinitialisés.

a) Code élection :

3 cas peuvent se produire :

- > Pas d'élection
- > Gestion de l'élection dur bureau avec au choix
 - Président

- *Assesseurs*
- *Secrétaire*

➤ *Gestion de l'élection du Conseil Syndical*

■ **[Retour sommaire](#)**

Convocations

10 modèles modifiables sont à votre disposition pour générer :

CV, CV1, CV2, CV3, CV4, CV5, CV6, CV7, CV8 et CV9

IIII = n° immeuble
JJMMAA = date assemblée

Nom du courrier provisoire généré :

VIIIIJJMMAA.doc

Exemple : courriers pour immeuble 0001 à la date du 15 Novembre 2001

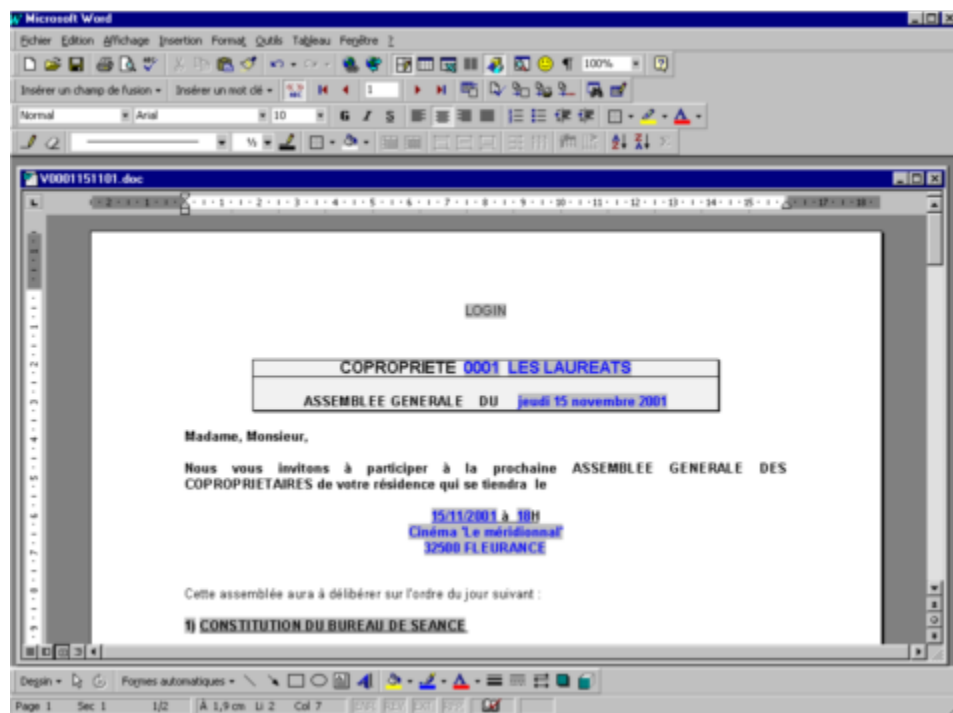
V0001151101.doc

Ces courriers provisoires sont stockés dans le répertoire **ASSEMBLEE** sous **MICROLOG\COPACU** (**répertoire des fichiers**).

Lorsque vous considérez que le procès verbal ou la convocation est définitive, il vous suffira de cliquer dans l'icône «soleil» pour enregistrer automatiquement dans le répertoire **ASSEMBLEE** avec le nom suivant : **CVIIIIJJMMAA.doc**

Le document ainsi obtenu est un document word simple dont vous pouvez disposer librement.

Dans le cas où le document définitif existe, celui-ci sera ouvert systématiquement lorsque vous demanderez la convocation correspondante.



1) Structure résolution convocation

-

Exemple concernant la résolution 50.

N° de la résolution	«VOTENO50»	«AGLIB50»	Titre de la résolution
---------------------	------------	-----------	------------------------

Texte de la résolution	«AGEXP50»		
		«TABMAJ50»	Majorité requise pour le vote

-
-
-
-

2) Variables utilisées

Cabinet LOGIN IMMOBILIER – 6 impasse Ratalens - 31240 Saint JEAN

COPROPRIETE «IMMNO» «IMMNOM»

ASSEMBLEE GENERALE DU «AGDAT»

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la prochaine ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES de votre résidence qui se tiendra le

«AGDAT» à «AGHEUR»H«AGMIN»

«AGAD1»

«AGAD2»

Cette assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

«VOTENO1» «AGLIB1»

«AGEXP01»

«TABMAJ1»

«VOTENO2» «AGLIB2»

«AGEXP02»

«TABMAJ2»

«VOTENO3» «AGLIB3»

«AGEXP03»

«TABMAJ3»

«VOTENO4» «AGLIB4» _

«AGEXP04»

«TABMAJ4»

«VOTENO5» «AGLIB5» _

«AGEXP05»

«TABMAJ5»

«VOTENO6» «AGLIB6» _

«AGEXP06»

«TABMAJ6»

«VOTENO7» «AGLIB7» _

«AGEXP07»

«TABMAJ7»

«VOTENO8» «AGLIB8»

«AGEXP08»

«TABMAJ8»

«VOTENO9» «AGLIB9»

«AGEXP09»

«TABMAJ9»

«VOTENO10»«AGLIB10»

«AGEXP10»

«TABMAJ10»

«VOTENO11»«AGLIB11»

«AGEXP11»

«TABMAJ11»

«VOTENO12»«AGLIB12»

«AGEXP12»

«TABMAJ12»

«VOTENO13»«AGLIB13»

«AGEXP13»

«TABMAJ13»

«VOTENO14»«AGLIB14»

«AGEXP14»

«TABMAJ14»

«VOTENO15»«AGLIB15»

«AGEXP15»

«TABMAJ15»

«VOTENO16»«AGLIB16»

«AGEXP16»

«TABMAJ16»

«VOTENO17»«AGLIB17»

«AGEXP17»

«TABMAJ17»

«VOTENO18»«AGLIB18»

«AGEXP18»

«TABMAJ18»

«VOTENO19»«AGLIB19»

«AGEXP19»

«TABMAJ19»

«VOTENO20»«AGLIB20»

«AGEXP20»

«TABMAJ20»

«VOTENO21»«AGLIB21»

«AGEXP21»

«TABMAJ21»

«VOTENO22»«AGLIB22»

«AGEXP22»

«TABMAJ22»

«VOTENO23»«AGLIB23»

«AGEXP23»

«TABMAJ23»

«VOTENO24»«AGLIB24»

«AGEXP24»

«TABMAJ24»

«VOTENO25»«AGLIB25»

«AGEXP25»

«TABMAJ25»

«VOTENO26»«AGLIB26»

«AGEXP26»

«TABMAJ26»

«VOTENO27»«AGLIB27»

«AGEXP27»

«TABMAJ27»

«VOTENO28»«AGLIB28»

«AGEXP28»

«TABMAJ28»

«VOTENO29»«AGLIB29»

«AGEXP29»

«TABMAJ29»

«VOTENO30»«AGLIB30»

«AGEXP30»

«TABMAJ30»

«VOTENO31»«AGLIB31»

«AGEXP31»

«TABMAJ31»

«VOTENO32»«AGLIB32»

«AGEXP32»

«TABMAJ32»

«VOTENO33»«AGLIB33»

«AGEXP33»

«TABMAJ33»

«VOTENO34»«AGLIB34»

«AGEXP34»

«TABMAJ34»

«VOTENO35»«AGLIB35»

«AGEXP35»

«TABMAJ35»

«VOTENO36»«AGLIB36»

«AGEXP36»

«TABMAJ36»

«VOTENO37»«AGLIB37»

«AGEXP37»

«TABMAJ37»

«VOTENO38»«AGLIB38»

«AGEXP38»

«TABMAJ38»

«VOTENO39»«AGLIB39»

«AGEXP39»

«TABMAJ39»

«VOTENO40»«AGLIB40»

«AGEXP40»

«TABMAJ40»

«VOTENO41»«AGLIB41»

«AGEXP41»

«TABMAJ41»

«VOTENO42»«AGLIB42»

«AGEXP42»

«TABMAJ42»

«VOTENO43»«AGLIB43»

«AGEXP43»

«TABMAJ43»

«VOTENO44»«AGLIB44»

«AGEXP44»

«TABMAJ44»

«VOTENO45»«AGLIB45»
«AGEXP45»
«TABMAJ45»

«VOTENO46»«AGLIB46»
«AGEXP46»
«TABMAJ46»

«VOTENO47»«AGLIB47»
«AGEXP47»
«TABMAJ47»

«VOTENO48»«AGLIB48»
«AGEXP48»
«TABMAJ48»

«VOTENO49»«AGLIB49»
«AGEXP49»
«TABMAJ49»

«VOTENO50»«AGLIB50»
«AGEXP50»
«TABMAJ50»

Vous trouverez sous ce pli les documents suivants :

- ⇒ L'état des dépenses de l'exercice
- ⇒ L'état des dettes et créances
- ⇒ Le budget prévisionnel de l'exercice prochain
- ⇒ L'a situation de trésorerie
- ⇒ Pouvoir

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

LE SYNDIC

Article 10 du décret N° 67223 du 17 MARS 1967 : Dans les six jours de la convocation, un ou plusieurs copropriétaires ou le Conseil Syndical, s'il en existe un, notifient à la personne qui a convoqué l'assemblée, les questions dont ils demandent l'inscription à l'ordre du jour. Ladite personne notifie aux membres de l'assemblée un état de ces questions cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

3) Exemple de convocation

Cabinet LOGIN IMMOBILIER – 6 impasse Ratalens - 31240 Saint JEAN

COPROPRIETE 0008 TOULOUSE LAUTREC

ASSEMBLEE GENERALE DU vendredi 1er mars 2002

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la prochaine ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES de votre résidence qui se tiendra le

01/03/2002 à 18H00
Cabinet LOGIN

**6, Impasse de Ratalens
31320 Saint Jean**

Cette assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Election du bureau de la présente assemblée(art.24)

2) Vérification de la feuille de présence et des pouvoirs.

3) Examen et approbation des comptes(art.24)

Les comptes ont été vérifiés par le conseil syndical puis les documents obligatoires ont été adressés à chaque Copropriétaire, avec, conformément à la loi, information sur les possibilités de contrôle.

L'Assemblée générale mettra aux voix l'approbation en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes des charges de l'exercice du 01/01/01 au 31/12/01, pour un montant de 23560,00 Euros.

4) Quitus au syndic(art.24)

L'Assemblée donne quitus et sans réserve au Syndic pour sa gestion de l'exercice commençant le 01/01/01 au 31/12/01.

5) Examen du budget prévisionnel du nouvel exercice(art.24)

L'Assemblée générale devra approuver le budget prévisionnel détaillé par postes de dépenses, élaboré par le syndic assisté du conseil syndical, pour l'exercice du 01/01/02 au 31/12/02, arrêté à la somme de 24568,00 euros. Ce budget sera appelé à raison de 25% le 1er jour de chaque trimestre.

6) Compte bancaire : nature du compte bancaire(art.25)

L'Assemblée Générale, informée de l'obligation instaurée par l'article 1er de la loi du 31/12/85 modifiée par la loi du 13/12/2000 et de la faculté laissée aux copropriétaires d'y déroger, décide de ne pas ouvrir de compte bancaire ou postal séparé, et décide de maintenir le compte bancaire ouvert au nom du Syndic pour le compte du Syndicat des copropriétaires au Crédit d'us et l'état de rapprochement bancaire.

7) Approbation de la mise en recouvrement des sommes dues et du budget prévisionnel.(art.24)

Mise en recouvrement des RESTES-DUS (ou prise en compte des AVOIRS), consécutifs à la répartition des charges de l'exercice clos le 31/12/01.

Le budget prévisionnel sera appelé à raison de 25% le 1er jour de chaque trimestre, à savoir les 1/01/01, 1/04/01, 1/07/01 et 1/10/01.

Mise en recouvrement dès le 01/01/02 d'un acompte provisionnel correspondant au 1/4 du budget provisionnel ci-dessus.

8) Autorisation donnée ou confirmée au Syndic en cas de non paiement des appels de fonds.(art.24)

L'Assemblée est informée des nouvelles dispositions de l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 13 décembre 2000 -loi S.R.U.- autorisant le Syndic, passé le délai de 30 jours après mise en demeure de paiement restée infructueuse, de réclamer la totalité des provisions pour charges correspondant au budget voté. L'Assemblée décide que tous les frais exposés par le Syndicat, seront supportés par le débiteur.

9) Renouvellement du mandat de Syndic(art.25)

L'Assemblée devra renouveler le mandat de Syndic au :

Cabinet LOGIN
Administrateurs de Biens S.A.
6, Impasse de Ratalens
31320 Saint Jean - Tél : 05.61.35.00.10

représenté par Monsieur BERGER, Président Directeur Général, pour l'exercice du 01/01/02 au 31/12/01.

LA DUREE DU MANDAT sera ainsi prorogée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale pouvant valablement se prononcer sur la reconduction des fonctions.

10) Approbation du contrat de Syndic(art.25)

L'Assemblée mettra aux voix l'approbation du mandat du Cabinet qui précise notamment une durée de 1 année.

La mission du syndic expirera avec l'Assemblée chargée d'approuver les comptes clôturés à la date du 31/12/02.

Cette mission sera prorogée jusqu'à la date de la tenue de la deuxième Assemblée Générale dans l'hypothèse où la majorité ne serait pas atteinte à la première ou / et qu'une opposition contraigne le syndic à convoquer une deuxième Assemblée.

L'Assemblée devra donner

- son accord sur le mandat de Syndic dont le projet est annexé à la convocation
- pouvoir au président de Séance pour signer le mandat.

LA REMUNERATION pour la période du 01/01/02 au 31/12/02 est fixée à 3500,00 euros HT, majorés de la TVA au taux de 19,60%.

LES HONORAIRES concernant la gestion courante seront facturés en prenant comme VALEUR DE BASE la somme de :

euros HT.....	9999,99
TVA (au taux de 19,60%).....	9999,99
TOTAL TTC.....	9999,99

Les honoraires seront payables par acomptes trimestriels.

LES FRAIS DE BUREAU seront réglés, en sus des honoraires.

LES PRESTATIONS PARTICULIERES, autres que les tâches de gestion courante et effectuées à la demande expresse de la Copropriété, donneront lieu à des règlements spécifiques, suivant le barème des vacations.

Le tout étant défini dans le CONTRAT DE SYNDIC, signé par le Président de Séance, communiqué ci-joint en annexe, conformément à l'article 4 de l'arrêté 84 du 27 février 1984.

11) Consultation du conseil syndical(art.25)

L'Assemblée devra fixer le montant des marchés et contrats à partir du quelle consultation du conseil syndical par le syndic est obligatoire : le montant proposé est de 9999 euros T.T.C.

12) Délégation de pouvoir au conseil syndical(art.25)

Le syndic exposera les pouvoirs confiés au conseil syndical par l'article 21 de la loi du 10/07/65 et l'article 22 du décret du 17/03/67.

Dans le cadre de copropriétés grandes ou actives, ce pouvoir est restreint.

Le syndic proposera à l'Assemblée une résolution qui donne au conseil plus de pouvoirs sous certaines conditions définies par l'Assemblée.

L'Assemblée décidera la délégation au conseil syndical concernant le pouvoir d'effectuer des actes d'améliorations de la qualité de la vie au sein de la résidence (petites plantations, amélioration de l'éclairage, embellissement de la cage d'escalier, ...) ou actes de mission d'un prestataire chargé de procéder à un contrôle poussé des comptes tenus par le syndic, actes qui nécessiteraient de ne pas attendre la convocation d'une Assemblée, sous les conditions suivantes :

- consultation des résidents,
- vote à l'unanimité au sein du conseil syndical,
- limitation des dépenses à 10000 euros T.T.C. par exercice comptable,
- compte-rendu apporté à l'Assemblée Générale suivante,

ratification de cette action dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice.

13) Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire. (art.25)

L'Assemblée devra fixer le montant des marchés et contrats à partir duquel un appel à concurrence par le syndic est rendu obligatoire : le montant proposé est de 3050 euros T.T.C.

A partir de ce montant (prévu par l'organisme certificateur Qualité France), au moins deux fournisseurs devront être consultés par le syndic.

L'Assemblée exonérera le syndic de toute responsabilité en ce qui concerne la fourniture effective desdits devis du fait de la situation actuelle extrêmement tendue du marché du bâtiment.

L'Assemblée décidera évidemment que le syndic n'a concurrence pour son propre mandat.

14) Constitution de provisions spéciales.(art.25)

Décision de l'Assemblée pour constituer des provisions spéciales en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipements communs

susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'Assemblée Générale -art.18- (L.n.94-624, 21 juillet 1994, art.36).

15)Questions diverses

 [Retour sommaire](#)

Election du Conseil Syndical

Dans le menu de préparation de l'AG, vous pouvez rentrer les candidatures que vous connaissez à condition d'avoir enregistré une résolution avec l'option « Edition au conseil syndical ».

Dans la saisie des votes, vous avez la possibilité de :

- Saisir les candidatures

Le nombre des candidatures est illimité.

- Enregistrer les votes

- Article 25
- Article 24

Vous avez cependant la possibilité de faire celle-ci directement à l'article 24 en le paramétrant dans les informations juridiques et administratives de l'immeuble.

Dans le cas d'une élection partielle, les copropriétaires dont le mandat n'est pas à renouveler auront comme type de candidature « Toujours élu ».

Le programme détermine qu'il s'agit d'une élection partielle en se basant, si ces informations sont renseignées, sur l'année de l'AG ayant nommé le « président du CS » plus le nombre d'années du mandat.

Ceci permettra de mettre à jour les membres du Conseil Syndical en fin d'AG.

Les « Toujours élu » garderont le type de membre du CS.

Les nouveaux élus auront le titre de « Membre ».

Il vous appartiendra de mettre à jour ces types lors de la prochaine réunion de ce CS.

Syndic AGENCE LOG'IN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble **3** Nom immeuble **COPROPRIETE DESCHAMPS** Date AG **24/11/2003**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Actuel	Candidatures	Tantièmes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno	Président du conseil	Toujours élu	510
41002001	Melle BARBIER Nicole			510
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge			319
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck			521
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène			506
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël			515
41003003	Monsieur CURT Emmanuel			502
41004002	Monsieur DE BOURAYNE Yves		Membre	330
41004003	Madame DE FRIZE Lisiane			330
41004004	Mme ou M. DE SA Léandro			510
41004001	SCI DESCHAMPS			1018
41005001	Monsieur EL BEZ Michel		Membre	502
41006001	Monsieur FABRE Bruno			330
41007001	Monsieur GAUTIER Paul			521
41007002	Monsieur GUIRAUD Jean-Paul		Membre	364

Adresse: 68, rue François de Tesson 77330 OZOIR LA FERRIERE

VOTE Correction Quitter

Pour avoir accès à cette possibilité vous devrez cocher la case Election Conseil Syndical à oui dans la résolution concernée.

La clé de répartition utilisée sera celle de la première résolution : pour cette raison la clé de la résolution devra être à 0.

Syndic AGENCE LOG'IN

MISE A JOUR DES RESOLUTIONS

N° immeuble **3** Nom immeuble **COPROPRIETE DESCHAMPS** Date AG **24/11/2003**

N°	Résolution
01	Election du bureau président de seance
02	Election des scrutateurs
03	Election du secrétaire de seance
04	Quitus au syndic
05	Désignation du conseil syndical
06	Budget prévisionnel pour un montant global de 11500 e
07	Consultation du conseil syndical
08	Délégation de pouvoir au conseil syndical
09	Montant des marchés et des contrats à partir duquel une
10	Questions diverses

Résolution N° 05
 Désignation du conseil syndical

Code article
 Majorité nécessaire : majorité absolue de l'article 25 de la loi, soit à la majo

Clé de répartition
 0

Edition de la majorité requise
 non édité abrégée dans CV et PV
 sur convocation seulement abrégée dans PV
 sur procès verbal seulement abrégée dans CV
 sur procès verbal et convocation

Editer si pas de vote ? oui non

Elections
 pas d'élection
 Bureau AG président Scrutateurs Secrétaire
 Conseil Syndical

Numéro de paragraphe 05

Création Suppression Modification Texte Convocation Texte Procès-verbal Valider
 Création S/Résolution Variables Création avec modèle Traduction Quitter

Titre des résolutions à éditer sur CV et PV

Vous pouvez changer le code civilité du candidat.

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 55 Nom immeuble LA VALLIERE Date AG 22/06/2005

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Actuel	Candidatures	Tantièmes
41013002	Melle MADORE Francoise			1337
41013001	Mme et M. MADORE Jean-Michel			801
41013003	Mr MAZZEGA Claude	Membre du conseil	Toujours élu	2519
41013005	Mr et Mme MENDES CHRISTOPHER			1775
41013006	Mme MONTINERI et PALAZETTI	Membre du conseil	Membre	1895
41014001	Melle NOMBRET Christine			1799
41000008	Mme PERNET			1474
41000060	Mr PETITJEAN-WILM			2582
41000002	Mr POLLIER	Sortant	Toujours élu	3566
41018002	Monsieur RASPUS RONALD REMY			744
41018001	Mme et M. ROLLAND Charles			1379
41019003	SCI QUENLIE			2126
41019004	Monsieur SHERIF Abdus Salam			1879
41020002	Mme et M. THIERY Christian			2252
41000051	Mr THOMASO FERNAND	Membre du conseil	Toujours élu	2981

Madame Mademoiselle Monsieur autre

Adresse RESIDENCE LA VALLIERE BAT C 146 AV LOUIS RAVET 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Code civilité VOTE Elus Correction Valider
 Constitution ARRIVEE DEPART Quitter

Après la saisie des candidatures, vous accédez à l'écran ci-dessous en cliquant sur le bouton vote.

Syndic AGENCE LOGIN

VOTES POUR ELECTION CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 3 Nom immeuble COPROPRIETE DESCHAMPS Date AG 24/11/2003

N° résolution 05 Désignation du conseil syndical N° Paragraphe 05

Copropriétaire : Monsieur EL BEZ Michel N° Compte 41005001 Membre

Article de vote 25 24 Ordre de vote copropriétaire volant Tout Votes à faire Votes effectué: Unanimité Sans Contre Pour Abstention

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno		510	Pour
41002001	Melle BARBIER Nicole		510	Pour
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge		319	Pour
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck		521	Pour
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène		506	Pour
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël		515	Pour
41003003	Monsieur CURT Emmanuel		502	Pour
41004002	Monsieur DE BOURAYNE Yves		330	Pour
41004003	Madame DE FRIZE Lisiane		330	Pour
41004004	Mme ou M. DE SA Léandro		510	Pour
41004001	SCI DESCHAMPS		1018	Contre

Total Tantièmes 10000 Majorité requise 5001 CONTRE 1018 Clé 1 PARTIES COMMUNES GENERALES
 Présents/Représentés 5571 POUR 4953 ABSTENTION 0 Majorité Article 25
 NUL 0

Rejet 1/3 voix atteint

Sélection Quitter

Choisir le candidat : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

Dans le cas où le message Rejet 1/3 voix atteint apparaît : il vous suffit de cliquer sur le bouton Article 24 pour procéder au second vote.

Syndic AGENCE LOGIN

VOTES POUR ELECTION CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 3 Nom immeuble COPROPRIETE DESCHAMPS Date AG 24/11/2003

N° résolution 05 Désignation du conseil syndical N° Paragraphe 05

Le procès verbal génère :

- **Des variables textes :** CSELU1 – CSELU2 – CSELU4 – CSELU5
CSELU6 – CSELU7 – CSELU8 – CSELU9
CSELU10 – CSELU11 – CSELU12
- **Une variable courrier :** 3914 Liste des élus
- **Un texte ci-dessous pour chaque candidat :**

Candidat membre : Monsieur MICHALAK Frédéric

**Tantièmes votants : 5571 sur 10000~Nombre de votants : 11~Clé de répartition :0001-PARTIES
COMMUNES GENERALES**

Elu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.(art25)

Ont voté POUR :5571 tantièmes

Mme ou M. ALBANESE Bruno (510) ; Melle BARBIER Nicole (510) ; Mme ou M. BELLEGARDE Serge (319) ; Mme ou M. BONHOMME Franck (521) ; Mesdemois. CASTA Marie-Hélène (506) ; Mme ou M. CROUHY Jean-Noël (515) ; Monsieur CURT Emmanuel (502) ; Monsieur DE BOURAYNE Yves (330) ; Madame DE FRIZE Lisiane (330) ; Mme ou M. DE SA Léandro (510) ; SCI DESCHAMPS (1018)

- **Un récapitulatif donnera les membres élus :**

**Membres élus au Conseil Syndical : Monsieur DE BOURAYNE Yves - Monsieur EL BEZ Michel -
Monsieur GUIRAUD Jean-Paul - Monsieur MICHALAK Frédéric**

Plusieurs libellés de résultat correspondant à ce type d'élection sont créés M,N et O.

Syndic LOGIN

MISE A JOUR COPROPRÉTAIRE

N° immeuble **19** Nom immeuble **RES. SERRES**

Copropriétaire **MOLL Marie** N° compte **41013003** Qualité **Madame**

Adresse **62 CHEMIN D'ODDOS**

Cp Ville **65000 TARBES**

Pays @ email

Critères Mandataire du copropriétaire Divers

Assujetti T.V.A.
 Mt. récupérable sur répartition
 Extrait de compte détaillé (Adf)
 Saut de page par lot principal :
 Sur appels de fonds
 Sur répartitions de charges
 Occupe le lot n°

Internet
 Comptes sur Internet
 Montant facturé :

Financier Immeuble Lot Attribution lot @.mail Valider
 Compta Courrier Page Compl. Fiche coprop. Quitter

Qualite

La touche de fonction « Constitution » vous permet d'attribuer les fonctions aux membres du CS.

Syndic LOGIN

CONSTITUTION DU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble **19** Nom immeuble **RES. SERRES** Date AG **16/11/2004**

Compte	Mme	Copropriétaires	Toujours élu	Titre	Tantièmes
41004001	Mme	DORGE Suzanne		Président du conseil	1070
41013003	Madame	MOLL Marie		Membre du conseil	1070

Adresse **3 BIS PROMENADE DU PRADEAU** RES. PARC DES HARAS ESC E 65000 TARBES

MEMBRE SUPPLEANT PRESIDENT COMMISSAIRE

Quitter

Seuls les 4 fonctions suivantes sont disponibles :

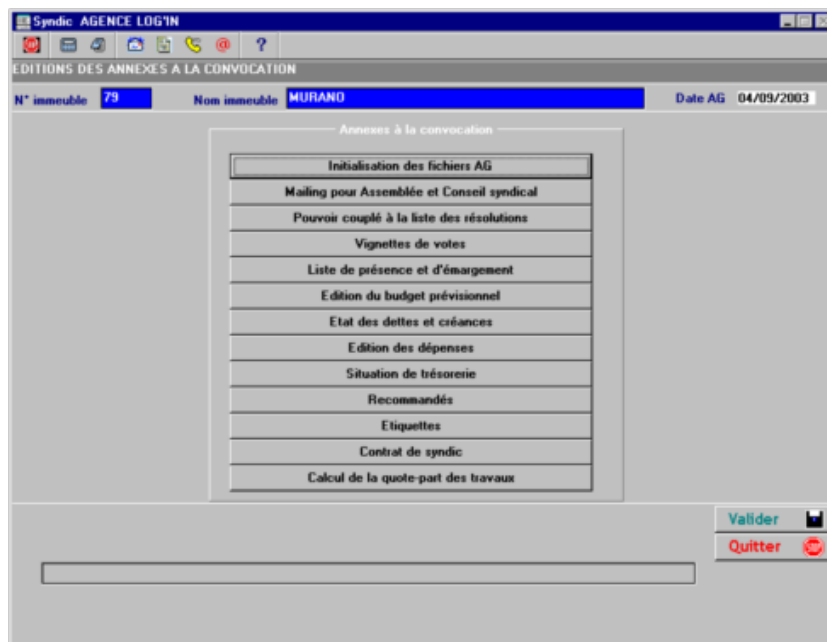
- Membre
- Suppléant
- Président
- Commissaire

Si vous avez utilisé cette fonction, la phrase suivante apparaîtra sur le PV :

***Membres élus au Conseil Syndical : Melle LABORDE Vanessa - Mr LECLERC Jérôme
(Président) - Mr MALINOWSKI Joseph - Mlle TORTAJADA Caroline
Le président a été élu par les membres du conseil syndical.***

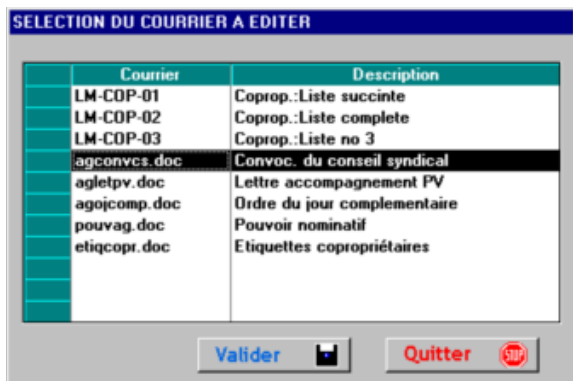
 [Retour sommaire](#)

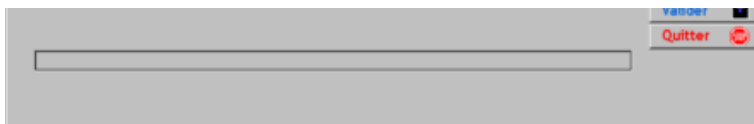
Annexes à la convocation

a) Initialisation des fichiers AG :

Certains traitements utilisent les fichiers AG (présent, vote).

En cas de mutation intervenues après la création de l'AG, il est souhaitable d'activer ce traitement afin que les copropriétaires traités soient ceux présents à la date de l'Assemblée.

b) Mailing copropriétaires :



Vous avez la possibilité de sélectionner :

LAR (Lettre avec accusé de réception) : copropriétaires absents ou ayant voté contre à au moins un des votes

Sauf LAR : copropriétaires présents et n'ayant voté contre à aucun des votes

Tous les copropriétaires

Attention :

Pour les résolutions relatives aux élections, seuls les votes concernant les candidats élus seront traités.

Dans les courriers vous pouvez utiliser les variables suivantes :

- 3000
- 3001
- 3002
- 3003,3004,3005

Adresse de convocation

Date de l'assemblée
Heure de convocation
Minutes «

Lettres

Madame AUBRY Elisabeth
8 rue des Saules
95560 MAFFLIERS

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Toulouse, le 21 Décembre 2000

Nos réf. : copropriété 1
LES LAUREATS

Objet : Convocation Assemblée Générale
du 11/01/2001

Madame,

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale des copropriétaires de la Résidence
LES LAUREATS qui se tiendra le :

jeudi 11 janvier 2001 à 18 heures 00
Login – Impasse de Ratalens - 31240 Saint-Jean

Plusieurs résolutions importantes nécessitent la majorité renforcée (absolue) de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965.

Aussi, *nous souhaiterions vivement votre présence et vous demandons **de bien vouloir nous la confirmer***. Si toutefois, vous craignez de ne pas pouvoir venir, nous vous indiquons que votre participation peut se faire par le retour du pouvoir ci-joint, et qui sera remis à un des participants ou à la personne de votre choix, par le Président de séance.

En effet, faute de présence en nombre ou de majorité suffisante en tantième, une nouvelle Assemblée Générale devrait être convoquée, **ce qui entraînerait des frais supplémentaires supportés par tous les copropriétaires**.

Il est rappelé que le *syndic ne peut représenter aucun copropriétaire*. Par contre, vous pouvez vous faire représenter par un mandataire qui peut recevoir trois pouvoirs au maximum. Un mandataire peut toutefois, recevoir plus de trois délégations si le cumul de ses voix et celles des personnes qu'il va représenter n'excède pas 5% des voix du syndicat.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 17 Mars 1967, les copropriétaires peuvent notifier à la personne qui a convoqué l'Assemblée, les questions dont ils demandent l'inscription à l'ordre du jour, ceci dans un délai de 6 jours après réception de la présente.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Syndic,
Login



POUVOIR

Je soussigné(e) : **Madame AUBRY Elisabeth**, propriétaire(s) de lots privatifs représentant :

73/ 10000 CHARGES GENERALES

dans l'ensemble immobilier en copropriété appelée :

**Copropriété n° 1
Résidence LES LAUREATS - 4-6-8-10 rue des Lauriers
31650 SAINT ORENS**

Donne par la présente, pouvoir (avec pouvoir de substitution par le mandataire au profit d'un autre mandataire) à :

M.....

ou

M.....

a l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus visé, prévue le :

**jeudi 11 janvier 2001 à 18 heures 00
Login – Impasse de Ratalens - 31240 Saint-Jean**

- pour assister à la présente assemblée ou à toutes les assemblées qui seraient convoquées ultérieurement, avec le même ordre du jour, en cas de défaut de quorum pour la présente assemblée générale,
- pour signer toute feuille de présence et procès-verbal de réunion,
- pour accepter toute fonction de membre de bureau,
- pour substituer si besoin est, et en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le déroulement de l'ordre du jour,
- prendre part aux délibérations et voter en mes lieux et place dans l'intérêt général de la copropriété et de mes intérêts particuliers.

Le présent pouvoir sera annexé à la feuille de présence de la réunion.

Copropriétaire	Mandataire
Fait à	Fait à.....
le Signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"	le Signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation de pouvoir"

NB - Loi numéro 65557, du 10 juillet 1965

Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat de la copropriété. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même, et celles de ses mandants n'excède pas 5% des voix du syndicat.

Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'Assemblée Générale d'un Syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire. Le syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée ni recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.

c) **Pouvoir et liste de résolutions :**

POUVOIR	
COPROPRIETE 0008 TOULOUSE LAUTREC	
ASSEMBLEE GENERALE DU vendredi 1er mars 2002	
Afin de faciliter le décompte des votes, nous vous remercions d'indiquer vos décisions de vote dans le tableau au dos et de <u>RETOURNER VOTRE POUVOIR</u> , à la personne de votre choix.	
Je soussigné(e) :	Mme et M. ABELLAN Christian
demeurant :	12 rue Jacques Pillien 95600 EAUBONNE
représentant 10000 / 322 CHARGES GENERALES	
Propriétaire dans la résidence	
<input type="checkbox"/>	Présent à l'Assemblée Générale
<input type="checkbox"/>	Absent, représenté par :
M	
Adresse	
ou à défaut à :	
M	
Adresse	
pour assister à l'assemblée générale des copropriétaires de cette résidence et prendre toutes décisions, signer toutes propositions et procès verbaux, en mes lieu et place, substituer et généralement faire le nécessaire.	
<u>Consignes de vote</u> : Voir au dos.	
A le	
Signature du MANDATAIRE précédée de la mention « Pouvoir accepté »	Signature du MANDANT précédée de la mention « Bon pour pouvoir »
NOTA :	
La loi n° 85-1540 du 31/12/85 fixant le statut de la copropriété stipule notamment sous l'article 22 :	
« Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de 3 délégations de vote. Toutefois un mandataire peut recevoir plus de 3 délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandants n'excède pas 5 % des voix du syndicat. »	



d) **Vignettes de vote**

<p style="text-align: center;">Assemblée Générale du 01/03/2002</p> <p style="text-align: center;">VOTE 1) Election du bureau de la présente assemblée</p> <p style="text-align: center;">Entourez la mention utile ci-dessous</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION </p> <p>Nombre de voix 322 sur 10000 Copropriété : TOULOUSE LAUTREC NOM : Mme et M. ABELLAN Christian (41001001)</p>	<p style="text-align: center;">Assemblée Générale du 01/03/2002</p> <p style="text-align: center;">VOTE 3) Examen et approbation des comptes</p> <p style="text-align: center;">Entourez la mention utile ci-dessous</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION </p> <p>Nombre de voix 322 sur 10000 Copropriété : TOULOUSE LAUTREC NOM : Mme et M. ABELLAN Christian (41001001)</p>
<p style="text-align: center;">Assemblée Générale du 01/03/2002</p> <p style="text-align: center;">VOTE 4) Quitus au syndic</p> <p style="text-align: center;">Entourez la mention utile ci-dessous</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION </p> <p>Nombre de voix 322 sur 10000 Copropriété : TOULOUSE LAUTREC NOM : Mme et M. ABELLAN Christian (41001001)</p>	<p style="text-align: center;">Assemblée Générale du 01/03/2002</p> <p style="text-align: center;">VOTE 5) Examen du budget prévisionnel du nouvel exercice</p> <p style="text-align: center;">Entourez la mention utile ci-dessous</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> POUR <input type="checkbox"/> CONTRE <input type="checkbox"/> ABSTENTION </p> <p>Nombre de voix 322 sur 10000 Copropriété : TOULOUSE LAUTREC NOM : Mme et M. ABELLAN Christian (41001001)</p>

Le programme est prévu pour éditer des planches de 8 par 2 soit 16 vignettes.

e) Liste de présence

SELECTION DU COURRIER A EDITER	
Courier	Description
agpres.doc	Liste de présence (AG)
fpres.doc	Liste de présence 6 clés
agemarg.doc	Liste d'émargement

Valider  Quitter 

Le numéro d'immeuble, la date de l'assemblée et la première clé de répartition correspondant à la première résolution (élection du bureau) sont alimentés automatiquement.

2 types d'édition :

- Agpres : la liste de présence à émarger pour l'Assemblée Générale
- Agemarg : la liste pour la distribution des convocations contre émargement (Distribution).

Vous pourrez cependant ajouter 5 autres clés de répartition en fonction de vos besoins.

f) Budget prévisionnel

Syndic AGENCE LOG'IN

N° immeuble 05 Nom immeuble LA VALLEE DES NEIGES Date AG 01/04/2003

Exercices comptables

Exercice en cours du 01/10/2001 au 30/09/2002 Exercice suivant du 01/10/2002 au 30/09/2003

Exercices à éditer

Exercice en cours (N-2,N-1,N)

Exercice suivant (N-1,N,N+1)

Proposé à l'assemblée générale

Valider

Quitter

g) Etat des dettes et créances

Syndic AGENCE LOG'IN

N° immeuble 05 Nom immeuble LA VALLEE DES NEIGES Date AG 01/04/2003

Période du 01/10/2001 au 30/09/2002

Cet état des dettes et créances est à éditer une fois la répartition de charge effectuée, les écritures injectées en comptabilité et le brouillard validé.

Sachez toutefois que les appels de fonds budget et exceptionnels sont inclus sur cet état si celui-ci est édité avant la répartition de charges.

Paramètres Valider Quitter

) **Etat des dépenses**

Syndic AGENCE LOG'IN

N° immeuble **85** Nom immeuble **LA VALLEE DES NEIGES** Date AG **01/04/2003**

Choix de l'édition

Etat pour le cabinet [Prise en compte de toutes les informations avec le détail des écritures]

Etat pour les copropriétaires [Suivant le paramétrage effectué]

Période du **01/10/2001** au **30/09/2002**


Edition par compte de charge
 clé de répartition


Edition uniquement le détail
 uniquement le récapitulatif

Editer une seule clé de répartition
Clé de répartition

Etat des dépenses pour les copropriétaires

- Edition du montant récupérable
- Edition du montant déductible
- Edition du montant T.V.A.
- Edition du N° de compte comptable
- Edition des dépenses privées
- Edition des prix à l'unité
- Edition des comptes avec le solde à zéro
- Edition de la date des écritures
- Edition code foncier déductible
- Edition du numéro de facture

Valider 

Quitter 

i) Situation de trésorerie

Syndic AGENCE LOG'IN

N° immeuble 05 Nom immeuble LA VALLEE DES NEIGES Date AG 01/04/2003

Période du 01/10/2001 au 30/09/2002

Valider

Quitter

j) Recommandé

Syndic LOGIN

RECOMMANDÉS COPROPRIÉTAIRES

Immeuble N° 310 Nom BEAUSOLEIL

Choix des copropriétaires
 actuels actuels et anciens sans lot attribué

Critères copropriétaires
 Critère 1
 Critère 2
 Critère 3
 Critère 4

Critères des lots
 Nature Bien
 Type Bien
 Site Géographique

Règlement
 Mode de règlement

Clés de répartition
 Clé 1 0001
 Clé 2
 Clé 3

Charges Communes Générales

Sélection définitive
 Accès à un nouvel écran de sélection suite aux critères choisis ci-dessus

Membre du conseil syndical
 tous les copropriétaires
 uniquement ceux avec 'oui'
 uniquement ceux avec 'non'

Envoi du courrier
 suivant zone 'appels / relances'
 suivant zone 'répartition de charges'
 suivant zone 'convocation Ass. Générale'
 aux copropriétaires seulement
 aux mandataires seulement
 aux copropriétaires et mandataires
 une seule étiquette par mandataire

Copropriétaires occupants
 tous les copropriétaires
 uniquement ceux avec 'oui'
 uniquement ceux avec 'non'

Recommandés
 Référence sur le recommandé Convocation Ass. Générale
 Coprop. occupants
 envoi recommandé sans bordereau
 envoi recommandé avec bordereau
 avec édition de la liste d'émargement
 Coprop. non occupants
 envoi recommandé sans bordereau
 envoi recommandé avec bordereau

Valider
 Quitter

Si l'option de traitement est « Procès verbal AG » le programme ne sélectionnera que :



- Les copropriétaires absents non représentés à l'assemblée générale
- Les copropriétaires présents ou représentés ayant pas voté **contre** à toutes les résolutions.

k) Etiquettes

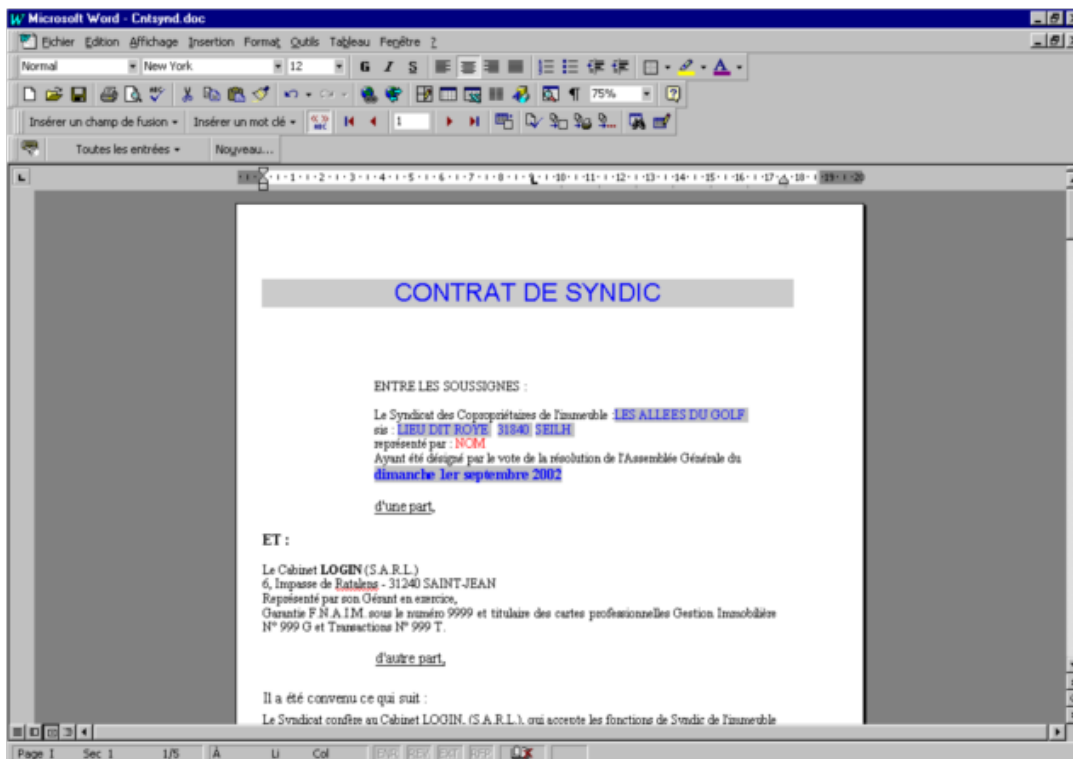
-

SELECTION DU COURRIER A EDITER

Courrier	Description
LM-COP-01	Coprop.:Liste succinte
LM-COP-02	Coprop.:Liste complete
LM-COP-03	Coprop.:Liste no 3
agconvcs.doc	Convoc. du conseil syndical
agletpv.doc	Lettre accompagnement PV
agojcomp.doc	Ordre du jour complementaire
pouvag.doc	Pouvoir nominatif
etiqcopr.doc	Etiquettes coproprietaires

Valider  **Quitter** 

l) Contrat de Syndic :



Vous pouvez préparer le contrat de Syndic.
Il vous appartiendra de l'enregistrer en "fusionnant vers document ».

[Retour sommaire](#)

Mise à jour du portable à partir du serveur

Si vous avez la possibilité d'aller à l'assemblée avec un portable, vous pouvez extraire une ou plusieurs copropriétés sur celui-ci.

Ceci vous permettra :

- De saisir les présents et les votes
- De répondre à des demandes ponctuelles de copropriétaires

Dans le cas où vous estimez que l'assemblée générale n'est pas faite pour répondre aux questions individuelles vous aurez la possibilité de ne pas extraire l'historique des écritures. Deux options de traitement sont à votre disposition :

Historique :

Avec : tous les fichiers concernant la copropriété sont copiés sur le portable

Sans : seuls les fichiers utiles à l'AG sont copiés (sans la comptabilité)

Fichiers AG :

Avec : les fichiers de préparation de l'AG sont copiés sur le portable

Sans : pas de copies (cette option pourra être utilisée si vous voulez rafraîchir les fichiers concernant les copropriétaires)

Le chemin complet du dossier concernant la copropriété sera paramétré dans la table des portables.

Nous éliminerons toute la copropriété, si elle existe sur le portable, avant l'extraction.

Syndic LOGIN

EXTRACTION VERS PORTABLE

N° immeuble 310 Non immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

Portable Portable AG

Historique comptable

avec

sans

Fichiers Assemblée générale

avec

sans

Valider

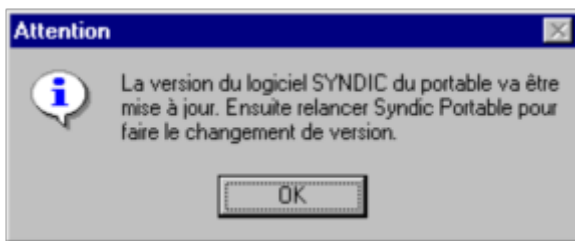
Quitter

Portable à mettre à jour

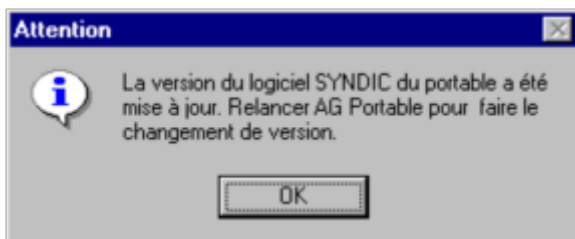
Les options de traitement sont stockées et proposées par défaut lors de la prochaine demande.

-

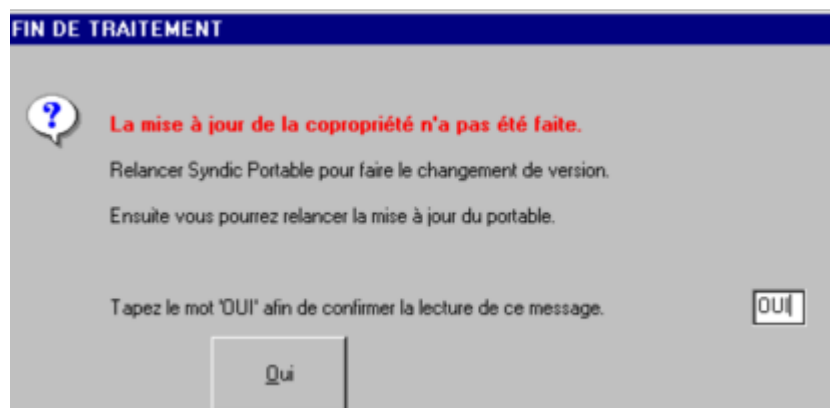
Si une différence de version est détectée entre le serveur et le portable, le message suivant apparaît :



Les programmes du serveur sont alors copiés sur le portable.



Afin d'éviter tout malentendu, le programme affiche la fenêtre ci-dessous, vous devrez alors taper OUI pour sortir du traitement.



Ensuite vous devrez lancer le « Syndic portable » afin de changer de version.

Sortez du « Syndic portable » et relancez la mise à jour du portable pour la copropriété.

■ [Retour sommaire](#)

Début Assemblée Générale

Cette procédure initialise les fichiers des présents et des votes.

Vous pouvez l'utiliser en début de séance pour être sûr d'avoir des fichiers « propres ».

Dans le cas où vous utilisez cette procédure dans la préparation de l'AG (Annexes à la convocation), si un des copropriétaire a déjà été saisi le programme interdit l'initialisation des fichiers : il vous faudra alors passer par le menu « Tenue de l'Assemblée ».

Notions particulières :

- Copropriétaire majoritaire

Conformément à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, article 22, alinéa 2 du journal officiel du 11 juillet modifié par la loi n° 66-1006 du 28 Décembre 1966 J.O du 29 décembre : si un copropriétaire détient plus de la moitié des tantièmes des parties communes, on réduit sa quote-part à la somme des tantièmes des autres copropriétaires.

La liste de présence se présente ainsi :

<p style="text-align: right;"><i>Copro. majoritaire 800</i></p> <p>Monsieur MICHALAK Frédéric Résidence DESCHAMPS 42, Chemin Boudou 31200 TOULOUSE</p>	<p>1 Appartement</p>	<p>200</p>	
---	----------------------	-------------------	--

Le total des tantièmes du copropriétaire était de **800**, il est ramené à **200**.

- Syndicat de copropriété

Dans certaines copropriétés, des lots ne sont pas rattachés à un copropriétaire mais directement au Syndicat de copropriétaires : c'est le cas en particulier de parkings réservés aux visiteurs. Une jurisprudence récente indique que le Syndicat de copropriétaires n'a pas le droit de voter : il faut donc enlever les tantièmes de ces lots du total de la clé de répartition.

Vous pouvez signifier au programme que le copropriétaire de ces lots est le Syndicat en cochant une case dans la mise à jour copropriétaires :

Dans ce cas, la liste de présence sera éditée de la façon suivante :

<p><i>Syndicat (sans vote) 1018</i> SCI DESCHAMPS 4, Allées Paul Sabatier 31000 TOULOUSE</p>	<p>13 Appartement 14 Appartement 47 Parking 48 Parking 49 Parking 60 Parking</p>	<p>0</p>	
--	---	----------	--

Le total des tantièmes de 1018 est ramené à 0 : **pas de vote.**

[Retour sommaire](#)

Saisie des présents et représentés

A la signature de la liste de présence, il vous sera possible :

- d'indiquer que le copropriétaire est là pour voter
- d'enregistrer les pouvoirs présentés par
 - a) un autre copropriétaire de l'immeuble
 - b) un mandataire de gestion
 - c) une personne extérieure à la copropriété

Nous vérifierons que le nombre de pouvoirs ne dépasse pas 3 si le nombre de tantièmes est supérieur à 5% des tantièmes de la 1ère résolution.

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41003013	Madame CORDEAU Malvina	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri	40,00
41003005	M ou Mme CORGNET Georges		120,00
41003001	Madame COUILLEZ Frédéric		86,00
41003008	Melle CUARTERO Lucie	Monsieur DARRAIDOU Fernand	112,00
41003006	M ou Mme CURUTCHET Michel		90,00
41004009	M ou Mme DANIEL Francis		85,00
41004008	Monsieur DARRAIDOU Fernand		89,00
41004015	Madame DARRIGUES Jacqueline		107,00
41004023	Mme et M. DELPUECH Pierre		92,00
41004007	Madame DESCLAUX M.T.		82,00
41004004	M ou Mme DIAZ		31,00
41004010	Indivision DOAT		121,00
41004013	Madame DOLHATS Marie Thérèse		90,00

Dans le cas où un copropriétaire ou un représentant arrive en retard à l'A.G., le programme vous indique la première résolution à partir de laquelle le vote sera autorisé.

Cependant vous avez accès au numéro de résolution afin de modifier le numéro de la résolution.

Les copropriétaires déjà enregistrés apparaissent en reverse vidéo.

a) Copropriétaire présent :

Il suffit de faire **F2** ou cliquer sur la touche « **PRESENT** » après s'être positionné sur le copropriétaire.

Si le code civilité est :

- Madame,
- Mademoiselle
- Monsieur
- Cabinet

L'enregistrement est immédiat, sinon il faudra indiquer le code civilité :

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG 01/06/2004

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mme ou M. BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 16 chemin de la Calle 31750 ESCALQUENS

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 BISCANS Michel Nombre 0 / 54 Tantièmes 0 / 10020

PRESENT Rep/Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Valider Quitter

Saisir le nom du copropriétaire représentant

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG 01/06/2004

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mme ou M. BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 16 chemin de la Calle 31750 ESCALQUENS

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 BISCANS Michel Nombre 0 / 54 Tantièmes 0 / 10020

PRESENT Rep/Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Valider Quitter

Saisir le nom du copropriétaire représentant

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG 01/06/2004

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Madame COUGET Annie		119

Adresse 16 chemin de la Caille 31750 ESCALQUENS

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 BISCANS Michel

Nombre 1 / 54 Tantièmes 265 / 10020

Correction

Représentation

Quitter

b) Représentation par un mandataire de gestion

Il suffit de faire **F3** ou cliquer sur la touche « **Rep/Mandat.** » après s'être positionné sur le copropriétaire. Dans ce cas, ces copropriétaires ne sont pas comptés dans le contrôle des 5%.

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG 01/06/2004

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Madame COUGET Annie		119

Adresse 89 avenue Louis de Foix Appt 8 64100 BAYONNE

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 AGENCE BASCO LANDAISE

Nombre 1 / 54 Tantièmes 265 / 10020

PRESENT Rep/Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire

Quitter

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Alfichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Madame COUGET Annie		119

Adresse 89 avenue Louis de Foix Appt 8 64100 BAYONNE

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre

AGENCE BASCO LANDAISE

Présents et Représentés
 Nombre 1 / 54 Tantièmes 265 / 10020

PRESENT Rep./Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Valider Quitter

Saisir le nom du mandataire de gestion

Dans le cas où le copropriétaire possède un mandataire de gestion, le nom du mandataire apparaît dans la zone « Saisie Représentant ».

Cependant rien ne vous empêche d'utiliser les autres touches de fonction ou de changer ce mandataire.

LISTE DES MANDATAIRES

Nom mandataire	N° compte
AGENCE BASCO LANDAISE	10001026
AGENCE D T F	10001031
AGENCE FRANCO BELGE	10001011
AGENCE GOMEZ	10001013
AGENCE LE BATIMENT	10001014
ARIA IMMOBILIER	10001044
B.R.S.I.	10002001
BELIN Promotion	10002002
BIDEGARAY	10002008
BOUILLAND Roger	10002003
C & G	10003001
C & G (Gestion)	10099999
C.I.E. Investissement	10003003
CABINET GOMEZ	10003006
CABINET NICOLAS	10003007
CABINET PINATEL	10003009
CHABAUD Annie	10003002
CHANCERELLE GESTION	10003015
Cbt FONCIA CAPITOLE	10001001
DE la FARGE Isabelle	10004003

Création Valider Quitter

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien	Cabinet AGENCE BASCO LANDAISE	86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 89 avenue Louis de Foix Appt 8 64100 BAYONNE

Saisie du Représentant Présents et Représentés

Nombre 2 / 54 Tantièmes 351 / 10020

Correction

Représentation

Quitter

a) Représentation par un autre copropriétaire

Il suffit de faire **F4** ou cliquer sur la touche « **Rep./Copro** » après s'être positionné sur le copropriétaire.

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien	Cabinet AGENCE BASCO LANDAISE	86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 8 rue Fontaine du Sorbier 31470 FONSORBES


Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 Nombre 2 / 54 Tantièmes 351 / 10020
 CASTAING Gérard

PRESENT Rep./Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Valider Quitter

Saisir le nom du copropriétaire représentant

Si le copropriétaire choisi n'a pas encore été enregistré le programme vous le signale.

Mandataire

 Le copropriétaire mandaté n'est pas présent ?

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien	Cabinet AGENCE BASCO LANDAISE	86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul	Mr CASTAING Gérard	215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 8 rue Fontaine du Sorbier 31470 FONSORBES

Saisie du Représentant
 Présents et Représentés
 Nombre 3 / 54 Tantièmes 566 / 10020

Correction

Représentation

Quitter

b) Personne extérieure à la copropriété :

Il suffit de faire **F5** ou cliquer sur la touche « **Rep./Extern** » après s'être positionné sur le copropriétaire. Dans le cas d'une personne extérieure il faudra saisir sa qualité et son nom.

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mr BISCANS Michel		265
41002003	Monsieur BONNECAZE Cédric		205
41002004	Monsieur BOULICOT Sébastien	Cabinet AGENCE BASCO LANDAISE	86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul	Mr CASTAING Gérard	215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse La Rivière 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE

Saisie du Représentant
 Présents et Représentés
 Nombre 3 / 54 Tantièmes 566 / 10020

Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 LEBON Alain

Saisie le nom de la personne extérieure

c) **Répétition du mandataire** : sur un ou plusieurs copropriétaires

Après avoir saisi le représentant sur un copropriétaire et avoir validé, il vous suffit de vous positionner sur un autre copropriétaire et appuyer sur la touche **F7** ou « **Même mandataire** ».

d) **Correction du nom du mandataire**:

Vous pouvez, même si des votes ont déjà eu lieu, modifier le nom du représentant grâce à la touche **F9** ou « **Représentation** ».

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Alfichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel	Mr LEBON Alain	136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Mme CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Mr CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Mme CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Mme COUGET Annie		119
41004001	Mme DANGIN Michèle		258
41004002	Monsieur DE LA PALME Emmanuel		185
41004004	Mme ou M. DE VAULX Régis		190

Adresse Rua Rita Ludolf 24 # 401 LEBLON 22440 RIO DE JANEIRO

Saisie du Représentant Présents et Représentés

Nombre 20 / 54 Tantièmes 3896 / 10020

Correction

Représentation Votes possibles Quitter

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul	Mr CASTAING Gérard	215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline	Mr LEBON Alain	72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Madame COUGET Annie		119
41004001	Madame DANGIN Michèle		258
41004002	Monsieur DE LA PALME Emmanuel		185
41004004	Mme ou M. DE VAULX Régis		190

Adresse La Rivière 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 LEBON Alain

Nombre 4 / 54 Tantièmes 638 / 10020

PRESENT Rep/Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire

Quitter

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel		136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul	Mr CASTAING Gérard	215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Madame CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline	Mr LEBON Alain	72
41003005	Monsieur CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Madame CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246
41003009	Madame COUGET Annie		119
41004001	Madame DANGIN Michèle		258
41004002	Monsieur DE LA PALME Emmanuel		185
41004004	Mme ou M. DE VAULX Régis		190

Adresse La Rivière 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE

Saisie du Représentant
 Madame Mademoiselle Monsieur Cabinet Autre
 LEBON Eliane

Nombre 4 / 54 Tantièmes 638 / 10020

PRESENT Rep/Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Valider

Quitter

Saisie le nom de la personne extérieure

e) Votes possibles

Utilisez pour cela la touche **F10** ou « Votes possibles ».

En fonction des présents et des articles régissant les votes des résolutions, le programme indique les votes :

- possibles
- impossibles **en rouge**
- conditionnels **en jaune**

oui
non
non mais

ANALYSE DES VOTES POSSIBLES						
N° immeuble	Nom immeuble		Date AG			
47	MARENGO II		01/06/2004			
No	Résolutions	Clés	Tant. présent	Maj. requise	Article	Possibilité
1	Election du Président de séance	101	3760	1	art24	oui
2	Election des scrutateurs	101	3760	1	art24	oui
3	Election du secrétaire de séance	101	3760	1	art24	oui
4	Nomination du Conseil Syndical	101	3760	5011	art25	non mais
5	Quitus au Syndic provisoire pour l'exercice écoulé	101	3760	1	art24	oui
6	Election du Syndic définitif	101	3760	5011	art25	non mais
7	Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale	101	3760	5011	art25	non mais
8	Approbation du budget prévisionnel global de la copropriété	101	3760	1	art24	oui
9	Avance de Trésorerie Permanente ou fonds de roulement av	101	3760	1	art24	oui
10	Fonds de réserve pour des travaux	101	3760	5011	art25	non mais
11	Fixation d'un plafond de dépenses pouvant être engagées pe	101	3760	5011	art25	non mais
12	Fixation du seuil à partir duquel le Président du Conseil Sy	101	3760	5011	art25	non mais
13	Ouverture d'un compte séparé	101	3760	5011	art25	non mais
14	Modalités de consultation des pièces comptables et documer	101	3760	1	art24	oui
15	Montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en	101	3760	1	art24	oui
16	Demande de Monsieur ZENOUN pour la pose d'un store	101	3760	5011	art25	non mais
17	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration	101	3760	6681	art26	non

Pour les « non mais » 2 cas peuvent se présenter :

- Article 25 : le 1/3 des tantièmes est présent ou représenté, il se peut que l'AG décide un deuxième vote à l'article 24
- Article 26 : La moitié des copropriétaires en nombre sont présents ou représentés, il se peut que cette résolution puisse être reconduite dans l'AG suivante si les 2/3 des tantièmes présents ou représentés et si plus de la moitié des copropriétaires ont votés POUR à cette majorité

f) **Enregistrement des copropriétaires absent dont le pouvoir n'a pu être distribué**

Utilisez pour cela la touche **F11** ou « **Pouvoir non rep.** ».

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI		265
41002001	Mme ou M. BISCANS Michel		265
41002003	Mr BONNECAZE Cédric		205
41002004	Mr BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel	Mr LEBON Alain	136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Mme CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Mr CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Mme CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 41 Avenue du Docteur Picaud 06400 CANNES

Saisie du Représentant

Présents et Représentés

Nombre 20 / 54 Tantièmes 3896 / 10020

PRESENT Rep./Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire

Votes possibles Pouvoir non rep. Quitter

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble **47** Nom immeuble **MARENGO II** Date AG **01/06/2004**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001001	SCI ANJI	Pouvoir non représenté	265
41002001	Mme ou M. BISCANS Michel		265
41002003	Mr BONNECAZE Cédric		205
41002004	Mr BOULICOT Sébastien		86
41002005	Mme ou M. BOUTIN Michel	Mr LEBON Alain	136
41002006	Mr ou Mme BRIANTAIS Paul		215
41003001	Mme ou M. CABARDOS Jean Michel		180
41003002	Mme CANCEL Georgette		128
41003003	Mme ou M. CAPAYROU Joel Jacqueline		72
41003005	Mr CASTAING Gérard		187
41003006	Mme ou M. CHAPUIS Philippe		249
41003007	Mme CHATELIER Michèle		198
41003008	Mme ou M. CHAUVEAU Thierry		246

Adresse 41 Avenue du Docteur Picaud 06400 CANNES

Saisie du Représentant

Présents et Représentés

Nombre 20 / 54 Tantièmes 3896 / 10020

Correction

Représentation Votes possibles Quitter

Le copropriétaire est considéré comme absent, mais dans le procès verbal il apparaîtra à part.

Après

ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

N° immeuble 310 Nom immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

Alfichage
 Convoqués Déjà enregistrés Absents

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41003013	Madame CORDEAU Malvina		40,00
41003005	M ou Mme CORNET Georges		120,00
41003001	Madame COUILLEZ Frédéric		86,00
41003008	Melle CUARTERO Lucie	Monsieur DARRAIDOU Fernand	112,00
41003006	M ou Mme CURUTCHET Michel		90,00
41004009	M ou Mme DANIEL Francis		85,00
41004008	Monsieur DARRAIDOU Fernand		89,00
41004015	Madame DARRIGUES Jacqueline		107,00
41004023	Mme et M. DELPUECH Pierre		92,00
41004007	Madame DESCLAUX M.T.	Monsieur HAURAT	82,00
41004004	M ou Mme DIAZ		31,00
41004010	Indivision DOAT	Madame DUHALDE Therese	121,00
41004013	Madame DOLHATS Marie Thérèse	Monsieur DARRAIDOU Fernand	90,00

Adresse Les Colannes 115, RN 10 40530 LABENNE

Saisie du Représentant

Présents et Représentés
 Nombre 81 / 124 Tantièmes 7265,00 / 10000,00

PRESENT Rep./Mandat. Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Sélection Quitter

N.B. : Utilisation de lecteur optique

Le matricule correspondant aux 5 dernières positions du numéro de compte du copropriétaire, peut être édité sous forme de code barre sur :

- La liste de présence (agpres)
- La lettre d'accompagnement de la convocation (agletcv)
- La lettre d'accompagnement de la convocation et le pouvoir (pouvag)
- Le pouvoir couplé à la liste des résolutions (pouvlst)

La saisie des présents et mandataires (copropriétaires) sera facilité par un positionnement immédiat sur le copropriétaire.

Il existe 3 types de vignettes de votes en fonction des tailles :

- 8 vignettes sur 2 colonnes soit 16 par planche
- 7 vignettes sur 2 colonnes soit 14 par planche
- 6 vignettes sur 2 colonnes soit 12 par planche

Sur le premier type, le numéro de matricule seul est édité sous forme de code barre (manque de place) .

Sur les 2 autres types, le numéro de matricule est associé au type de vote (P Pour, C Contre, A Abstention).

La saisie des votes sera enregistré automatiquement avec ces 2 derniers types, par contre le premier type vous positionnera sur le copropriétaire ou son représentant.

 [Retour sommaire](#)

ANALYSE DES VOTES POSSIBLES

En fonction des présents et des articles régissant les votes des résolutions, le programme indique les votes :

- possibles oui
- impossibles en rouge non
- conditionnels en jaune non mais

ANALYSE DES VOTES POSSIBLES						
N° immeuble 47		Nom immeuble MARENGO II			Date AG 01/06/2004	
No	Résolutions	Clés	Tant. présent	Maj. requise	Article	Possibilité
1	Election du Président de séance	101	3760	1	art24	oui
2	Election des scrutateurs	101	3760	1	art24	oui
3	Election du secrétaire de séance	101	3760	1	art24	oui
4	Nomination du Conseil Syndical	101	3760	5011	art25	non mais
5	Quitus au Syndic provisoire pour l'exercice écoulé	101	3760	1	art24	oui
6	Election du Syndic définitif	101	3760	5011	art25	non mais
7	Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale	101	3760	5011	art25	non mais
8	Approbation du budget prévisionnel global de la copropriété	101	3760	1	art24	oui
9	Avance de Trésorerie Permanente ou fonds de roulement av	101	3760	1	art24	oui
10	Fonds de réserve pour des travaux	101	3760	5011	art25	non mais
11	Fixation d'un plafond de dépenses pouvant être engagées p	101	3760	5011	art25	non mais
12	Fixation du seuil à partir duquel le Président du Conseil Sy	101	3760	5011	art25	non mais
13	Ouverture d'un compte séparé	101	3760	5011	art25	non mais
14	Modalités de consultation des pièces comptables et documer	101	3760	1	art24	oui
15	Montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en	101	3760	1	art24	oui
16	Demande de Monsieur ZENOUN pour la pose d'un store	101	3760	5011	art25	non mais
17	Travaux de transformation, d'addition ou d'amélioration	101	3760	6681	art26	non

Pour les « non mais » 2 cas peuvent se présenter :

- Article 25 : le 1/3 des tantièmes est présent ou représenté, il se peut que l'AG décide un deuxième vote à l'article 24
- Article 26 : La moitié des copropriétaires en nombre sont présents ou représentés, il se peut que cette résolution puisse être reconduite dans l'AG suivante si les 2/3 des tantièmes présents ou représentés et si plus de la moitié des copropriétaires ont votés POUR à cette majorité

■ [Retour sommaire](#)

Votes par numéro de résolution

A utiliser pour la saisie en direct.

Vous pouvez à tout moment changer :

- ➤ L'ordre des votants
 - Par copropriétaires
 - Par présents et représentés
- ➤ L'affichage des votants en fonction de l'état des votes
 - Pour tous les votants (votes effectués ou non)
 - Pour tous les votes à faire
 - Pour tous les votes déjà effectués

Un bouton vous permet d'indiquer l'unanimité éventuelle d'un vote :

- unanimité pour
- unanimité contre
- unanimité abstention
- sans unanimité

Par la touche « Page haut » ou « Page bas » vous pouvez passer en revue les résolutions.

VOTES PAR RESOLUTIONS

N° immeuble: 310 Nom immeuble: LA PALISSE Date AG: 11/09/2002

N° résolution: 1 Election du bureau d'assemblée N° Paragraphe: 01

Ordre de vote: copropriétaire votant Affichage: Tout Votes à faire Votes effectués Unanimité: Sans Contre Pour Abstention

Compte	Votants		Copropriétaires	Tantièmes	Votes
41001003	Monsieur	ALBEROLA Rogelio		120,00	Pour
41001006	Melle	APPESECHE Michelle		49,00	Pour
41002001	Monsieur	BARCELERE Jean		180,00	Pour
41002012	Madame	BATAILLE Francis		67,00	Pour
41002002	M ou Mme	BERHO Pierre		89,00	Pour
41002010	M ou Mme	BERTERREIX Jean Louis		118,00	Pour
41002018	Monsieur	BETACHET Pascal		52,00	Pour
41002015	Madame	BOUSQUET Michelle		83,00	Pour
41002016	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	Monsieur BRONCHART Stéphane	32,00	Pour
41004002	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	M ou Mme DUBOIS Roland	55,00	Pour
41003010	Madame	CHAMBRES M.M.		94,00	Pour

Total Tantièmes: 10000,00 Majorité requise: 2788,01 CONTRE: 0,00 Clé: 1 Charges Communes Générales
 Présents/Représentés: 5576,00 POUR: 5576,00 ABSTENTION: 0,00 Majorité art24
 NUL: 0,00

RESOLUTION ADOPTEE

Regénération votes

LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Inversion vote Quote-part travaux Quitter

Choisir la résolution : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

En appuyant sur la touche « TAB » vous passer alternativement du niveau **résolution** au niveau **votes**.

Syndic AGENCE LOG'IN

VOTES PAR RESOLUTIONS

N° immeuble 310 Nom immeuble LA PALISSE Date AG 11/09/2002

N° résolution 3 Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30 juin 2001 N° Paragraphe 03

Ordre de vote: copropriétaire votant Affichage: Tout Votes à faire Votes effectués Unanimité: Sans Contre Pour Abstention

Compte	Votants		Copropriétaires	Tantièmes	Votes
41001003	Monsieur	ALBEROLA Rogelio		120,00	Pour
41001006	Melle	APPESECHE Michelle		49,00	Pour
41002001	Monsieur	BARCELERE Jean		180,00	Pour
41002012	Madame	BATAILLE Francis		67,00	Contre
41002002	M ou Mme	BERHO Pierre		89,00	Pour
41002010	M ou Mme	BERTERREIX Jean Louis		118,00	Pour
41002018	Monsieur	BETACHET Pascal		52,00	Pour
41002015	Madame	BOUSQUET Michelle		83,00	Pour
41002016	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	Monsieur BRONCHART Stéphane	32,00	Pour
41004002	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	M ou Mme DUBOIS Roland	55,00	Pour
41003010	Madame	CHAMBRES M.M.		94,00	Pour

Total Tantièmes 10000,00 Majorité requise 2834,51 CONTRE 67,00 Clé 1 Charges Communes Générales
Présents/Représentés 5669,00 POUR 5602,00 ABSTENTION 0,00 Majorité art24
NUL 0,00

RESOLUTION ADOPTEE

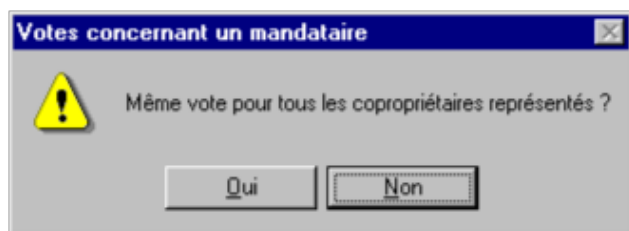
POUR CONTRE ABSTENTION NUL Correction Régénération votes
LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Inversion vote Quote-part travaux Quitter

Appuyez sur la touche TAB pour passer au choix des résolutions

6 touches de fonction sont à votre disposition pour gérer les votes:

- > **F2** « POUR »
 - > **F3** « CONTRE »
 - > **F4** « ABSTENTION »
 - > **F5** « NUL »
 - > **F6** « Correction »
 - > **F7** « Régénération votes »
- bulletin non valable, non- participation au vote, etc....
réinitialisation d'un vote
réinitialisation des votes de la résolution (à utiliser en cas de problème sur la résolution : votants, cumuls)

Vous pouvez modifier les votes individuels après avoir choisi un vote à l'unanimité.
Ceci pourra être utilisé dans le cas où un grand nombre de participants ont le même vote.
Dans le cas où un votant possède plusieurs mandats, vous pouvez enregistrer tous les votes en même temps.



Dans le cas d'une résolution régi par l'article 25, lorsque tous les votes ont été enregistrés et que le tiers des voix de la copropriété ont votés pour, la fenêtre suivante apparaît:

Syndic AGENCE LOG'IN

VOTES PAR RESOLUTIONS

N° immeuble 310 Nom immeuble LA PALISSE Date AG 11/09/2002

N° résolution 7 Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire N° Paragraphe 07

Ordre de vote : copropriétaire votant Affichage : Tout Votes à faire Votes effectués Unanimité : Sans Contre Pour Abstention

Compte	Votants		Copropriétaires	Tantièmes	Votes
41001003	Monsieur	ALBEROLA Rogelio		120,00	Pour
41001006	Melle	APPESSACHE Michelle		49,00	Pour
41002001	Monsieur	BARCELERE Jean		180,00	Contre
41002012	Madame	BATAILLE Francis		67,00	Pour
41002002	M ou Mme	BERHO Pierre		89,00	Pour
41002010	M ou Mme	BERTERREIX Jean Louis		118,00	Contre
41002018	Monsieur	BETACHET Pascal		52,00	Pour
41002015	Madame	BOUSQUET Michelle		83,00	Pour
41002016	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	Monsieur BRONCHART Stéphane	32,00	Pour
41004002	Mme ou M.	CERREDA Hilaire	M ou Mme DUBOIS Roland	55,00	Pour
41003010	Madame	CHAMBRES M.M.		94,00	Pour

Total Tantièmes 10000,00 Majorité requise 5000,01 CONTRE 934,00 Clé 1 Charges Communes Générales
Présents/Représentés 5669,00 POUR 4735,00 ABSTENTION 0,00 Majorité art25
NUL 0,00

Rejet 1/3 voix atteint

POUR CONTRE ABSTENTION NUL Correction Régénération votes
LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Inversion vote Quote-part travaux Quitter

Appuyez sur la touche TAB pour passer au choix des résolutions

Dans ce cas vous pouvez créer en dynamique un vote supplémentaire article 24 grâce à la touche F11 ou « Maj Résolution ».

Syndic LOGIN

MISE A JOUR DES RESOLUTIONS

N° immeuble 310 Nom immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

Résolution N° 05
Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de 1 an

Code article
Majorité nécessaire : majorité absolue de l'article 25 de la loi, soit à la map

Clé de répartition
1 Charges Communes Générales

Edition de la majorité requise
 non édité
 sur convocation seulement
 sur procès verbal seulement
 sur procès verbal et convocation
 abrégée dans convocation et procès-verbal
 abrégée dans procès verbal
 abrégée dans convocation

Editer si pas de vote ? oui non

Numéro de paragraphe 05

Création Suppression Modification Texte Convocation Texte Procès-verbal Sélection
Création S/Rés. Création avec modèle Quitter

Cliquer sur « Création S/Rés. » ou F5.

Syndic LOGIN

MISE A JOUR DES RESOLUTIONS

N° immeuble 310 Nom immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

N°	Résolution
01	Election du bureau d'assemblée
02	Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 30 juin
03	Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au
04	Election de membres du conseil syndical
05	Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de
06	Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duc
07	Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duc
08	Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002/2
09	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
10	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
11	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
12	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
13	Travaux : mise en place de nouveaux "coupe-vent" à Fo
14	Travaux de mise en place d'une porte automatique de gc
15	Répartition des travaux et de l'entretien des portes de gc
16	Travaux rendus nécessaires par le respect des normes d
17	Travaux d'aménagement du parc : plantation d'arbres et
18	Autorisation de travaux demandée par Mlle BUADES : pc

Résolution N° 06

Code article
Majorité nécessaire : majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorit

Clé de répartition
1 Charges Communes Générales

Edition de la majorité requise

- non édité
- sur convocation seulement
- sur procès verbal seulement
- sur procès verbal et convocation
- abrégée dans convocation et procès-verbal
- abrégée dans procès verbal
- abrégée dans convocation

Editer si pas de vote ? oui non

Numéro de paragraphe 05a

Texte Convocation Texte Procès-verbal Valider

Création avec modèle Quitter

Titre des résolutions à éditer sur CV et PV

Puis « Création avec modèle » ou F9.

LISTE DES MODELES

Modèle	Titre du modèle
041	Autorisation au syndic d'ester en justice
042	Autorisation permanente accordée à la police ou à la gendarmerie de pénétrer d
043	Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une expositio
044	Attribution d'un droit privatif de jouissance exclusif sur une partie commune
050	Durée du mandat de Syndic
051	Approbation du contrat de Syndic
052	Fixation des honoraires
053	Pouvoir au président de l'assemblée générale
054	Autorisation donnée ou confirmée au Syndic en cas de non paiement des appels d
055	Approbation de la mise en recouvrement des sommes dues et du budget prévisionn
056	Délégation de pouvoir au conseil syndical
057	Procédure judiciaire copropriétaire
058	Autorisation d'effectuer des travaux touchant à l'esthétique de l'immeuble
059	Ratification de travaux urgents
060	Diagnostic du patrimoine
061	Installation de compteurs d'eau froide divisionnaires.
062	Installation ou modification d'une antenne collective.
063	Installation ou modification d'un réseau interne à l'immeuble raccordé à un ré
064	Installation d'un réseau de distribution d'électricité public.
065	Refonte du règlement de copropriété suite à la loi S.R.U. (Solidarité et Renou
066	Vérification de la feuille de présence et des pouvoirs.
067	Informations sur les procédures en cours
068	Vote supplémentaire suite à résolution art25 (SRU)
999	Questions diverses

Rajout Quitter

Puis « Rajout »

N°	Résolution
01	Election du bureau d'assemblée
02	Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 30 juin
03	Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au
04	Election de membres du conseil syndical
05	Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de
06	Vote supplémentaire suite à résolution art25 [SRU]
07	Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duc
08	Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duc
09	Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002/2
10	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
11	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
12	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
13	Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment
14	Travaux : mise en place de nouveaux "coupe-vent" à l'o
15	Travaux de mise en place d'une porte automatique de g
16	Répartition des travaux et de l'entretien des portes de g
17	Travaux rendus nécessaires par le respect des normes d
18	Travaux d'aménagement du parc : plantation d'arbres et
19	Autorisation de travaux demandée par Mlle BUADES : po

Résolution N° 06
Vote supplémentaire suite à résolution art25 (SRU)

Code article
Majorité nécessaire : majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majori

Clé de répartition
1 Charges Communes Générales

Édition de la majorité requise

non édité
 sur convocation seulement
 sur procès verbal seulement
 sur procès verbal et convocation
 abrégée dans convocation et procès-verbal
 abrégée dans procès verbal
 abrégée dans convocation

Éditer si pas de vote ? oui non

Numéro de paragraphe 05a

Création avec modèle

Titre des résolutions à éditer sur CV et PV

Des fonctions sont à votre disposition pour :

- Afficher les lots d'un copropriétaire
- Enregistrer l'arrivée ou le départ d'un copropriétaire
- Inverser un vote
- Visualiser les quote-part de travaux correspondant à la résolution

1) Visualisation des lots

LISTE DES LOTS PAR COPROPRIETAIRE							
Imm	310		Nom immeuble BEAUSOLEIL				
Nom	ALBEROLA Rogelio		Numéro 41001003		Qualité Monsieur		
N° lot	Lot principal	Nature bien	Bâtim.	N° réf.	Date achat	Tantièmes	Occup
000115	000138	Cave			01/07/1999	1,00	oui
000126	000138	Appartement			01/07/1999	8,00	oui
000138P					01/07/1999	111,00	oui

Clé 1 Charges Communes Générales

2) Arrivée

41001003	Monsieur	ALBEROLA Rogelio		120,00
41001002	Monsieur	APECETCHE Paul		45,00
41001006	Melle	APPESECHE Michelle		49,00
41001007	M ou Mme	ARIZABALETA Xavier		112,00
41002004	Monsieur	BARBE DE LA BARRERA Henri		96,00
41002001	Monsieur	BARCELERE Jean	M ou Mme VACQUE Michel	180,00
41002012	Madame	BATAILLE Francis		67,00
41002008	Madame	BEGU Marie Thérèse		90,00
41002002	M ou Mme	BERHO Pierre	AGENCE BASCO LANDAISE	89,00
41002006	Madame	BERQUE André		45,00
41002010	M ou Mme	BERTERREIX Jean Louis		118,00
41002018	Monsieur	BETACHET Pascal	Melle HAPETTE Marie Claire	52,00

Adresse LA PALISSE / G 25 chemin de l'Estanquet 64100 BAYONNE

A partir de la résolution 9 Présents et Représentés

9 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2 Nombre 81 / 124 Tantièmes 7265,00 / 10000,00

PRESENT Rep./Mandat Rep./Copro Rep./Extern Même mandataire Sélection Quitter

Le programme affiche le premier n° de résolution n'ayant pas encore de vote.

Ce numéro peut être modifié.

3) Départ en cours de séance

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES DEPARTS

N° immeuble 310 Nom immeuble BEAUSOLEIL Date AG 17/01/2002

Compte	Copropriétaires		Mandataires	Tantièmes
41001003	Monsieur	ALBEROLA Rogelio		120,00
41001006	Melle	APPESECHE Michelle		49,00
41001007	M ou Mme	ARIZABALETA Xavier		112,00
41002004	Monsieur	BARBE DE LA BARRERA Henri		96,00
41002001	Monsieur	BARCELERE Jean	M ou Mme VACQUE Michel	180,00
41002008	Madame	BEGU Marie Thérèse		90,00
41002010	M ou Mme	BERTERREIX Jean Louis		118,00
41002018	Monsieur	BETACHET Pascal	Melle HAPETTE Marie Claire	52,00
41002016	Monsieur	BRONCHART Stéphane		32,00
41002019	Melle	BUADES Brigitte		47,00
41003002	Melle	CAPLONG Marie	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri	94,00
41003003	Madame	CASTEIGT Marie Thérèse		91,00
41003012	Monsieur	CHATAIN Alexandre	Monsieur DUBERNET DE BOSCO Ph.	84,00
41003001	Madame	COUILLEZ Frédéric		86,00
41003008	Melle	CUARTERO Lucie	Monsieur DARRAIDOU Fernand	112,00
41003006	M ou Mme	CURUTCHET Michel		90,00

Adresse Villa CAPRI Route de l'Hydro 64200 ARCANGUES

A partir de la Résolution 21

21 Autorisation de travaux demandée par SCI LAUREMA : maintenir sur la façade le lo

DEPART Sélection Quitter

4) Commentaires concernant les résolutions sans votes : Il apparaîtront dans le procès verbal

41013001	Mlle	MARTZLOFF Valérie			45
41016002	Mme	PELLERIN Régine			39
41016001	Mr	PENHOAT Hervé			32
41090002	Mlle	TORTAJADA Caroline			44

Total Tantômes 1000 Majorité requise 99 CONTRE 0 Clé 1 MILLIEMES GENERALD
 Présents/Représentés 197 POUR 0 ABSTENTION 0 Majorité art24
 NUL 0

Regénération votes

LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Comment. sans vote Quote-part travaux **Quitter**

Choisir la résolution : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

LISTE DES RESOLUTIONS

Num.	Libellé	Clé repart
04	COMPTE RENDU DE LA MISSION DU CONSEIL SYNDICAL (Non soumis à vote)	
33	VIE DE LA COPROPRIETE (Non soumis à vote)	

Valider **Quitter**

TEXTE POUR LE PROCES VERBAL DE LA RESOLUTION N° 33 VIE DE LA COPROPRIETE (Non sou

ANCCONS Composition du conseil syndical sortant LABORDE Vanessa LECLERC Jérôme (Président)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ____ heures.

Sauvegarder Traduction **Valider** **Quitter**

5) Inversion de votes

Pour éviter l'envoi de nombreux recommandés, vous pouvez après autorisation de l'assemblée inverser les votes. Ceci se fait à l'aide d'un « bouton » en bas et à gauche de l'écran.

VOTES PAR RESOLUTIONS

N° immeuble **55** Nom immeuble **LA VALLIERE** Date AG 22/06/2005

N° résolution **16** Annulation de la résolution n°18 de l'Assemblée Générale du 22/06/04 relative à l'obtention du certificat de conformité pour la construction d'une jar N° Paragraphe 16

Ordre de vote: copropriétaire votant Tout Votes à faire Votes effectués

Affichage: Sans Contre Pour Abstention

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41001001	Mr AMAT Gérard		1931	Pour
41000026	Monsieur AMATO GILBERT	Mr THOMASO FERNAND	1554	Pour
41000007	Mme AUVERGNE		2111	Pour
41000072	Mr AUVERGNE FRANCOIS		129	Pour
41000055	Mr BALLAREL LOUIS		1800	Pour
41003003	Mlle CALLOT AURELIE		1670	Pour
41004001	Mme DUMOULIN Jean Noë		2357	Pour
41000050	Mr FISTHAL JEAN CLAUDE		2555	Pour
41007001	Mme et M. GINARD Gilbert G	Madame INGIANNI	2109	Pour
41007002	Mr GOMEZ Patrice		2210	Pour
41007003	Mme et M. GUETTIER Jean-Michel	Mr MAZZEGA Claude	1873	Pour

Total Tantièmes: 93192 Majorité requise: 36030 CONTRE: 0 Clé: 1 CHARGES GENERALES
Présents/Représentés: 73856 POUR: 72058 ABSTENTION: 1798 Majorité art24

Inversion de vote: Régénération votes:

LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Comment. sans vote Quote-part travaux

Choisir la résolution : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

6) Quote-part travaux

Syndic LOGIN

SIMULATION DE QUOTE-PART TRAVAUX

N° immeuble **310** Nom immeuble **BEAUSOLEIL** Date AG 17/01/2002

N° résolution Libellé Travaux : suppression des boites à graisses du bât

Quote-part travaux

Compte	Copropriétaires	Tantièmes	Quote-part
41001002	Monsieur APECETCHE Paul	43,00	4141,25
41002004	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri	88,00	8475,12
41002005	Madame LUQUET Annie	42,00	4044,94
41002006	Madame BERQUE André	43,00	4141,25
41002018	Monsieur BETACHET Pascal	44,00	4237,56
41003002	Mlle CAPLONG Marie	86,00	8282,50
41004004	M ou Mme DIAZ	29,00	2792,93
41004005	Monsieur DUBARRY Louis	44,00	4237,56
41004006	M ou Mme DUFOURCQ Robert	45,00	4333,86
41004021	Monsieur DUBOY Jean Luc	86,00	8282,50
41004023	Mme et M. DELPUECH Pierre	84,00	8089,88
41004024	Mlle DUPIN Anne-Marie	45,00	4333,86
41011001	Monsieur KJENTZI Jean	104,00	10016,05
41012003	M ou Mme LAGABARRE Pierre	45,00	4333,86

Clé 202 Charges Bâtiment B Total 120000,00
Total Tantièmes: 1246,00 Montant à répartir

Edition

Saisir le montant à répartir



Copropriété : BEAUSOLEIL

Quote-part travaux pour l'A.G. du 17/01/2002

Résolution : 9 Travaux : suppression des boites à graisses du bâtiment B.
Montant des travaux : 120000.00 €

Page : 8

N° Compte	Nom Copropriétaire	Tantièmes	Quote-part
-----------	--------------------	-----------	------------

41001002	Monsieur APECETCHE Paul	43,00	4141,25
41002004	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri	88,00	8475,12
41002005	Madame LUQUET Annie	42,00	4044,94
41002006	Madame BERQUE André	43,00	4141,25
41002018	Monsieur BETACHET Pascal	44,00	4237,56
41003002	Melle CAPLONG Marie	86,00	8282,50
41004004	M ou Mme DIAZ	29,00	2792,93
41004005	Monsieur DUBARRY Louis	44,00	4237,56
41004006	M ou Mme DUFOURCQ Robert	45,00	4333,86
41004021	Monsieur DUBOY Jean Luc	86,00	8282,50
41004023	Mme et M. DELPUECH Pierre	84,00	8089,88
41004024	Melle DUPIN Anne-Marie	45,00	4333,86
41011001	Monsieur KIENTZI Jean	104,00	10016,05
41012003	M ou Mme LAGABARRE Pierre	45,00	4333,86
41016001	Madame POURTAU-AZRIA	86,00	8282,50
41016003	Madame PEYRICHOU Henri	85,00	8186,19
41016004	Madame PUJUGUET Monique	83,00	7993,57
41016011	Monsieur PENE Robert	36,00	3467,09
41016016	Madame PICHES Isabelle	83,00	7993,57
41019003	Madame SABOULARD Christine	45,00	4333,86
	TOTAUX	1246,00	119999,90

Calcul en direct du résultat du vote

- a) **article 24** : supérieur au total des millièmes des présents ou représentés / 2
- b) **article 25** : supérieur à la moitié du total des millièmes de la clé de répartition
- c) **article 26** : supérieur au 2 tiers du total des millièmes de la clé de répartition
- d) **article 26 Bis** : unanimité de tous les copropriétaires
- e) **article 26 modifié le 21 juillet 1994** : supérieur au 2 tiers des millièmes des présents ou représentés

Attention : Il faudra tenir compte de la réduction des voix du copropriétaire majoritaire s'il existe dans tous les cas.

Avec la lois SRU et pour l' article 25, le programme vérifie que le 1/3 des voix sont présents ou représentés. En effet la majorité requise légale est égale à la moitié des voix de la copropriété, mais un vote supplémentaire est possible si le 1/3 des voix a voté pour.

Contrôle de l'existence d'un copropriétaire majoritaire

Il faut tenir compte de la réduction des voix du copropriétaire majoritaire s'il existe.

The screenshot shows a software interface for 'VOTES PAR RESOLUTIONS'. The main window displays a table of copropriétaires with columns for 'Compte', 'Copropriétaires', 'Mandataires', 'Tantièmes', and 'Votes'. A modal dialog box is open, displaying information for 'Résolution 1 Election du bureau de la prése' and indicating that the copropriétaire '41002001 BANQUE COURTOIS' is the majority holder with 681 to 319 votes. The table shows 681 votes for Banque Courtois, 54 for Monsieur CHAPUS Jean, and 210 for Madame TURON Jacqueline. The interface also includes buttons for 'POUR', 'CONTRE', 'ABSTENTION', 'NUL', and a 'Sélection' button.

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41002001	BANQUE COURTOIS		681	
41003001	Monsieur CHAPUS Jean		54	
41020001	Madame TURON Jacqueline		210	

Modal dialog box content:

Résolution 1 Election du bureau de la prése

Le copropriétaire ci-dessous st majoritaire
41002001 BANQUE COURTOIS
681 à 319

Buttons: OK

Summary statistics:

Total Tantièmes	1000	Majorité requise	473
Présents/Représentés	945	POUR	0
		ABSTENTION	0
		NUL	0

Buttons: POUR, CONTRE, ABSTENTION, NUL, Sélection, LOTS, ARRIVEE, DEPART, Maj Résolution, Inversion vote, Quote-part travaux, Quitter

Footer: Choisir la résolution : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

Le nombre de tantièmes du copropriétaire passe de 691 à 319.
 Le total des tantièmes de la copropriété de 1000 à 638.
 Celui des présents ou représentés de 945 à 583.
 La majorité requise de 473 à 292.

Ordre de vote

copropriétaire votant

Affichage

Tout Votes à faire Votes effectués

Unanimité

Sans Contre

Pour Abstention

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41002001	BANQUE COURTOIS			319 Pour
41003001	Monsieur CHAPUS Jean			54
41020001	Madame TURON Jacqueline			210

Total Tantièmes 638
Présents/Représentés 583

Majorité requise 292
POUR 319
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NUL 0

Clé 1 Millèmes Generaux

RESOLUTION ADOPTEE

POUR CONTRE ABSTENTION NUL Correction

LOTS ARRIVEE DEPART Maj Résolution Inversion vote Quote-part travaux

Sélection

Quitter

Choisir la résolution : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

Microsoft Word - Catalogues2

Feuille de présence pour L'Assemblée Générale du 01/10/2002

Copropriété : 18 GAMBETTA Clé : 1 Millèmes Generaux pour un total de 638 Tantièmes

Copropriétaire/Mandataire & Détails	Lot	Tantième	Nbr de représentés	Signature
<p>Copropriétaire 687</p> <p>BANQUE COURTOIS 33 RUE DE REMISAT BP 453 31001 TOULOUSE CEDEX 6</p>	1	319		[Barcode]
<p>Monsieur CHAPUS Jean 6 IMPASSEES TOURTERELLES 65300 ORDIZAN</p>	3	54		[Barcode]
<p>Monsieur STRZALKOWSKY Marc 5 COURS GAMBETTA RESIDENCE GAMBETTA 65000 TARBES</p>	2	55		[Barcode]
<p>Madame TURON Jacqueline 5 COURS GAMBETTA RESIDENCE GAMBETTA 65000 TARBES</p>	4	210		[Barcode]

N.B. : Utilisation de lecteur optique

Le matricule ,correspondant aux 5 dernières positions du numéro de compte du copropriétaire, peut être édité sous forme de code barre sur :

- La liste de présence (agpres)
- La lettre d'accompagnement de la convocation (agletcv)
- La lettre d'accompagnement de la convocation et le pouvoir (pouvag)
- Le pouvoir couplé à la liste des résolutions (pouvlst)

La saisie des présents et mandataires (copropriétaires) sera facilitée par un positionnement immédiat sur le copropriétaire.

Il existe 3 types de vignettes de votes en fonction des tailles :

- 8 vignettes sur 2 colonnes soit 16 par planche
- 7 vignettes sur 2 colonnes soit 14 par planche
- 6 vignettes sur 2 colonnes soit 12 par planche

Sur le premier type, le numéro de matricule seul est édité sous forme de code barre (manque de place).
Sur les 2 autres types, le numéro de matricule est associé au type de vote (P Pour, C Contre, A Abstention).

La saisie des votes sera enregistré automatiquement avec ces 2 derniers types, par contre le premier type vous positionnera sur le copropriétaire ou son représentant.

Exemples de planches de vignettes :

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

1) Election du bureau d'assemblée

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

2) Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2001

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

3) Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30 juin 2001

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

4) Election de membres du conseil syndical

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

5) Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de 1 an

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

6) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

7) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

8) Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002/2003

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

10) Travaux : mise en place de nouveaux 'coupe-vent' à l'ouest de chaque terrasse du R de Ch des bâtiments C, D et F.

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

11) Travaux de mise en place d'une porte automatique de garage et d'une porte métallique côté sortie vers bâtiments A et B Inver

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Nombre de voix 7300	sur 1000000	

Copropriété : LA PALISSE
NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
(41001005)

01005

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

11a) Répartition des travaux et de l'entretien des portes de garages, objets de la question précédente

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

13) Travaux d'aménagement du parc : plantation d'arbres et arbustes d'ornement, haies vives et divers

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

15) Autorisation de travaux demandée par Mr LARRAN : rempl. des persiennes par 1 rideau roulant sur la porte fenêtre cuisine

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

12) Travaux rendus nécessaires par le respect des normes de pose des garde-corps de balcons.

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

14) Autorisation de travaux demandée par Mlle BUADES : pose d'une barrière de parking sur le sol de son emplacement (nø269)

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

01005

Assemblée Générale du 17/01/2002

16) Autorisation de travaux demandée par Mr BERTERREIX : pose d'un portillon d'accès au parc au fond de sa terrasse

Entourez la mention utile ci-dessous

POUR CONTRE ABSTENTION
 Nombre de voix 7300 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Mr ou Mlle ABBADIE Ivan/LA TRUBESSE Marie
 (41001005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

1) Election du bureau d'assemblée

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

3) Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

5) Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de 1 an

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

7) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel

Assemblée Générale du 17/01/2002

2) Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2001

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE **08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

4) Election de membres du conseil syndical

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

6) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

8) Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002/2003

Cochez la mention utile ci-dessous

Cochez la mention utile ci-dessous

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)
 Assemblée Générale du 17/01/2002

9c) Travaux : suppression des boîtes à graisses du bâtiment F*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 137000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)
 Assemblée Générale du 17/01/2002

11) Travaux de mise en place d'une porte automatique de garage e*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)
 Assemblée Générale du 17/01/2002

12) Travaux rendus nécessaires par le respect des normes de pose*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Etc

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

Assemblée Générale du 17/01/2002

10) Travaux : mise en place de nouveaux 'coupe-vent' à l'ouest d*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)
 Assemblée Générale du 17/01/2002

11a) Répartition des travaux et de l'entretien des portes de gara*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)
 Assemblée Générale du 17/01/2002

13) Travaux d'aménagement du parc : plantation d'arbres et arbus*Cochez la mention utile ci-dessous*

X POUR ***08005P***
 X CONTRE ***08005C***
 X ABSTENTION ***08005A***
 Nombre de voix 8800 sur 1000000
 Copropriété : LA PALISSE
 NOM : Madame HARISTOY Juliette (41008005)

 [Retour sommaire](#)

Election du bureau de l'AG

Vous devez avoir enregistré une résolution avec l'option « Edition du bureau ».

3 possibilités vous sont offertes pour élire :

- Président
- Assesseurs (Scrutateurs)
- Secrétaire

The screenshot shows the 'Syndic AGENCE LOG'IN' application window. The main interface is titled 'MISE A JOUR DES RESOLUTIONS'. At the top, there are fields for 'N° immeuble' (3), 'Nom immeuble' (COPROPRIETE DESCHAMPS), and 'Date AG' (24/11/2003). Below this is a table of resolutions with the following entries:

N°	Résolution
01	Election du bureau président de seance
02	Election des scrutateurs
03	Election du secrétaire de seance
04	Quitus au syndic
05	Désignation du conseil syndical
06	Budget prévisionnel pour un montant global de 11500 €
07	Consultation du conseil syndical
08	Délégation de pouvoir au conseil syndical
09	Montant des marchés et des contrats à partir duquel une
10	Questions diverses

To the right of the table, there are several configuration options for the selected resolution (01):

- Résolution N° 01**: Election du bureau président de seance
- Code article**: Majorité nécessaire : majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorité
- Clé de répartition**: 1 PARTIES COMMUNES GENERALES
- Edition de la majorité requise**:
 - non édité
 - sur convocation seulement
 - sur procès verbal seulement
 - sur procès verbal et convocation
 - abrégée dans CV et PV
 - abrégée dans PV
 - abrégée dans CV
- Editer si pas de vote ?**: oui non
- Elections**:
 - pas d'élection
 - Bureau AG
 - président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire
 - Conseil Syndical
- Numéro de paragraphe**: 01

At the bottom, there are several buttons: 'Création', 'Suppression', 'Modification', 'Texte Convocation', 'Texte Procès-verbal', 'Valider', 'Création S/Résolution', 'Variables', 'Création avec modèle', 'Traduction', and 'Quitter'. A red text box at the bottom left contains the text: 'Titre des résolutions à éditer sur CV et PV'.

Dans la saisie des votes, vous avez la possibilité de :

- Saisir les candidatures

Le nombre des candidatures est illimité parmi les copropriétaires présent ou représentés.

Vous pouvez changer le code civilité du candidat

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS SCRUTATEURS DE SEANCE

N° immeuble **55** Nom immeuble **LA VALLIERE** Date AG **22/06/2005**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte		Copropriétaires	Candidatures	Tantièmes
41001001	Mr	AMAT Gérard		1931
41000026	Monsieur	AMATO GILBERT		1554
41000007	Mme	AUVERGNE		2111
41000072	Mr	AUVERGNE FRANCOIS		129
41000055	Mr	BALLAREL LOUIS		1800
41003003	Mlle	CALLOT AURELIE		1670
41004001	Mme	DUMOULIN Jean Noë		2357
41000050	Mr	FISTHAL JEAN CLAUDE		2555
41007001	Mme et M.	GINARD Gilbert G		2109
41007002	Mr	GOMEZ Patrice		2210
41007003	Mme et M.	GUETTIER Jean-Michel		1873
41000005	Mme	INGIANNI	Candidat	1984
41010001	Madame	JANIN DENISE		1780
41010002	Mr	JOUBERT Jean		2091
41012003	Mr.	L'EMPEREUR DE GUERNY Pierre		1798

Madame Mademoiselle Monsieur autre

Adresse LA VALLIERE B 176 AVENUE LOUIS RAVET 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Pour le secrétaire vous pouvez choisir le Syndic.

Syndic AGENCE LOG'IN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU SECRETARIAT DU BUREAU


N° immeuble **3** Nom immeuble **COPROPRIETE DESCHAMPS** Date AG **24/11/2003**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Candidatures	Tantièmes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno		510
41002001	Melle BARBIER Nicole	Candidat	510
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge		319
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck		521
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène		506
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël		515
41003003	Monsieur CURT Emmanuel		502
41004002	Monsieur DE BOURAYNE Yves		330
41004003	Madame DE FRIZE Lisiane		330
41004004	Mme ou M. DE SA Léandro		510
41004001	SCI DESCHAMPS		1018
99999999	Syndic	Candidat	0

Adresse 68, rue François de Tessan 77330 OZOIR LA FERRIERE

CANDIDAT VOTE

Quitter 

Dans la plupart des AG les copropriétaires ne se battent pas pour assurer le secrétariat de la séance (le cas contraire est un mauvais signe pour le cabinet).


Il est possible de désigner le secrétaire de façon implicite en appuyant sur la touche « Sec. Implicite » accessible lorsque le curseur est sur Syndic.


SEC. IMPLICITE ARRIVEE DEPART Quitter 

Lorsque le Syndic est élu la fenêtre suivante apparaît pour désigner le représentant du syndic qui assurera cette fonction.

NOM DU REPRESENTANT DU SYNDIC (SECRETAIRE DE SEANCE)

Mr LEBON Alain

Valider 

Quitter 

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU SECRETARIAT DU BUREAU

N° immeuble 1 Nom immeuble BOURRASSOL Date AG 21/02/2005


— Affichage —

Convoqués Déjà enregistrés

Compte		Copropriétaires	Candidatures	Tantièmes
41012001	Mlle	LABORDE Vanessa		37
41090006	Mr	LE CRENN Charles		32
41012002	Mr	LECLERC Jérôme		47
41090001	Mlle	LOPEZ Michele		47
41090028	Mr	MALINOWSKI Joseph		30
41013001	Mlle	MARTZLOFF Valérie		45
41090005	Madame	NICOLAU Jacqueline		82
41016002	Mme	PELLERIN Régine		39
41016001	Mr	PENHOAT Hervé		32
41090025	Mr	PERRUCHO Raymond		14
41090016	Madame	REALI Christiane		48
41090011	Mlle	SULTANA Anne		46
99999999		Syndic(Mr LEBON Alain)	Secrétaire implicite	0
41090002	Mlle	TORTAJADA Caroline		44
41090027	Mlle	VIGUIE Geraldine		32

Adresse _____

VOTE ELUS Correction

ARRIVEE DEPART Quitter 

Dans le PV, cette désignation sera ainsi explicitée :

3) DESIGNATION DU SECRETAIRE

Mr. LEBON Alain du Cabinet LOGIN est désigné(e) secrétaire de séance.

Récapitulatif

Présidence : Mme PELLERIN Régine
Secrétaire : SYNDIC représenté par Mr. LEBON Alain
Scrutateurs : Mr BOULET Jean-Pierre - Mr LE CRENN Charles

➤ Enregistrer les votes

Syndic AGENCE LOG'IN

VOTES POUR ELECTION BUREAU

N° immeuble 3 Nom immeuble COPROPRIETE DESCHAMPS Date AG 24/11/2003

N° résolution 03 Election du secrétaire de seance N° Paragraphe 03

Copropriétaire : Syndic N° Compte 99999999 Secrétaire

Article de vote : Ordre de vote : Affichage : Unanimité

copropriétaire votant Tout Votes à faire Votes effectué:

Sans Contre Pour Abstention

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno		510	Pour
41002001	Melle BARBIER Nicole		510	Contre
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge		319	Pour
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck		521	Pour
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène		506	Pour
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël		515	Pour

Total Tantièmes 10000 Majorité requise 1441 CONTRE 510 Clé 1 PARTIES COMMUNES GENERALES
 Présents/Représentés 2881 POUR 2371 ABSTENTION 0 Majorité
 NUL 0

RESOLUTION ADOPTEE

Sélection Quitter

Choisir le candidat : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

Le procès verbal génère :

- Des variables textes : BURPRE – BURASS1 – BURASS2 – BURASS3 - BURSECRET
- Des variables courriers : 3911 Président – 3912 Assesseurs – 3913 Secrétaire
- Un texte ci-dessous pour chaque candidat :

Candidat : Melle BARBIER Nicole

Tantièmes votants : 2881 sur 10000~**Nombre de votants :** 6~**Clé de répartition :**0001-PARTIES COMMUNES GENERALES

Elu président du bureau de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.(art24)

Ont voté POUR :2375 tantièmes

Mme ou M. ALBANESE Bruno (510) ; Melle BARBIER Nicole (510) ; Mme ou M. BELLEGARDE Serge (319) ; Mme ou M. BONHOMME Franck (521) ; Mme ou M. CROUHY Jean-Noël (515)

N'ont pas voté :506 tantièmes

Mesdemois. CASTA Marie-Hélène (506)

Plusieurs libellés de résultat correspondant à ce type d'élection sont créés : E,F,G,H,I,J et K.

Syndic AGENCE LOG'IN

MISE A JOUR DES LIBELLES RESULTATS DE VOTES

N°	Libellé
C	Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité de l'article 26, n'est pas adoptée.
D	Cette résolution n'ayant pas la majorité des 2/3 des voix du Syndicat, mais recueillant au moins les 2/3 des voix présentes et res
E	Elu président du bureau de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.
F	Elu président du bureau de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.
G	Candidat non élu.
H	Elu assesseur du bureau de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.
I	Elu assesseur du bureau de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.
J	Elu secrétaire du bureau de l'assemblée à la majorité des voix exprimées.
K	Elu secrétaire du bureau de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.
L	Elu membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.
M	Elu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.
N	Elu membre du conseil syndical à la majorité absolue.
O	Ce candidat ne recueille pas la majorité absolue, mais 1/3 des copropriétaires étant favorables, un second vote intervient à la m

Libellé

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Modification

Quitter

Adoption à l'unanimité Article 24

 [Retour sommaire](#)

Election du Conseil Syndical

Dans le menu de préparation de l'AG, vous pouvez rentrer les candidatures que vous connaissez à condition d'avoir enregistré une résolution avec l'option « Edition au conseil syndical ».

Dans la saisie des votes, vous avez la possibilité de :

- Saisir les candidatures

Le nombre des candidatures est illimité.

- Enregistrer les votes

- Article 25
- Article 24

Vous avez cependant la possibilité de faire celle-ci directement à l'article 24 en le paramétrant dans les informations juridiques et administratives de l'immeuble.

Dans le cas d'une élection partielle, les copropriétaires dont le mandat n'est pas à renouveler auront comme type de candidature « Toujours élu ».

Le programme détermine qu'il s'agit d'une élection partielle en se basant, si ces informations sont renseignées, sur l'année de l'AG ayant nommé le « président du CS » plus le nombre d'années du mandat.

Ceci permettra de mettre à jour les membres du Conseil Syndical en fin d'AG.

Les « Toujours élu » garderont le type de membre du CS.

Les nouveaux élus auront le titre de « Membre ».

Il vous appartiendra de mettre à jour ces types lors de la prochaine réunion de ce CS.

Syndic AGENCE LOG'IN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble **3** Nom immeuble **COPROPRIETE DESCHAMPS** Date AG **24/11/2003**

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Actuel	Candidatures	Tantièmes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno	Président du conseil	Toujours élu	510
41002001	Melle BARBIER Nicole			510
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge			319
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck			521
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène			506
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël			515
41003003	Monsieur CURT Emmanuel			502
41004002	Monsieur DE BOURAYNE Yves		Membre	330
41004003	Madame DE FRIZE Lisiane			330
41004004	Mme ou M. DE SA Léandro			510
41004001	SCI DESCHAMPS			1018
41005001	Monsieur EL BEZ Michel		Membre	502
41006001	Monsieur FABRE Bruno			330
41007001	Monsieur GAUTIER Paul			521
41007002	Monsieur GUIRAUD Jean-Paul		Membre	364

Adresse: 68, rue François de Tesson 77330 OZOIR LA FERRIERE

VOTE Correction Quitter

Pour avoir accès à cette possibilité vous devrez cocher la case Election Conseil Syndical à oui dans la résolution concernée.

La clé de répartition utilisée sera celle de la première résolution : pour cette raison la clé de la résolution devra être à 0.

Syndic AGENCE LOG'IN

MISE A JOUR DES RESOLUTIONS

N° immeuble **3** Nom immeuble **COPROPRIETE DESCHAMPS** Date AG **24/11/2003**

N°	Résolution
01	Election du bureau président de seance
02	Election des scrutateurs
03	Election du secrétaire de seance
04	Quitus au syndic
05	Désignation du conseil syndical
06	Budget prévisionnel pour un montant global de 11500 e
07	Consultation du conseil syndical
08	Délégation de pouvoir au conseil syndical
09	Montant des marchés et des contrats à partir duquel une
10	Questions diverses

Résolution N° 05
 Désignation du conseil syndical

Code article
 Majorité nécessaire : majorité absolue de l'article 25 de la loi, soit à la majo

Clé de répartition
 0

Edition de la majorité requise
 non édité abrégée dans CV et PV
 sur convocation seulement abrégée dans PV
 sur procès verbal seulement abrégée dans CV
 sur procès verbal et convocation

Editer si pas de vote ? oui non

Elections
 pas d'élection
 Bureau AG président Scrutateurs Secrétaire
 Conseil Syndical

Numéro de paragraphe 05

Création Suppression Modification Texte Convocation Texte Procès-verbal Valider
 Création S/Résolution Variables Création avec modèle Traduction Quitter

Titre des résolutions à éditer sur CV et PV

Vous pouvez changer le code civilité du candidat.

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 55 Nom immeuble LA VALLIERE Date AG 22/06/2005

Affichage
 Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Actuel	Candidatures	Tantièmes
41013002	Melle MADORE Francoise			1337
41013001	Mme et M. MADORE Jean-Michel			801
41013003	Mr MAZZEGA Claude	Membre du conseil	Toujours élu	2519
41013005	Mr et Mme MENDES CHRISTOPHER			1775
41013006	Mme MONTINERI et PALAZETTI	Membre du conseil	Membre	1895
41014001	Melle NOMBRET Christine			1799
41000008	Mme PERNET			1474
41000060	Mr PETITJEAN-WILM			2582
41000002	Mr POLLIER	Sortant	Toujours élu	3566
41018002	Monsieur RASPUS RONALD REMY			744
41018001	Mme et M. ROLLAND Charles			1379
41019003	SCI QUENLIE			2126
41019004	Monsieur SHERIF Abdus Salam			1879
41020002	Mme et M. THIERY Christian			2252
41000051	Mr THOMASO FERNAND	Membre du conseil	Toujours élu	2981

Madame Mademoiselle Monsieur autre

Adresse RESIDENCE LA VALLIERE BAT C 146 AV LOUIS RAVET 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Code civilité VOTE Elus Correction Valider

Constitution ARRIVEE DEPART Quitter

Après la saisie des candidatures, vous accédez à l'écran ci-dessous en cliquant sur le bouton vote.

Syndic AGENCE LOGIN

VOTES POUR ELECTION CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 3 Nom immeuble COPROPRIETE DESCHAMPS Date AG 24/11/2003

N° résolution 05 Désignation du conseil syndical N° Paragraphe 05

Copropriétaire : Monsieur EL BEZ Michel N° Compte 41005001 Membre

Ordre de vote : 25 24 Affichage : copropriétaire volant Tout Votes à faire Votes effectué

Unanimité : Sans Contre Pour Abstention

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes	Votes
41001001	Mme ou M. ALBANESE Bruno		510	Pour
41002001	Melle BARBIER Nicole		510	Pour
41002002	Mme ou M. BELLEGARDE Serge		319	Pour
41002003	Mme ou M. BONHOMME Franck		521	Pour
41003001	Mesdemois. CASTA Marie-Hélène		506	Pour
41003002	Mme ou M. CROUHY Jean-Noël		515	Pour
41003003	Monsieur CURT Emmanuel		502	Pour
41004002	Monsieur DE BOURAYNE Yves		330	Pour
41004003	Madame DE FRIZE Lisiane		330	Pour
41004004	Mme ou M. DE SA Léandro		510	Pour
41004001	SCI DESCHAMPS		1018	Contre

Total Tantièmes 10000 Majorité requise 5001 CONTRE 1018 Clé 1 PARTIES COMMUNES GENERALES
Présents/Représentés 5571 POUR 4953 ABSTENTION 0 Majorité Article 25
NUL 0

Rejet 1/3 voix atteint

Sélection Quitter

Choisir le candidat : appuyez sur la touche TAB pour passer à la liste des votants

Dans le cas où le message Rejet 1/3 voix atteint apparaît : il vous suffit de cliquer sur le bouton Article 24 pour procéder au second vote.

Syndic AGENCE LOGIN

VOTES POUR ELECTION CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble 3 Nom immeuble COPROPRIETE DESCHAMPS Date AG 24/11/2003

N° résolution 05 Désignation du conseil syndical N° Paragraphe 05

Le procès verbal génère :

- **Des variables textes :** CSELU1 – CSELU2 – CSELU4 – CSELU5
CSELU6 – CSELU7 – CSELU8 – CSELU9
CSELU10 – CSELU11 – CSELU12
- **Une variable courrier :** 3914 Liste des élus
- **Un texte ci-dessous pour chaque candidat :**

Candidat membre : Monsieur MICHALAK Frédéric

**Tantièmes votants : 5571 sur 10000~Nombre de votants : 11~Clé de répartition :0001-PARTIES
COMMUNES GENERALES**

Elu membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.(art25)

Ont voté POUR :5571 tantièmes

Mme ou M. ALBANESE Bruno (510) ; Melle BARBIER Nicole (510) ; Mme ou M. BELLEGARDE Serge (319) ; Mme ou M. BONHOMME Franck (521) ; Mesdemois. CASTA Marie-Hélène (506) ; Mme ou M. CROUHY Jean-Noël (515) ; Monsieur CURT Emmanuel (502) ; Monsieur DE BOURAYNE Yves (330) ; Madame DE FRIZE Lisiane (330) ; Mme ou M. DE SA Léandro (510) ; SCI DESCHAMPS (1018)

- **Un récapitulatif donnera les membres élus :**

**Membres élus au Conseil Syndical : Monsieur DE BOURAYNE Yves - Monsieur EL BEZ Michel -
Monsieur GUIRAUD Jean-Paul - Monsieur MICHALAK Frédéric**

Plusieurs libellés de résultat correspondant à ce type d'élection sont créés M,N et O.

***Membres élus au Conseil Syndical : Melle LABORDE Vanessa - Mr LECLERC Jérôme (Président) - Mr MALINOWSKI Joseph - Mlle TORTAJADA Caroline
Le président a été élu par les membres du conseil syndical.***

 [Retour sommaire](#)

Constitution du Conseil Syndical

Après avoir élu les nouveaux membres du conseil syndical, vous pouvez déterminer les différentes responsabilités de chacun :

- Président
- Commissaire aux comptes
- Membres
- Suppléants

A. Ancien conseil syndical

Syndic LOGIN

ENREGISTREMENT DES CANDIDATS AU CONSEIL SYNDICAL

N° immeuble **6** Nom immeuble **RESIDENCE DE BIGORRE** Date AG **31/03/2004**

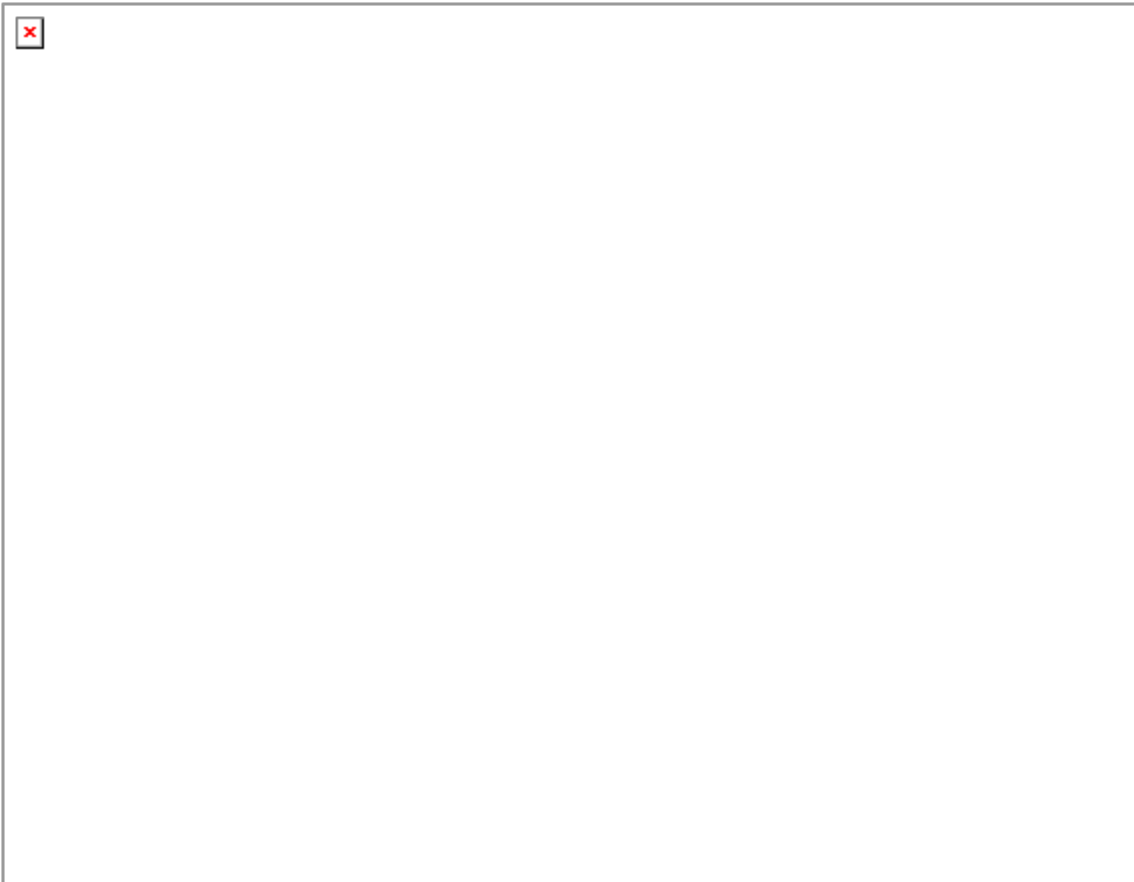
Affichage

Convoqués Déjà enregistrés

Compte	Copropriétaires	Actuel	Candidatures	Tantièmes
41002001	Mr BAREILLE Jacques			62
41002002	Mme et M. BIARNES Jean Marc			74
41003001	Mme CHALLANT Claire	Président du conseil	Membre	53
41004001	Mme et M. DOUSSEAU Jacques			50
41004002	Mr DUCOMBS Etienne			41
41004003	Mr DUJAC Henri	Suppléant	Suppléant	9
41007001	Monsieur GALLET - FOURCADE Bruno			18
41007002	Mr GANDIE Roger	Membre du conseil	Membre	9
41007003	Mr GENTILLET Jean	Membre du conseil		59
41008001	Mme et M. HORTA Bruno			47
41013001	Mme et M. MARTIN Bernard			45
41013002	Mme MARTIN Odile			9
41016001	Mme et M. PELLET Antoine			98
41016002	Mme PELLET Huguette			172
41016003	Mr PELLET Olivier	Commissaire aux comptes	Membre	254

Adresse: 32 RUE DU REGIMENT DE BIGORRE RESIDENCE DE BIGORRE 65000 TARBES

B. Election des nouveaux membres



C. Détermination des fonctions

En appuyant sur la touche F9 ou « Constitution », vous pourrez affecter les fonctions.

Dans le traitement de fin d'AG, le programme mettra à jour le fichier des copropriétaires en fonction de votre saisie.

 [Retour sommaire](#)

Mise à jour des départs en cours de séance

-
-

Dans le cas ou un copropriétaire ou son représentant vient à partir en cours de séance, 2 cas peuvent se présenter :

- Le partant n'exprime pas de souhait : il sera considéré comme présent jusqu'à la fin de L'A.G. et les votes comptabilisés dans les non votants
- Celui-ci indique de façon expresse qu'il ne veut pas prendre part aux votes des résolutions restantes : il sera considéré dans ce cas comme étant absent.

Il faudra alors utiliser la procédure suivante :

The screenshot shows the 'Syndic LOGIN' application window. The title bar reads 'Syndic LOGIN'. The main window title is 'ENREGISTREMENT DES DEPARTS'. There are input fields for 'N° immeuble' (310), 'Nom immeuble' (BEAUSOLEIL), and 'Date AG' (17/01/2002). Below these is a table with the following columns: 'Compte', 'Copropriétaires', 'Mandataires', and 'Tantièmes'. The table contains 17 rows of data. At the bottom of the window, there is an 'Adresse' field with the text 'Vills CAPRI', 'Route de l'Hydro', and '64200 ARCANGUES'. Below the address field is a red message: '21 Autorisation de travaux demandée par SCI LAUREMA : maintenir sur la façade le lo'. At the bottom right, there are buttons for 'Sélection', 'DEPART', and 'Quitter'.

Compte	Copropriétaires	Mandataires	Tantièmes
41001003	Monsieur ALBEROLA Rogelio		120,00
41001006	Melle APPESECHE Michelle		49,00
41001007	M ou Mme ARIZABALETA Xavier		112,00
41002004	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri		96,00
41002001	Monsieur BARCELERE Jean	M ou Mme VACQUE Michel	180,00
41002008	Madame BEGU Marie Thérèse		90,00
41002010	M ou Mme BERTERREIX Jean Louis		118,00
41002018	Monsieur BETACHET Pascal	Melle HAPETTE Marie Claire	52,00
41002016	Monsieur BRONCHART Stéphane		32,00
41002019	Melle BUADES Brigitte		47,00
41003002	Melle CAPLONG Marie	Monsieur BARBE DE LA BARRERA Henri	94,00
41003003	Madame CASTEIGT Marie Thérèse		91,00
41003012	Monsieur CHATAIN Alexandre	Monsieur DUBERNET DE BOSCO Ph.	84,00
41003001	Madame COUILLEZ Frédéric		86,00
41003008	Melle CUARTERO Lucie	Monsieur DARRAIDOU Fernand	112,00
41003006	M ou Mme CURUTCHET Michel		90,00

[Retour sommaire](#)

Procès Verbal

10 modèles modifiables sont à votre disposition pour générer :

CR, CR1, CR2, CR3, CR4, CR5, CR6, CR7, CR8 et CR9

IIII = n° immeuble
JJMAA = date assemblée

Nom du courrier provisoire généré :

RIIIIJJMAA.doc

Exemple : courriers pour immeuble 0010 à la date du 05 Juin 2001

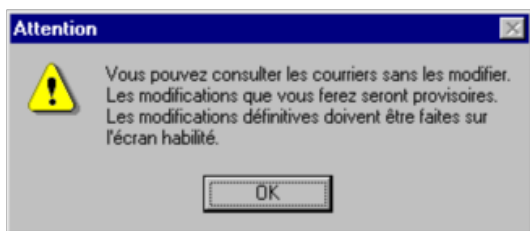
R0010050601.doc

Ces courriers provisoires sont stockés dans le répertoire **ASSEMBLEE** sous **MICROLOG\COPACU (Répertoire des fichiers)** .

Lorsque vous considérez que le procès verbal est définitive, il vous suffira de cliquer dans l'icône «soleil » pour enregistrer automatiquement dans le répertoire **ASSEMBLEE (répertoire des fichiers)** avec le nom suivant : **CRIIIIJJMAA.doc**
Le document ainsi obtenu est un document word simple dont vous pouvez disposer librement.

Dans le cas où le document définitif existe, celui-ci sera ouvert systématiquement lorsque vous demanderez le Procès verbal correspondant.

A la génération du procès verbal, le programme vérifiera que tous les votes ont été saisis.



Vous pouvez continuer malgré cette alerte : les votes non saisis seront considérés comme non votants

Le procès-verbal est à envoyer au :

- copropriétaire présent ou représenté : courrier normal si aucun des votes n'est **contre**
sinon
- copropriétaire occupant vous pouvez remettre celle-ci contre émargement
sinon
- Lettre avec **Accusé de Réception**

Dans le cas où le copropriétaire est absent et ne s'est pas fait représenté alors envoi par Lettre avec **Accusé de Réception**

1) Structure résolution procès verbal

Pour une résolution (exemple 50) les variables ci-dessous peuvent être utilisées.

N° de vote	«VOTENO50»	«AGLIB50»	Titre de la résolution
Texte de la résolution	«TABEXP50»		
Majorité requise	«TABMAJ50»		
Liste des arrivées en retard	«LISTARR50»		
Libellé du résultat du vote	«TABRES50»		
« Ont votés POUR »	«LIBPOUR50»	«AGPOUR50»	Nb tantièmes POUR + liste éventuelle des votes POUR
« Ont votés CONTRE »	«LIBCONTRE50»	«AGCONTRE50»	Nb tantièmes CONTRE
Liste des votes CONTRE	«LISTCONTRE50»		
« Se sont abstenus »	«LIBABST50»	«AGABST50»	Nb tantièmes ABSTENTION
Liste des abstentions	«LISTABS50»		
« Ont votés NUL »	«LIBNUL50»	«AGNUL50»	Nb tantièmes NUL
Liste des votes NULS	«LISTNUL50»		

Pour chaque résolution donnant lieu à un vote, une ligne de commentaire apparaît comportant :

- Le nombre de tantièmes ayant votés
- Le nombre de copropriétaires participant au vote
- La clé de répartition relative à la résolution
- Le nombre de tantièmes exprimés correspondant à la somme des POUR et des CONTRE

ATTENTION : dans le cas de l'élection au conseil syndical, ce nombre correspond au dernier vote effectué (Art 25 ou Art 24)

Vous pouvez indiquer un certain nombre d'option par défaut dans les paramètres CABINET (Option 1) :

- La liste des votants POUR
- L'édition de la clé de répartition (voir ci-dessus)
- Le nombre de tantièmes exprimés (voir ci-dessus)

Syndic LOGIN

MISE A JOUR 'PARAMETRES OPTIONS 1'

Modules optionnels

OPTIONS GENERALES

- Classement alphabétique des courriers (sinon par numéro)
- Numérotation automatique des comptes
- Gestion de plusieurs fournisseurs cabinet
- Balance consolidée et pointe avec les exercices cloturés
- Tantièmes avec décimales (2 ou 3)
- Récupération des consommations d'eau par disquette

Faire l'interrogation comptable sur

toutes les écritures les écritures à ce jour

- Edition copropriétaires à jour dans dettes et créances
- Edition directe sur imprimante par défaut

Options pour édition du procès verbal AG

- Edition des POUR Edition du nombre de voix exprimées
- Edition de la clé de répartition

OPTIONS IMMEUBLES

- Saisie du syndic principal
- Accès immeubles suivant responsable comptable secrétaire
- Saisie du responsable de l'immeuble
- Saisie du comptable de l'immeuble
- Saisie du secrétaire de l'immeuble
- Saisie du bâtiment entrée en création

Param./Défaut

Modules optionnels

OPTIONS COMPTES BANQUES

- Gestion d'un ou plusieurs comptes pivot
 - Alimentation des sous-comptes pour le prélèvement des copropriétaires
 - Prélèvement des sous-comptes pour la saisie des factures par référence avec débit immédiat
 - Eclatement [chèques/virements] prélèvement ss-cptes
 - Ecritures détaillées pour les virements/prélèvements
- Gestion d'un ou plusieurs comptes unique
 - Pointe : Immeuble de centralisation(facultatif)
 -

Paramétrage de la pointe de trésorerie avec par immeuble :

- Les comptes bancaires

- débiteurs et créditeurs --> Explication
- débiteurs uniquement --> Explication

Valider

Quitter

2) Modèle de procès verbal

Cabinet LOGIN IMMOBILIER – 6 impasse Ratalens - 31240 Saint JEAN

COPROPRIETE «IMMNO» «IMMNOM»
ASSEMBLEE GENERALE DU «AGDAT»

L'an deux mil «ANCHIF»

Le «AGDAT» «JOURCHIF» «AGDAT»

A «HEURCHIF» heures «MINUCHIF»

Les copropriétaires de la résidence «IMMNOM», «IMMRUE1», sise à «IMMVIL», syndicat de copropriété régi par la loi du 10 juillet 1965 et le décret du 17 mars 1967, se sont réunis «AGAD1» en assemblée générale sur convocation, qui leur a été adressée par le syndic, LOGIN IMMOBILIER, conformément aux dispositions légales, réglementaires et au règlement de copropriété, afin de délibérer sur l'ordre suivant :

«VOTENO1» «AGLIB1»
«VOTENO2» «AGLIB2»
«VOTENO3» «AGLIB3»
«VOTENO4» «AGLIB4»
«VOTENO5» «AGLIB5»
«VOTENO6» «AGLIB6»
«VOTENO7» «AGLIB7»
«VOTENO8» «AGLIB8»
«VOTENO9» «AGLIB9»
«VOTENO10» «AGLIB10»
«VOTENO11» «AGLIB11»
«VOTENO12» «AGLIB12»
«VOTENO13» «AGLIB13»
«VOTENO14» «AGLIB14»
«VOTENO15» «AGLIB15»
«VOTENO16» «AGLIB16»
«VOTENO17» «AGLIB17»

«VOTENO18» «AGLIB18»
 «VOTENO19» «AGLIB19»
 «VOTENO20» «AGLIB20»
 «VOTENO21» «AGLIB21»
 «VOTENO22» «AGLIB22»
 «VOTENO23» «AGLIB23»
 «VOTENO24» «AGLIB24»
 «VOTENO25» «AGLIB25»
 «VOTENO26» «AGLIB26»
 «VOTENO27» «AGLIB27»
 «VOTENO28» «AGLIB28»
 «VOTENO29» «AGLIB29»
 «VOTENO30» «AGLIB30»
 «VOTENO31» «AGLIB31»
 «VOTENO32» «AGLIB32»
 «VOTENO33» «AGLIB33»
 «VOTENO34» «AGLIB34»
 «VOTENO35» «AGLIB35»
 «VOTENO36» «AGLIB36»
 «VOTENO37» «AGLIB37»
 «VOTENO38» «AGLIB38»
 «VOTENO39» «AGLIB39»
 «VOTENO40» «AGLIB40»
 «VOTENO41» «AGLIB41»
 «VOTENO42» «AGLIB42»
 «VOTENO43» «AGLIB43»
 «VOTENO44» «AGLIB44»
 «VOTENO45» «AGLIB45»
 «VOTENO46» «AGLIB46»
 «VOTENO47» «AGLIB47»
 «VOTENO48» «AGLIB48»
 «VOTENO49» «AGLIB49»
 «VOTENO50» «AGLIB50»

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les copropriétaires ainsi que les mandataires dès leur entrée en séance. Il ressort que :

«AGNBPR»/«AGNBOT» copropriétaires totalisant «AGTANTPR»/«AGTOTTANT»

Etaient présents : «AGNBPRES» / «AGNBOT» copropriétaires totalisant «AGPRESTANT» / «AGTOTTANT»

Etaient représentés : «AGNBREP» / «AGNBOT» copropriétaires totalisant «AGREPTANT» / «AGTOTTANT»

Etaient absents : «AGNBABS» / «AGNBOT» copropriétaires totalisant «AGABSTANT» / «AGTOTTANT»

«LISTPRESENTS»

«LISTREPRESENTE»

«AGLISTABS»

«VOTENO1» «AGLIB1»

«AGEXP01»

«TABMAJ1»

«LISTARR01»

«TABRES1»

«LIBPOUR1» «AGPOUR1»

«LIBCONTRE1» «AGCONTRE1»

«LISTCONTRE1»

«LIBABST1» «AGABST1»

«LISTABS1»

«LIBNUL01» «AGNUL01»

«LISTNUL01»

«VOTENO2» «AGLIB2»

«AGEXP02»

«TABMAJ2»

«LISTARR02»

«TABRES2»

«LIBPOUR2» «AGPOUR2»

«LIBCONTRE2» «AGCONTRE2»

«LISTCONTRE2»

«LIBABST2» «AGABST2»

«LISTABS2»

«LIBNUL02» «AGNUL02»

«LISTNUL02»
«**VOTENO3**» «**AGLIB3**»
«AGEXP03»
«TABMAJ3»
«LISTARR03»
«TABRES3»
«LIBPOUR3» «AGPOUR3»
«LIBCONTRE3» «AGCONTRE3»
«LISTCONTRE3»
«LIBABST3» «AGABST3»
«LISTABS3»
«LIBNUL03» «AGNUL03»
«LISTNUL03»
«**VOTENO4**» «**AGLIB4**»
«AGEXP04»
«TABMAJ4»
«LISTARR04»
«TABRES4»
«LIBPOUR4» «AGPOUR4»
«LIBCONTRE4» «AGCONTRE4»
«LISTCONTRE4»
«LIBABST4» «AGABST4»
«LISTABS4»
«LIBNUL04» «AGNUL04»
«LISTNUL04»
«**VOTENO5**» «**AGLIB5**»
«AGEXP05»
«TABMAJ5»
«LISTARR05»
«TABRES5»
«LIBPOUR5» «AGPOUR5»
«LIBCONTRE5» «AGCONTRE5»
«LISTCONTRE5»
«LIBABST5» «AGABST5»
«LISTABS5»
«LIBNUL05» «AGNUL05»
«LISTNUL05»
«**VOTENO6**» «**AGLIB6**»
«AGEXP06»
«TABMAJ6»
«LISTARR06»
«TABRES6»
«LIBPOUR6» «AGPOUR6»
«LIBCONTRE6» «AGCONTRE6»
«LISTCONTRE6»
«LIBABST6» «AGABST6»
«LISTABS6»
«LIBNUL06» «AGNUL06»
«LISTNUL06»
«**VOTENO7**» «**AGLIB7**»
«AGEXP07»
«TABMAJ7»
«LISTARR07»
«TABRES7»
«LIBPOUR7» «AGPOUR7»
«LIBCONTRE7» «AGCONTRE7»
«LISTCONTRE7»
«LIBABST7» «AGABST7»
«LISTABS7»
«LIBNUL07» «AGNUL07»
«LISTNUL07»
«**VOTENO8**» «**AGLIB8**»
«AGEXP08»
«TABMAJ8»
«LISTARR08»
«TABRES8»
«LIBPOUR8» «AGPOUR8»
«LIBCONTRE8» «AGCONTRE8»
«LISTCONTRE8»
«LIBABST8» «AGABST8»
«LISTABS8»
«LIBNUL08» «AGNUL08»
«LISTNUL08»
«**VOTENO9**» «**AGLIB9**»
«AGEXP09»
«TABMAJ9»

«LISTARR09»
«TABRES9»
«LIBPOUR9» «AGPOUR9»
«LIBCONTRE9» «AGCONTRE9»
«LISTCONTRE9»
«LIBABST9» «AGABST9»
«LISTABS9»
«LIBNUL09» «AGNUL09»
«LISTNUL09»
«VOTENO10» «AGLIB10»
«AGEXP10»
«TABMAJ10»
«LISTARR10»
«TABRES10»
«LIBPOUR10» «AGPOUR10»
«LIBCONTRE10» «AGCONTRE10»
«LISTCONTRE10»
«LIBABST10» «AGABST10»
«LISTABS10»
«LIBNUL10» «AGNUL10»
«LISTNUL10»
«VOTENO11» «AGLIB11»
«AGEXP11»
«TABMAJ11»
«LISTARR11»
«TABRES11»
«LIBPOUR11» «AGPOUR11»
«LIBCONTRE11» «AGCONTRE11»
«LISTCONTRE11»
«LIBABST11» «AGABST11»
«LISTABS11»
«LIBNUL11» «AGNUL11»
«LISTNUL11»
«VOTENO12» «AGLIB12»
«AGEXP12»
«TABMAJ12»
«LISTARR12»
«TABRES12»
«LIBPOUR12» «AGPOUR12»
«LIBCONTRE12» «AGCONTRE12»
«LISTCONTRE12»
«LIBABST12» «AGABST12»
«LISTABS12»
«LIBNUL12» «AGNUL12»
«LISTNUL12»
«VOTENO13» «AGLIB13»
«AGEXP13»
«TABMAJ13»
«LISTARR13»
«TABRES13»
«LIBPOUR13» «AGPOUR13»
«LIBCONTRE13» «AGCONTRE13»
«LISTCONTRE13»
«LIBABST13» «AGABST13»
«LISTABS13»
«LIBNUL13» «AGNUL13»
«LISTNUL13»
«VOTENO14» «AGLIB14»
«AGEXP14»
«TABMAJ14»
«LISTARR14»
«TABRES14»
«LIBPOUR14» «AGPOUR14»
«LIBCONTRE14» «AGCONTRE14»
«LISTCONTRE14»
«LIBABST14» «AGABST14»
«LISTABS14»
«LIBNUL14» «AGNUL14»
«LISTNUL14»
«VOTENO15» «AGLIB15»
«AGEXP15»
«TABMAJ15»
«LISTARR15»
«TABRES15»
«LIBPOUR15» «AGPOUR15»
«LIBCONTRE15» «AGCONTRE15»

«LISTCONTRE15»
«LIBABST15» «AGABST15»
«LISTABS15»
«LIBNUL15» «AGNUL15»
«LISTNUL15»
«VOTENO16» «AGLIB16»
«AGEXP16»
«TABMAJ16»
«LISTARR16»
«TABRES16»
«LIBPOUR16» «AGPOUR16»
«LIBCONTRE16» «AGCONTRE16»
«LISTCONTRE16»
«LIBABST16» «AGABST16»
«LISTABS16»
«LIBNUL16» «AGNUL16»
«LISTNUL16»
«VOTENO17» «AGLIB17»
«AGEXP17»
«TABMAJ17»
«LISTARR17»
«TABRES17»
«LIBPOUR17» «AGPOUR17»
«LIBCONTRE17» «AGCONTRE17»
«LISTCONTRE17»
«LIBABST17» «AGABST17»
«LISTABS17»
«LIBNUL17» «AGNUL17»
«LISTNUL17»
«VOTENO18» «AGLIB18»
«AGEXP18»
«TABMAJ18»
«LISTARR18»
«TABRES18»
«LIBPOUR18» «AGPOUR18»
«LIBCONTRE18» «AGCONTRE18»
«LISTCONTRE18»
«LIBABST18» «AGABST18»
«LISTABS18»
«LIBNUL18» «AGNUL18»
«LISTNUL18»
«VOTENO19» «AGLIB19»
«AGEXP19»
«TABMAJ19»
«LISTARR19»
«TABRES19»
«LIBPOUR19» «AGPOUR19»
«LIBCONTRE19» «AGCONTRE19»
«LISTCONTRE19»
«LIBABST19» «AGABST19»
«LISTABS19»
«LIBNUL19» «AGNUL19»
«LISTNUL19»
«VOTENO20» «AGLIB20»
«AGEXP20»
«TABMAJ20»
«LISTARR20»
«TABRES20»
«LIBPOUR20» «AGPOUR20»
«LIBCONTRE20» «AGCONTRE20»
«LISTCONTRE20»
«LIBABST20» «AGABST20»
«LISTABS20»
«LIBNUL20» «AGNUL20»
«LISTNUL20»
«VOTENO21» «AGLIB21»
«AGEXP21»
«TABMAJ21»
«LISTARR21»
«TABRES21»
«LIBPOUR21» «AGPOUR21»
«LIBCONTRE21» «AGCONTRE21»
«LISTCONTRE21»
«LIBABST21» «AGABST21»
«LISTABS21»
«LIBNUL21» «AGNUL21»

«LISTNUL21»
«**VOTENO22**» «AGLIB22»
«AGEXP22»
«TABMAJ22»
«LISTARR22»
«TABRES22»
«LIBPOUR22» «AGPOUR22»
«LIBCONTRE22» «AGCONTRE22»
«LISTCONTRE22»
«LIBABST22» «AGABST22»
«LISTABS22»
«LIBNUL22» «AGNUL22»
«LISTNUL22»
«**VOTENO23**» «AGLIB23»
«AGEXP23»
«TABMAJ23»
«LISTARR23»
«TABRES23»
«LIBPOUR23» «AGPOUR23»
«LIBCONTRE23» «AGCONTRE23»
«LISTCONTRE23»
«LIBABST23» «AGABST23»
«LISTABS23»
«LIBNUL23» «AGNUL23»
«LISTNUL23»
«**VOTENO24**» «AGLIB24»
«AGEXP24»
«TABMAJ24»
«LISTARR24»
«TABRES24»
«LIBPOUR24» «AGPOUR24»
«LIBCONTRE24» «AGCONTRE24»
«LISTCONTRE24»
«LIBABST24» «AGABST24»
«LISTABS24»
«LIBNUL24» «AGNUL24»
«LISTNUL24»
«**VOTENO25**» «AGLIB25»
«AGEXP25»
«TABMAJ25»
«LISTARR25»
«TABRES25»
«LIBPOUR25» «AGPOUR25»
«LIBCONTRE25» «AGCONTRE25»
«LISTCONTRE25»
«LIBABST25» «AGABST25»
«LISTABS25»
«LIBNUL25» «AGNUL25»
«LISTNUL25»
«**VOTENO26**» «AGLIB26»
«AGEXP26»
«TABMAJ26»
«LISTARR26»
«TABRES26»
«LIBPOUR26» «AGPOUR26»
«LIBCONTRE26» «AGCONTRE26»
«LISTCONTRE26»
«LIBABST26» «AGABST26»
«LISTABS26»
«LIBNUL26» «AGNUL26»
«LISTNUL26»
«**VOTENO27**» «AGLIB27»
«AGEXP27»
«TABMAJ27»
«LISTARR27»
«TABRES27»
«LIBPOUR27» «AGPOUR27»
«LIBCONTRE27» «AGCONTRE27»
«LISTCONTRE27»
«LIBABST27» «AGABST27»
«LISTABS27»
«LIBNUL27» «AGNUL27»
«LISTNUL27»
«**VOTENO28**» «AGLIB28»
«AGEXP28»
«TABMAJ28»

«LISTARR28»
«TABRES28»
«LIBPOUR28» «AGPOUR28»
«LIBCONTRE28» «AGCONTRE28»
«LISTCONTRE28»
«LIBABST28» «AGABST28»
«LISTABS28»
«LIBNUL28» «AGNUL28»
«LISTNUL28»
«VOTENO29» «AGLIB29»
«AGEXP29»
«TABMAJ29»
«LISTARR29»
«TABRES29»
«LIBPOUR29» «AGPOUR29»
«LIBCONTRE29» «AGCONTRE29»
«LISTCONTRE29»
«LIBABST29» «AGABST29»
«LISTABS29»
«LIBNUL29» «AGNUL29»
«LISTNUL29»
«VOTENO30» «AGLIB30»
«AGEXP30»
«TABMAJ30»
«LISTARR30»
«TABRES30»
«LIBPOUR30» «AGPOUR30»
«LIBCONTRE30» «AGCONTRE30»
«LISTCONTRE30»
«LIBABST30» «AGABST30»
«LISTABS30»
«LIBNUL30» «AGNUL30»
«LISTNUL30»
«VOTENO31» «AGLIB31»
«AGEXP31»
«TABMAJ31»
«LISTARR31»
«TABRES31»
«LIBPOUR31» «AGPOUR31»
«LIBCONTRE31» «AGCONTRE31»
«LISTCONTRE31»
«LIBABST31» «AGABST31»
«LISTABS31»
«LIBNUL31» «AGNUL31»
«LISTNUL31»
«VOTENO32» «AGLIB32»
«AGEXP32»
«TABMAJ32»
«LISTARR32»
«TABRES32»
«LIBPOUR32» «AGPOUR32»
«LIBCONTRE32» «AGCONTRE32»
«LISTCONTRE32»
«LIBABST32» «AGABST32»
«LISTABS32»
«LIBNUL32» «AGNUL32»
«LISTNUL32»
«VOTENO33» «AGLIB33»
«AGEXP33»
«TABMAJ33»
«LISTARR33»
«TABRES33»
«LIBPOUR33» «AGPOUR33»
«LIBCONTRE33» «AGCONTRE33»
«LISTCONTRE33»
«LIBABST33» «AGABST33»
«LISTABS33»
«LIBNUL33» «AGNUL33»
«LISTNUL33»
«VOTENO34» «AGLIB34»
«AGEXP34»
«TABMAJ34»
«LISTARR34»
«TABRES34»
«LIBPOUR34» «AGPOUR34»
«LIBCONTRE34» «AGCONTRE34»

«LISTCONTRE34»
«LIBABST34» «AGABST34»
«LISTABS34»
«LIBNUL34» «AGNUL34»
«LISTNUL34»
«VOTENO35» «AGLIB35»
«AGEXP35»
«TABMAJ35»
«LISTARR35»
«TABRES35»
«LIBPOUR35» «AGPOUR35»
«LIBCONTRE35» «AGCONTRE35»
«LISTCONTRE35»
«LIBABST35» «AGABST35»
«LISTABS35»
«LIBNUL35» «AGNUL35»
«LISTNUL35»
«VOTENO36» «AGLIB36»
«AGEXP36»
«TABMAJ36»
«LISTARR36»
«TABRES36»
«LIBPOUR36» «AGPOUR36»
«LIBCONTRE36» «AGCONTRE36»
«LISTCONTRE36»
«LIBABST36» «AGABST36»
«LISTABS36»
«LIBNUL36» «AGNUL36»
«LISTNUL36»
«VOTENO37» «AGLIB37»
«AGEXP37»
«TABMAJ37»
«LISTARR37»
«TABRES37»
«LIBPOUR37» «AGPOUR37»
«LIBCONTRE37» «AGCONTRE37»
«LISTCONTRE37»
«LIBABST37» «AGABST37»
«LISTABS37»
«LIBNUL37» «AGNUL37»
«LISTNUL37»
«VOTENO38» «AGLIB38»
«AGEXP38»
«TABMAJ38»
«LISTARR38»
«TABRES38»
«LIBPOUR38» «AGPOUR38»
«LIBCONTRE38» «AGCONTRE38»
«LISTCONTRE38»
«LISTABS38» «AGABST38»
«LISTABS38»
«LIBNUL38» «AGNUL38»
«LISTNUL38»
«VOTENO39» «AGLIB39»
«AGEXP39»
«TABMAJ39»
«LISTARR39»
«TABRES39»
«LIBPOUR39» «AGPOUR39»
«LIBCONTRE39» «AGCONTRE39»
«LISTCONTRE39»
«LIBABST39» «AGABST39»
«LISTABS39»
«LIBNUL39» «AGNUL39»
«LISTNUL39»
«VOTENO40» «AGLIB40»
«AGEXP40»
«TABMAJ40»
«LISTARR40»
«TABRES40»
«LIBPOUR40» «AGPOUR40»
«LIBCONTRE40» «AGCONTRE40»
«LISTCONTRE40»
«LIBABST40» «AGABST40»
«LISTABS40»
«LIBNUL40» «AGNUL40»

«LISTNUL40»
«**VOTENO41**» «AGLIB41»
«AGEXP41»
«TABMAJ41»
«LISTARR41»
«TABRES41»
«LIBPOUR41» «AGPOUR41»
«LIBCONTRE41» «AGCONTRE41»
«LISTCONTRE41»
«LIBABST41» «AGABST41»
«LISTABS41»
«LIBNUL41» «AGNUL41»
«LISTNUL41»
«**VOTENO42**» «AGLIB42»
«AGEXP42»
«TABMAJ42»
«LISTARR42»
«TABRES42»
«LIBPOUR42» «AGPOUR42»
«LIBCONTRE42» «AGCONTRE42»
«LISTCONTRE42»
«LIBABST42» «AGABST42»
«LISTABS42»
«LIBNUL42» «AGNUL42»
«LISTNUL42»
«**VOTENO43**» «AGLIB43»
«AGEXP43»
«TABMAJ43»
«LISTARR43»
«TABRES43»
«LIBPOUR43» «AGPOUR43»
«LIBCONTRE43» «AGCONTRE43»
«LISTCONTRE43»
«LIBABST43» «AGABST43»
«LISTABS43»
«LIBNUL43» «AGNUL43»
«LISTNUL43»
«**VOTENO44**» «AGLIB44»
«AGEXP44»
«TABMAJ44»
«LISTARR44»
«TABRES44»
«LIBPOUR44» «AGPOUR44»
«LIBCONTRE44» «AGCONTRE44»
«LISTCONTRE44»
«LIBABST44» «AGABST44»
«LISTABS44»
«LIBNUL44» «AGNUL44»
«LISTNUL44»
«**VOTENO45**» «AGLIB45»
«AGEXP45»
«TABMAJ45»
«LISTARR45»
«TABRES45»
«LIBPOUR45» «AGPOUR45»
«LIBCONTRE45» «AGCONTRE45»
«LISTCONTRE45»
«LIBABST45» «AGABST45»
«LISTABS45»
«LIBNUL45» «AGNUL45»
«LISTNUL45»
«**VOTENO46**» «AGLIB46»
«AGEXP46»
«TABMAJ46»
«LISTARR46»
«TABRES46»
«LIBPOUR46» «AGPOUR46»
«LIBCONTRE46» «AGCONTRE46»
«LISTCONTRE46»
«LIBABST46» «AGABST46»
«LISTABS46»
«LIBNUL46» «AGNUL46»
«LISTNUL46»
«**VOTENO47**» «AGLIB47»
«AGEXP47»
«TABMAJ47»

«LISTARR47»
 «TABRES47»
 «LIBPOUR47» «AGPOUR47»
 «LIBCONTRE47» «AGCONTRE47»
 «LISTCONTRE47»
 «LIBABST47» «AGABST47»
 «LISTABS47»
 «LIBNUL47» «AGNUL47»
 «LISTNUL47»
«VOTENO48» «AGLIB48»
 «AGEXP48»
 «TABMAJ48»
 «LISTARR48»
 «TABRES48»
 «LIBPOUR48» «AGPOUR48»
 «LIBCONTRE48» «AGCONTRE48»
 «LISTCONTRE48»
 «LIBABST48» «AGABST48»
 «LISTABS48»
 «LIBNUL48» «AGNUL48»
 «LISTNUL48»
«VOTENO49» «AGLIB49»
 «AGEXP49»
 «TABMAJ49»
 «LISTARR49»
 «TABRES49»
 «LIBPOUR49» «AGPOUR49»
 «LIBCONTRE49» «AGCONTRE49»
 «LISTCONTRE49»
 «LIBABST49» «AGABST49»
 «LISTABS49»
 «LIBNUL49» «AGNUL49»
 «LISTNUL49»
«VOTENO50» «AGLIB50»
 «AGEXP50»
 «TABMAJ50»
 «LISTARR50»
 «TABRES50»
 «LIBPOUR50» «AGPOUR50»
 «LIBCONTRE50» «AGCONTRE50»
 «LISTCONTRE50»
 «LIBABST50» «AGABST50»
 «LISTABS50»
 «LIBNUL50» «AGNUL50»
 «LISTNUL50»

A 00h00

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Extrait article 42 de la loi du 10 juillet 1965 : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendu jusqu'à l'expiration mentionnée à la première phrase du présent alinéa.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES ASSESSEURS

-
-
-

3) Exemple de procès-verbal

Cabinet LOGIN IMMOBILIER – 6 impasse Ratalens - 31240 Saint JEAN

COPROPRIETE 0008 TOULOUSE LAUTREC

ASSEMBLEE GENERALE DU vendredi 1er mars 2002

L'an deux mil deux

Le vendredi un mars

A dix huit heures

Les copropriétaires de la résidence TOULOUSE LAUTREC, 6, Bd des Remparts, sise à 32500 FLEURANCE, syndicat de copropriété régi par la loi du 10 juillet 1965 et le décret du 17 mars 1967, se sont réunis Cabinet LOGIN 6, Impasse de Ratalens 31320 Saint Jean en assemblée générale sur convocation, qui leur a été adressée par le syndic, LOGIN IMMOBILIER, conformément aux dispositions légales, réglementaires et au règlement de copropriété, afin de délibérer sur l'ordre suivant :

- 1) Election du bureau de la présente assemblée(art.24)
- 2) Vérification de la feuille de présence et des pouvoirs.
- 3) Examen et approbation des comptes(art.24)
- 4) Quitus au syndic(art.24)
- 5) Examen du budget prévisionnel du nouvel exercice(art.24)
- 6) Compte bancaire : nature du compte bancaire(art.25)
- 7) Approbation de la mise en recouvrement des sommes dues et du budget prévisionnel.(art.24)
- 8) Autorisation donnée ou confirmée au Syndic en cas de non paiement des appels de fonds.(art.24)
- 9) Renouvellement du mandat de Syndic(art.25)
- 10) Approbation du contrat de Syndic(art.25)
- 11) Consultation du conseil syndical(art.25)
- 12) Délégation de pouvoir au conseil syndical(art.25)
- 13) Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.(art.25)
- 14) Constitution de provisions spéciales.(art.25)
- 15) Questions diverses

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les copropriétaires ainsi que les mandataires dès leur entrée en séance. Il ressort que :

20/36 copropriétaires totalisant 5367/10000

Etaient présents	:	16	/	36	copropriétaires totalisant	4357	/	10000
Etaient représentés	:	4	/	36	copropriétaires totalisant	1010	/	10000
Etaient absents	:	16	/	36	copropriétaires totalisant	4633	/	10000

Présents en début de séance:Mme et M. ABELLAN Christian-Monsieur ALBERT Jean-Paul-Madame ARCHIAPATI Marie-France-Mme et M. BLANCHE Etienne-Monsieur BOMATI Pascal-Mme et M. BRONDEL Alain-Mme et M. CORREIA REBELO Manuel Joaquin-Mme et M. DE BEL-AIR Charles-Mme et M. DELORME Jacques-Monsieur DOUTHE Jean-Claude-Mme et M. FALLEAU Jacky-Mme et M. LAROYE Thierry-Mme et M. LERIGOLEUR Bernard-Monsieur MARTINI Dominique-Societe SCI G.G. HABITAT-Mme et M. SOUYRIS Yves

Copropriétaires représentés:Mme et M. HILLY Marc(Mme et M. LAROYE Thierry)-Monsieur MARVY Jacques(Monsieur MARTINI Dominique)-Mme et M. MAUREL François(Monsieur MARTINI Dominique)-Madame PERRAUDIN Lucienne(Monsieur MARTINI Dominique)

Absents en début de séance:Monsieur CHAPON Alain ; Mme et M. CHEVALLOT Rémy ; Mme ou M. CHIODAROLI Stéphane ; Mme ou M. CHIODAROLI Stéphane ; Mme et M. CONRAUD Yves ; Monsieur CREDOZ Guillaume ; Monsieur GHEZOUTI Karim ; Mme et M. GREUEZ Pierre ; Madame HUMBERT Marie-Laure ; Mme et M. KRAWCZYNSKI Roger ; Mme et M. LUX Patrick ; Mme et M. MANAC'H Michel ; Monsieur MARDON Gérard ; Monsieur MELLETT François ; Mme et M. REVERDY Michel ; Monsieur YONNET Jean Louis

1) Election du bureau de la présente assemblée(art.24)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.
(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

2) Vérification de la feuille de présence et des pouvoirs.

3) Examen et approbation des comptes(art.24)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)
 Ont voté POUR : 4328 tantièmes
 Ont voté CONTRE : 388 tantièmes
 Monsieur ALBERT Jean-Paul (189) ; Madame ARCHIAPATI Marie-France (199)
 Se sont abstenus: 465 tantièmes
 Monsieur BOMATI Pascal (280) ; Mme et M. BRONDEL Alain (185)
 N'ont pas voté : 186 tantièmes
 Mme et M. DE BEL-AIR Charles (186)

4) Quitus au syndic(art.24)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

5) Examen du budget prévisionnel du nouvel exercice(art.24)

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel détaillé par postes de dépenses, élaboré par le syndic assisté du conseil syndical, pour l'exercice 01/01/01 au 31/12/01, arrêté à la somme de 24568,00 euros. Ce budget sera appelé à raison de 25% le 1er jour de chaque trimestre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

6) Compte bancaire : nature du compte bancaire(art.25)

L'Assemblée refuse l'ouverture d'un compte bancaire postal ou séparé, et décide de maintenir le compte bancaire au CREDIT DU NORD ouvert au nom du Syndic pour le compte du Syndicat des Copropriétaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

7) Approbation de la mise en recouvrement des sommes dues et du budget prévisionnel.(art.24)

Mise en recouvrement des RESTES-DUS (ou prise en compte des AVOIRS), consécutifs à la répartition des charges de l'exercice clos 31/12/01.

Le budget prévisionnel sera appelé à raison de 25% le 1er jour de chaque trimestre, à savoir les 1/01/02, 1/04/02, 1/07/02 et 1/10/02

Mise en recouvrement dès le 01/01/02 d'un acompte provisionnel correspondant au 1/4 du budget prévisionnel ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix est rejetée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

8) Autorisation donnée ou confirmée au Syndic en cas de non paiement des appels de fonds.(art.24)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

9) Renouvellement du mandat de Syndic(art.25)

L'Assemblée devra renouveler le mandat de Syndic au :

Cabinet LOGIN
 Administrateurs de Biens S.A.
 6, Ipassé de Ratalens
 31320 Saint Jean - Tél : 05.61.35.00.10

représenté par Monsieur BERGER, Président Directeur Général.

LA DUREE DU MANDAT sera ainsi prorogée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale pouvant valablement se prononcer sur la reconduction des fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

10) Approbation du contrat de Syndic(art.25)

L'Assemblée donne son accord sur le mandat de Syndic, dont le projet était annexé à la convocation, et donne pouvoir au président de Séance pour signer le mandat.

LA REMUNERATION pour la période du 01/01/02 au 31/12/02 est fixée à 3500,00 euros HT, majorés de la TVA au taux de 19,60%.

LES HONORAIRES concernant la gestion courante seront facturés en prenant comme VALEUR DE BASE la somme de :

euros HT.....	9999,99
TVA (au taux de 19,60%).....	9999,99
TOTAL TTC.....	9999,99

Les honoraires seront payables par acomptes trimestriels.

LES FRAIS DE BUREAU seront réglés, en sus des honoraires.

LES PRESTATIONS PARTICULIERES, autres que les tâches de gestion courante et effectuées à la demande expresse de la Copropriété, donneront lieu à des règlements spécifiques, suivant le barème des vacations.

Le tout étant défini dans le CONTRAT DE SYNDIC, signé par le Président de Séance, communiqué ci-joint en annexe, conformément à l'article 4 de l'arrêté 84 du 27 février 1984.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

11) Consultation du conseil syndical(art.25)

L'Assemblée fixe le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical par le syndic est obligatoire : le montant proposé est de 9999 euros T.T.C.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

12) Délégation de pouvoir au conseil syndical(art.25)

Le syndic expose les pouvoirs confiés au conseil syndical par l'article 21 de la loi du 10/07/65 et l'article 22 du décret du 17/03/67. Dans le cadre de copropriétés grandes ou actives, ce pouvoir est restreint.

Le syndic propose à l'Assemblée une résolution qui donne au conseil plus de pouvoirs sous certaines conditions définies par l'Assemblée.

L'Assemblée délègue au conseil syndical le pouvoir d'effectuer des actes d'améliorations de la qualité de la vie au sein de la résidence (petites plantations, amélioration de l'éclairage, embellissement de la cage d'escalier, ...) ou actes de mission d'un prestataire chargé de procéder à un contrôle poussé des comptes tenus par le syndic, actes qui nécessiteraient de ne pas attendre la convocation d'une Assemblée, sous les conditions suivantes :

- consultation des résidents,
- vote à l'unanimité au sein du conseil syndical,
- limitation des dépenses à 10000 euros T.T.C. par exercice comptable,
- compte-rendu apporté à l'Assemblée Générale suivante,

ratification de cette action dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

13) Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.(art.25)

L'Assemblée décide de fixer à 3050 euros T.T.C., le montant des marchés et marchés à partir duquel un appel à concurrence par le syndic est rendu obligatoire.

A partir de ce montant (prévu par l'organisme certificateur Qualité-France), au moins deux fournisseurs devront être consultés par le syndic.

L'Assemblée exonère le syndic de toute responsabilité en ce qui concerne la fourniture effective desdits devis du fait de la situation actuelle extrêmement tendue du marché du bâtiment.

L'Assemblée décide évidemment que le syndic n'aura pas à faire appel à la concurrence pour son propre mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

14) Constitution de provisions spéciales.(art.25)

Décision de l'Assemblée pour constituer des provisions spéciales en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipements communs susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'Assemblée Générale -art.18- (L.n.94-624, 21 juillet 1994, art.36).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

(Tantièmes votants : 5367 sur 10000 Nombre de votants : 20)

15) Questions diverses

Les copropriétaires sont invités à faire part au syndic de toutes remarques concernant l'entretien de la résidence ou le tenue des dossiers présents et à venir.

Ces délibérations n'ont pas valeur de décisions exécutoires.

- Prévision date prochaine Assemblée
- Prévision questions à débattre à la prochaine Assemblée :
- Choix des entreprises à consulter dans le cadre de la mise en concurrence des contrats ou dans le cadre des travaux à faire ou à proposer :
- Remarques sur la tenue de l'immeuble :
- Problèmes particuliers ou personnels :

A 19h50

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Extrait article 42 de la loi du 10 juillet 1965 : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 et 26 est suspendu jusqu'à l'expiration mentionnée à la première phrase du présent alinéa.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES ASSESSEURS

 [Retour sommaire](#)

-
-

Etat récapitulatif des votes

Ce récapitulatif s'édite en format « paysage » et donne une vue d'ensemble de l'assemblée générale.

Microsoft Word - EDAG3.doc

Echier Edition Affichage Insertion Format Outils Tableau Fenêtre ?

Normal Arial 10

Insérer un champ de fusion Insérer un mot clé

Toutes les entrées

COPROPRIETE 0310 LA PALISSE

Assemblée Générale du jeudi 17 janvier 2002
Informations concernant les votes

Résolutions	N° votes	Taux des votes	Taux des généralistes	Votes contre	Abstentions	Votes nuls	Votes pour	Majorité requise
1) Election du bureau d'assemblée	79	64,76,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	64,76,00	3238,00
2) Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2001	74	6569,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	6569,00	3284,50
3) Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30 juin 2001	74	6569,00	10000,00	0,00	3430,00	0,00	6526,00	3113,00
4) Election de membres du conseil syndical	78	6915,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	6915,00	5000,00
5) Renouvellement du mandat du syndic pour une durée de 1 an	75	6678,00	10000,00	0,00	101,00	0,00	6570,00	5000,00
6) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire	76	6751,00	10000,00	0,00	1480,00	0,00	6603,00	5000,00
7) Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire	77	6836,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	6836,00	5000,00
8) Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002/2003	77	6836,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	6836,00	3418,00
9) Nouveau : suppression des taxes à grèges du bâtiment B	12	8770,00	1246,00	0,00	0,00	0,00	8770,00	438,50
9a) Nouveau : suppression des taxes à grèges du bâtiment C	11	1004,00	1980,00	0,00	0,00	0,00	1004,00	5020,00
9b) Nouveau : suppression des taxes à grèges du bâtiment D	11	9630,00	1980,00	0,00	0,00	0,00	9630,00	481,50
9c) Nouveau : suppression des taxes à grèges du bâtiment F	9	8440,00	1370,00	0,00	0,00	0,00	8440,00	4220,00
10) Nouveau : mise en place de nouveaux « coupe-vent » à l'ouest de chaque terrasse du R de C4 des bâtiments C, D et F	78	6915,00	10000,00	1098,00	3770,00	0,00	5440,00	3269,00
11) Nouveau : mise en place d'une porte automatique de garage et d'une porte métallique côté route vers bâtiments A et B	78	6915,00	10000,00	6377,00	0,00	0,00	3380,00	6666,67
11a) Réparation des travaux et de l'entretien des portes de garages, objets de la question précédente	78	6915,00	10000,00	939,00	5770,00	0,00	5399,00	6666,67
12) Nouveau : vendre les matériaux par le respect des normes de pose des garde-corps de balcons	78	6915,00	10000,00	1028,00	2990,00	0,00	5599,00	3308,00
13) Nouveau : d'entretien du parc : plantation d'arbres et arbustes d'ornement, haies vives et divers	78	6915,00	10000,00	4800,00	4750,00	0,00	1640,00	6666,67
14) Adhésion de nouveaux demandés par Mlle BUDAES : pose d'une barrière de parking sur le sol de son emplacement (n°69)	78	6915,00	10000,00	4990,00	1480,00	0,00	6268,00	5000,00
15) Adhésion de nouveaux demandés par Mr LARRAN : rempli des portières par l'rideau roulant sur la porte fenêtre cuisine	78	6915,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	6915,00	5000,00
16) Adhésion de nouveaux demandés par Mr BERNIERRELLI : pose d'un portail d'accès au parc au fond de sa propriété	78	6915,00	10000,00	6080,00	0,00	0,00	6307,00	5000,00
17) Adhésion de nouveaux demandés par Mlle LAUREMA : maintenir sur la façade le logo 'Arctur' posé par le Cabinet OCMEZ	78	6915,00	10000,00	166,00	421,00	0,00	6328,00	5000,00
18) Régulariser le règlement de copropriété dans les conditions de la loi SRU	78	6915,00	10000,00	0,00	2000,00	0,00	6715,00	3357,50

Page 1 Sec 1 1/2 À 2,5 cm Li 1 Col 1

[Retour sommaire](#)

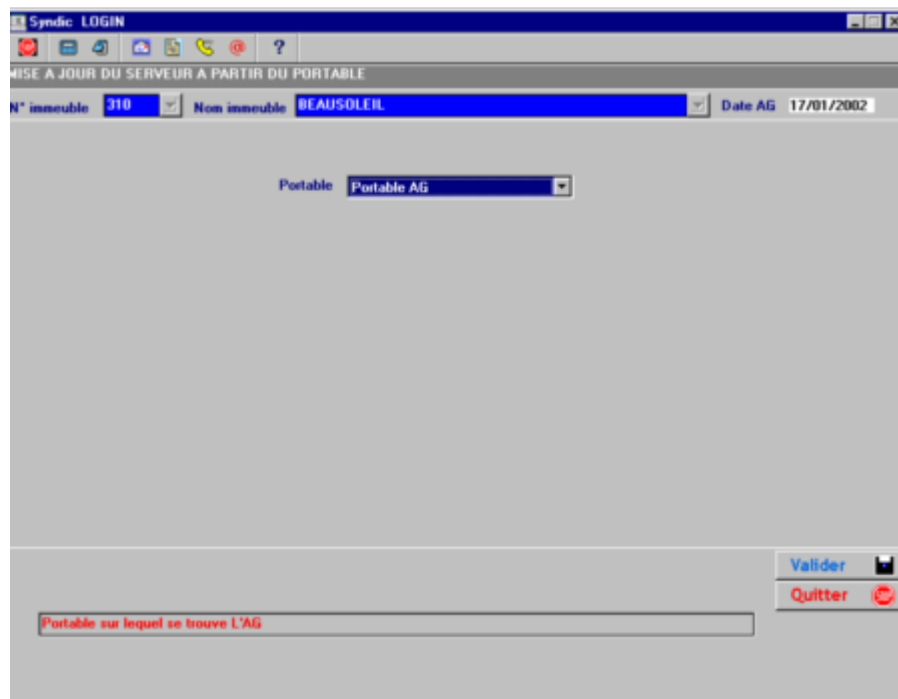
Récupération à partir du portable

-

Au retour de l'assemblée nous allons copier sur le serveur :

1 – la convocation et le procès verbal de l'assemblée

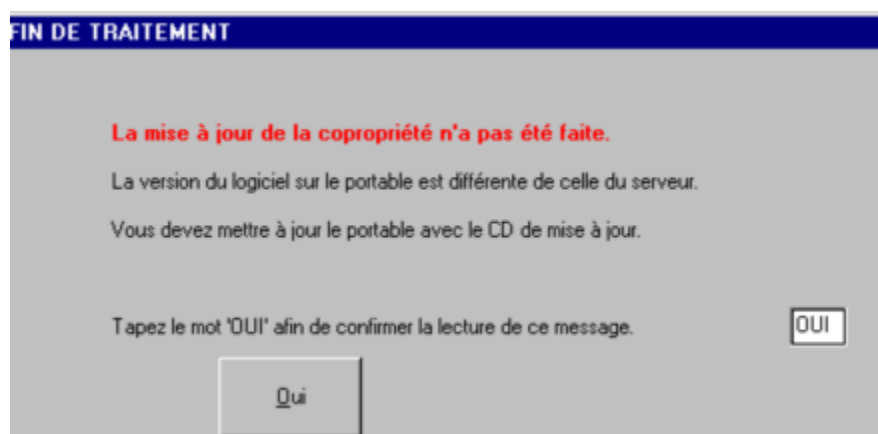
2 – les fichiers AG, AGRES, PRESENT et VOTE



En aucun cas les modifications concernant les autres fichiers (immeuble, copropriétaire, lot, compte, écritures ne seront transférées sur le Serveur.

- Dans le cas où la version Syndic du portable n'est pas la même que celle du serveur, le message ci-dessous apparaîtra.

Il vous appartiendra de mettre à jour le portable avec le CD de mise à jour de la dernière version.



IMPORTANT :

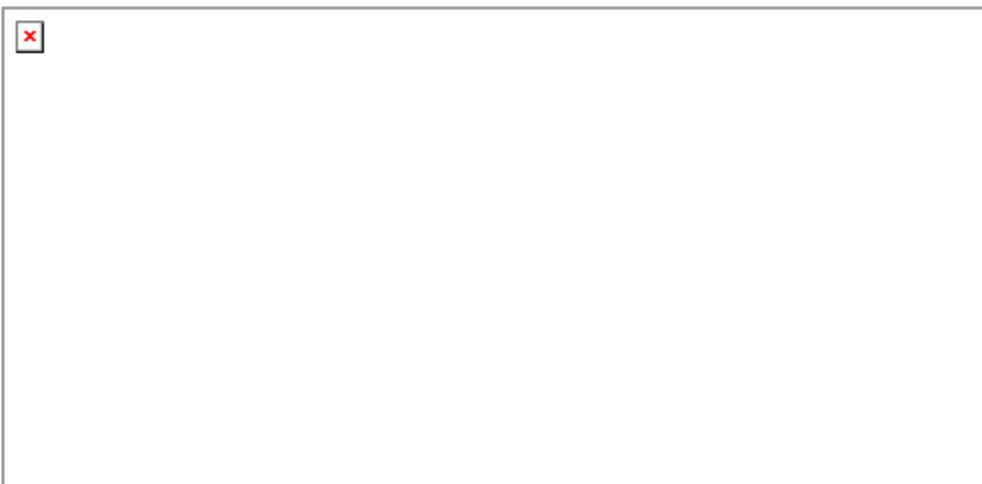
- Si le programme détecte un fichier clientGT dans un répertoire copacu ou copacu1 sur le disque C sous microlog, le message suivant apparaît :



2 éventualités peuvent se présenter :

- Vous êtes sur le serveur : pas de problème vous pouvez continuer
- Vous êtes sur le portable sur lequel vous avez tenu l'AG :
DANGER : le PV du portable va être détruit et vous allez perdre vos informations
Sortez et relancer le traitement sur un autre poste.

Le programme vous demande une confirmation :



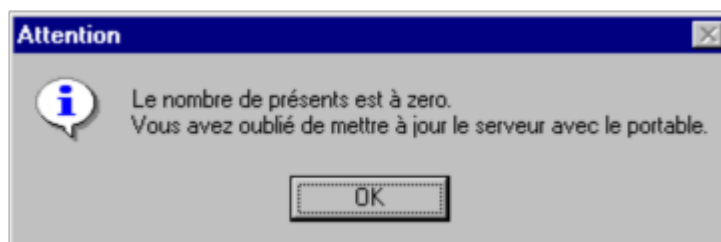
 [Retour sommaire](#)

Fin de L'Assemblée Générale

Ce traitement n'est disponible que si vous êtes connecté au réseau (Fichiers du serveur).

Il a pour but :

- Vérifier que vous n'avez pas oublié de mettre à jour le serveur à partir du portable en cas d'utilisation de celui-ci



- Mettre à jour la date de dernière AG dans le fichier immeuble
- Mettre à jour les membres du Conseil Syndical élus
- Seuil de mise en concurrence
- Seuil de consultation conseil syndical
- Compagnie d'assurance
- Date début assurance
- Courtier assurance
- Date début et fin contrat syndic
- Durée contrat syndic

Nous vous conseillons fortement de rendre les documents (Convocation et procès verbal) indépendant des variables soit en :

- Cliquant sur l'icône SOLEIL jaune du document, on génère alors un document CViiiijjmmaa.doc et Criiiijmmaa.doc dans le répertoire sur le serveur \MICROLOG\COPACU\ASSEMBLEE
- Faisant un « Fusionner vers un nouveau document »

Dans ces 2 cas vous pourrez renommer les documents ainsi obtenus et les déplacer dans un nouveau répertoire en fonction de votre organisation interne.

Les textes de résolutions prennent beaucoup de place et ne sont plus utiles lorsque les documents sont définitifs.

Pour gagner de la place, nous vous conseillons d'épurer ces textes.



A dialog box with a light gray background. It contains two buttons: 'Oui' on the left and 'Non' on the right. The 'Non' button has a dashed border, indicating it is the default or selected option.

Les textes des résolutions de l'Assemblée générale sélectionnée et celles antérieures (si elles existent) seront supprimés.

■ [Retour sommaire](#)